

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE SCIENCES POLITIQUES

Département de : Sociologie Politique et de Relations Internationales

Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences

Politiques

Spécialité : Affaires Economiques et Internationales.

Thème :

Relations du Fonds Monétaire International (FMI) avec l'Algérie

Présenté par :

M^{elle} MEKACHER Narimene

Membres du Jury:

Président : Mr. NADJI Amara

Promotrice : Mme CHABBI Abir

Examinatrice : Mme. BAYOU Naima

Juin 2014 ; 4^{ème} Promotion.

REMERCIEMENTS.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je tiens tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui ma donnée la force et la patience d'accomplir ce Modeste travail.

Je tiens à remercier ma promotrice Mme. CHABBI Abir, pour ses conseils et son aide durant toute la période du travail.

Mes remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils ont porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail Et de l'enrichir par leurs propositions.

Je tiens à adresser un grand merci à toutes les personnes et toutes les Bibliothèques, d'EL HAMMA, du Conseil National Economique et Sociale, de l'Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou, et de l'Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques qui ont compris l'intérêt de ce travail en me consacrant un peu de leur temps précieux afin de mener à bien ce mémoire.

Un remerciement particulier s'adresse à mes ami(e)s de l'Ecole Nationale Supérieure de Science Politiques des différentes promotions et principalement ceux de la troisième et quatrième promotion pour leurs soutient, aides, conseils, et orientations durant ses deux années d'études.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Narimene.

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail :

*A Celle qui m'a donné la vie, le symbole de tendresse, qui s'est sacrifiée pour mon bonheur et
ma réussite, à ma mère.*

A mon Père, symbole du courage, que Dieu les protèges.

A mon frère Amine et à ma Sœur jumelle Nesrine.

A ma grande mère, mes oncles et tantes ainsi que tous les cousins et cousines.

A tous mes ami(e)s, qui mon aider de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

A l'âme de ma chère et regrettable amie SEOUABE Mimouna.

A toute la famille MEKACHER et HAMMOUTENE.

A mes défunts Grands-parents.

Narimene.

Sommaire

Remerciements.

Dédicaces.

Liste des schémas.

Liste des tableaux.

Liste des graphiques.

Liste des annexes.

Liste des abréviations.

<i>Introduction Générale</i>	i
Chapitre 1 : le système monétaire international	1
<i>Introduction</i>	1
<i>Section 1: présentation du système monétaire international.</i>	2
<i>Section 2 : évolution du système monétaire international.</i>	6
<i>Section 3 : Système de Bretton-Woods.</i>	12
<i>Section 4 : Réformes du Système Monétaire International.</i>	17
<i>Conclusion</i>	20
Chapitre 2 : Aperçu du Fonds Monétaire International (FMI)	22
<i>Introduction</i>	22
<i>Section 1 : présentation du Fonds Monétaire International.</i>	22
<i>Section 2 : Le fonctionnement du Fonds Monétaire International.</i>	30
<i>Section 3 : LA conditionnalité.</i>	45
<i>Section 4 : Le rééchelonnement de la dette.</i>	49
<i>Conclusion</i>	54
Chapitre 3 : l'Algérie et le Fonds Monétaire International	55
<i>Introduction</i>	55
<i>Section 1 : caractéristiques de l'économie Algérienne.</i>	57
<i>section 2 : Genèse et évolution de la dette algérienne.</i>	63
<i>Section 3 : Accords de l'Algérie avec le FMI.</i>	73
<i>Section 4 : Evolution de position de l'Algérie Face au FMI.</i>	80
Conclusion :.....	87
Conclusion Générale	88
Liste bibliographique :	92
Annexes.	

LISTE DES SCHÉMAS

Numéros	Intitule des schémas	Pages
N°1	l'organigramme du Fonds Monétaire International au 1mai 2013	34
N°2	la gouvernance du FMI	35

LISTE DES TABLEAUX

Numéros	Intitulés des tableaux	Pages
N°1	Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice de 2013.	42
N°2	Les investissements durant la période 1967-1979	61
N°3	Evolution de la dette.	Annexe n°7
N°4	Les Immobilisations de crédits par source de financement.	68
N°5	Evolution de la dette extérieure 1994-1998	72
N°6	Evolution de la croissance du PIB et PIB hors hydrocarbures.	83

LISTE DES GRAPHIQUES

Numéros	Intitulés des graphiques	Pages
N°1	Le taux de change du dollar sur un demi-siècle.	11
N°2	Les dix principales quotes-parts au FMI.	37
N°3	Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, exercices 2003–2012	43
N°4	Répartition des conditions structurelles des réformes économique du FMI.	48
N°5	Répartition de condition de réforme du secteur public imposé par le FMI.	49
N°6	Illustration de la procédure du rééchelonnement entre les créanciers et les débiteurs.	52
N°7	Evolution des réalisations des secteurs économiques en Algérie, de 1967 à 1979.	61
N°8	Evolution de la dette.	67
N°9	Immobilisations de crédits par sources de financement pour la période allant de 1988 à 1992.	69
N°10	Evolution de la dette extérieure 1994-1998.	73

LISTE DES ANNEXES

Numéros	Intitulés des annexes	Pages
N°1	Des chiffres et des dates.	I
N°2	Fiche descriptive du FMI.	II
N°3	Tableau des facilités et mécanismes de financement du FMI.	III
N°4	L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés.	V
N°5	Loi n°63-320 du 31 août 1963 autorisant l'adhésion de la République Algérienne Démocratique et Populaire à des accords internationaux.	VI
N°6	La grille d'analyse des programmes d'ajustements structurels.	VII
N°7	Tableau n°3, évolution de la dette.	IX

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGE : Accords Généraux d'Emprunts.

BIRD : Banque Internationale de la Reconstruction et du Développement.

BM : Banque Mondiale.

CA : Conseil d'Administration.

CAD : Comité d'Aide au développement.

CEE : Communauté Economique Européenne.

CMFI : Comité Monétaire et Financier International.

CNES : Conseil National Economique et Social.

DA : Dinar Algérien.

DG : Directeur Général.

DTS : Droits de Tirage Spéciaux.

Éd : Edition.

FFE : Facilité de Financement Elargie.

FMI : Fonds Monétaire International.

FRR : Fonds Régulateur des Recettes.

O.C.I : Organisme français de Coopération Industriel.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

P : Page.

PAS : Programme d'Ajustement Structurel.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PVD : Pays en Voie de Développement.

SMI : Système Monétaire International.

UEP : Union Européenne des Paiements.

Résumé

Ce mémoire a pour objectif de mettre en évidence l'évolution des relations entre le FMI et l'Algérie, et ce, en répondant à la question suivante : ***Qu'elle est la nature des relations entre Algérie et le Fonds Monétaire International ?***

Au cours de cette recherche, les résultats ont montré que le système monétaire international est en perpétuel changement, car passant par des moments de crises. De par ce fait, le FMI en tant qu'institution de Bretton Woods, est souvent dans l'obligation de se réformer en fonction des conjonctures économiques et politiques internationales.

Concernant le cas de l'Algérie, qui, durant les années quatre-vingt, a traversé une période de crise générée par la baisse sensible du prix du baril du pétrole, cette dernière s'est retrouvée dans l'obligation de solliciter l'aide du Fonds, et par conséquent, plusieurs accords ont été signés entre les deux parties.

En revanche, en 2012, l'Algérie a pourvoyé au FMI un montant de 5 milliards de dollars comme réponse à l'emprunt lancé par le Fonds.

A cet égard, les relations de l'Algérie avec le Fonds ont connu une nette évolution dans la période s'étalant de 1989 jusqu'en 2012, car elle est passée du statut de pays récipiendaire de crédit à celui de pays donateur, pourvoyeur de crédit.

Mots clés :

Système monétaire international, Fonds Monétaire International, la conditionnalité, rééchelonnement de la dette, programme d'ajustement structurel.

Abstract

This thesis highlights the changing relationship between the IMF and Algeria. Were the main question is as followed: ***What is the nature of the relationships between Algeria and the International Monetary Fund?***

During this research, the result showed that the international monetary system is constantly changing, as through times of crises. Because of this fact, the IMF as an institution of Bretton Woods is often obliged to reform based on economic conjunctures and political conditions.

Concerning the case of Algeria, who, during the eighties, went through a period of crisis generated by the significant decrease in the price of a barrel of oil, that found itself obliged to seek help by the Fund, and therefore, several agreements were signed between the two parties.

However, in 2012, Algeria provided the IMF \$ 5 billion as a response to the loan borrowed by the Fund.

In this regard, Algeria's relations with the Fund experienced a net change in the period from 1989 until 2012, as it went from being a recipient credit country to a provider credit to other countries.

Key Words:

International Monetary System, International Monetary Fund, conditionality, debt rescheduling, structural adjustment program.

الملخص

تهدف هذه المذكرة إلى تسليط الضوء حول تطور العلاقات بين الصندوق النقد الدولي و الجزائر، وذلك من خلال الإجابة على السؤال التالي: ماهي طبيعة العلاقات بين الجزائر و الصندوق النقد الدولي؟

وقد توصلنا من خلال هذا البحث إلى أن النظام النقد الدولي في تطور مستمر وذلك لمختلف الأزمات المالية والاقتصادية العالمية التي شهدها. ، وبما أن الصندوق النقد الدولي هو وأحد من بين منظمات بروتون وودز، فإنه بحاجة إلى إجراء إصلاحات مستمرة وفقا للظروف الاقتصادية و السياسية الدولية.

وفيما يخص الجزائر، التي مرت خلال فترة الثمانينيات بمرحلة أزمة بفعل التراجع في أسعار البترول كانت مجبرة على اللجوء إلى طلب مساعدة صندوق النقد الدولي، وهو الأمر الذي أدى إلى توقيع العديد من الاتفاقيات بين الطرفين.

إلا أنه في 2012، منحت الجزائر لصندوق النقد الدولي قيمة 5مليار دولار، و ذلك بطلب من هذا الأخير للزيادة من قدرته التسليفية ، حيث أن هذا يبين التطور الذي شهدته العلاقات بين الطرفين من 1989 م إلى 2012 م ، إذ انتقلت الجزائر من وضعية الدولة المقترضة إلى الدولة القارضة لصندوق النقد الدولي

الكلمات المفتاحية:

النظام النقدي الدولي، الصندوق النقد الدولي، المشروطية، إعادة جدولة الديون، برنامج إعادة الهيكلة.

Introduction Générale

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le système Monétaire International représente l'ensemble de règles résultantes des pratiques commerciales qui visent à assurer une stabilité de l'économie mondiale. A ce sujet, une évolution historique de ce système a été enregistrée à travers le temps, à savoir le remplacement du système de change étalon-or, par un système de change flottant gérant les transactions internationales entre les Etats et garantissant une certaine stabilité.

Afin d'assurer ces objectifs, différentes institutions internationales sont apparues après la seconde Guerre Mondiale, notamment celles issues de l'accord de Betton-Woods en juillet 1944, à savoir le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Internationale pour la Restructuration et le Développement (BIRD). Leur mission consiste à stabiliser l'économie mondiale et à restructurer les pays ruinés par cette guerre.

Par ailleurs, si les années cinquante ont été caractérisées par l'internationalisation des entreprises, les années quatre-vingt ont été marquées par l'émergence de la mondialisation des économies. La mutation est ainsi double : d'une part, par le passage de l'internationalisation à la mondialisation et d'autre part, par l'extension du champ concerné par le phénomène, puisque la conjoncture économique, les Etats et les politiques économiques qu'ils peuvent mener sont, à leur tour, soumis au processus de mondialisation.

C'est ainsi que le Fonds Monétaire International a dû s'adapter aux évolutions des conjonctures économiques mondiales, en adaptant ses missions et son champ d'intervention afin de répondre aux exigences des nouveaux acteurs émergents sur la scène économique mondiale.

De ce fait, le FMI encourage la stabilité financière et la coopération monétaire internationale. Ce dernier s'efforce à faciliter le commerce international, à œuvrer en faveur d'un emploi élevé et d'une croissance économique durable et à faire reculer la pauvreté dans le monde.

Pour ce qui est de l'Algérie, cette dernière adhéra au Fonds Monétaire International juste après son indépendance, en 1963. Néanmoins elle n'a eu recours à l'aide du Fonds qu'en 1989, et ce, suite aux séquelles de la baisse du prix du baril du pétrole, enregistrée dès 1986. Un fait qui a engendré un déficit dans la balance commerciale et une accumulation de la dette. Afin de dépasser cette situation, différents accords ont été signés avec le Fonds et ce, à partir de 1989 jusqu'à 1995 et la mise en œuvre du Programme d'Ajustement Structurel. Cependant, la situation économique et financière de l'Algérie s'est améliorée au début des années 2000.

1) Problématique :

Afin de mieux cerner notre travail de recherche, nous allons tenter de répondre à la problématique suivante :

Qu'elle est la nature des relations entre Algérie et le Fonds Monétaire International ?

2) Questions intermédiaires :

A la problématique posée, s'ajouteront d'autres questions complémentaires permettant de mieux structurer notre recherche, à savoir :

- Comment l'accord de Bretton Woods a-t-il pu fonder des institutions internationales afin de contrôler le système monétaire mondial ?
- Quelles sont les bases du fonctionnement du Fonds Monétaire International?

- Quelle est la position de l'Algérie vis-à-vis du Fonds Monétaire International ?

3) Les hypothèses :

Pour guider notre recherche nous envisageons les hypothèses suivantes :

- 1- Les Accords de Bretton Woods ont permis de créer des institutions monétaires internationales dans l'optique est d'assurer une stabilité monétaire et financière.
- 2- Le FMI vise à aider les pays en développement à faire face au déséquilibre de leurs balances de paiement et à aider les pays en situation de crise.
- 3- L'Algérie est passée du statut de pays récipiendaire de crédit à un statut de pays donateur, pourvoyeur de crédit.

4) Etudes précédentes :

Les travaux ayant abordé les relations du Fonds Monétaire International avec l'Algérie de manière implicite sont nombreuses et variés.

Parmi Les écrits on cite:

- **LENAIN Patrick** : « **Le FMI** ». 4^{ème} éd. Editions La découverte. Paris. 2004.

Cet ouvrage traite le régime de Bretton Woods et la naissance du FMI, ainsi que la position du Fonds face aux crises financières dans les pays émergents et ses efforts de lutte contre la pauvreté.

- **TOUSSAINT Éric**, en collaboration avec **ATTAC**. « **FMI, les peuples entre en résistance, Colombie, Afrique du Sud, Brésil, Coré du sud, Algérie, Ile Maurice** ». éditions Syllepse. Genève. Septembre 2000.

Cet ouvrage cerne clairement le mécontentement des pays Africains de leurs situations de crise de la dette et le refus des plans d'ajustements dicté par le FMI.

- **AGLIETTA Michel - MOATTI Sandra.** « **Le FMI de l'ordre monétaire au désordres financiers** ». Editions economica. Paris. 2000.

Cet ouvrage donne un aperçu sur la création du FMI en passant par les accords de Bretton Woods ; et met en lumière ses nouveaux rôles face à la globalisation financière à travers la mise en œuvre de l'ajustement et la régulation de la liquidité.

Parmi Les travaux de recherche on retrouve :

- Thèse de doctorat en sciences économiques, présenté par **Djamila KASMI épouse BELKACEM**, Université Lumière Lyon 2, soutenu publiquement le 06 novembre 2008, intitulé « **Diagnostic économique et financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de l'économie algérienne** ».

L'objet de cette étude est de cerner les raisons du recours à l'intervention des institutions monétaires et financières internationales et de voir les conditions de mise en œuvre des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel et les résultats obtenus à l'issue de la mise en œuvre de ces programme recommander pour l'Algérie.

- Mémoire de Master en Science politique. Présenté par **Lemya BENANI**, Ecole Nationale Supérieur de Sciences Politiques, Département Sociologie Politique et Relations Internationales, Spécialité Affaires Economiques et Internationales, soutenu publiquement en Janvier 2014, Intitulé « **La conduite de la politique économique en Algérie** ».

L'objectif de cette étude est d'analyser la politique économique algérienne dans son ensemble afin de démontrer pourquoi la politique économique menée depuis 1989 à 2012 en Algérie, n'a pas pu atteindre ses objectifs de construction d'une économie dynamique capable d'introduire le développement, malgré les atouts majeurs dont elle dispose.

Les études précédentes ont, dans leur ensemble, essayé de démontrer les raisons de l'échec de la politique économique adoptée par l'Algérie, dans la construction d'une économie dynamique. Comme elles traitent des situations et des raisons d'interventions des institutions monétaires internationales ainsi que les conditions de mise en œuvre des programmes de stabilisation. Par ailleurs, notre travail consistera à mettre en évidence l'évolution des relations entre l'Algérie et le FMI.

5- Objectifs d'étude :

Les objectifs du travail s'articulent autour de différents points :

- cerner l'évolution du système monétaire international;
- présenter le Fonds Monétaire International et voir son fonctionnement ainsi que les démarches et les procédures qui devraient être entreprises et par les pays membres, en vue de bénéficier de l'aide et des ressources disponibles au niveau de cette institution ;
- d'examiner la situation économique de l'Algérie depuis 1986 jusqu'à 2012 ;
- voir la nature et l'évolution des relations entre l'Algérie et le Fonds Monétaire International.

6- Intérêts du Choix du sujet :

- Principale raison du choix de ce thème est d'ordre scientifique ;

- Participer par cette recherche au champ d'études s'intéressant au Fonds Monétaire International ;
- Elargir mes connaissances sur le système monétaire international ;
- Cerner le fonctionnement du Fonds ainsi que les démarches et les procédures devant être entreprises et suivies par les pays membres, en vue de bénéficier de l'aide et des ressources disponibles au niveau de cette institution ;
- Evaluer les relations entre l'Algérie et le FMI.

7- Délimitation du sujet :

Notre thème de recherche traite des relations entre l'Algérie et le FMI pour la période s'étalant de 1989 à 2012.

Puisque, l'Algérie a traversé une période de crise durant l'année 1986 suite à la baisse du prix du Baril du pétrole, ce qui la mener à solliciter l'aide du FMI ou différents accords ont été signés à partir de 1989 d'une part. D'autres part, en 2012, elle à participer à l'emprunt lancer par le FMI avec un montant de 5 milliards de dollars.

8- Méthodologie :

Notre travail repose sur l'approche descriptive, car nous avons entrepris une description du système monétaire international et du Fonds Monétaire International, comme nous faisons également appel à l'approche analytique, car nous examinerons la situation économique de l'Algérie de 1986 jusqu'à 2012 et plus particulièrement sa dette extérieure, ce qui va nous permettre, à la fin de ce mémoire, de conclure de la nature des relations entre l'Algérie et le FMI.

9- Outils de travail :

Au cours de notre recherche, nous avons fait appel à plusieurs outils de travail, à savoir : les livres, les revues, les périodiques, les articles de journaux, les thèses, les rapports des différents centres de recherches, les journaux officiels, les sites officiels des institutions internationales, ceux du FMI et de la BM.

10- Les difficultés d'études :

Lors de la réalisation de cette recherche, nous avons rencontrés plusieurs difficultés, entre autres:

- Le manque d'ouvrages et d'études relatifs à mon thème de recherche au sein de notre bibliothèque, ce qui nous a obligés à se déplacer vers d'autres bibliothèques et institutions afin de collecter au mieux les données.
- Le temps consacré à cette recherche est très restreint.

11- La structure du travail :

Nous avons structuré ce travail de recherche en trois chapitres, et ce, comme suit :

➤ **Premier chapitre :**

Ce chapitre porte sur le système monétaire international. Nous y avons abordé son évolution comme nous avons mis l'accent sur les accords de Bretton Woods, donnant naissance aux institutions internationales et, en particulier, le FMI, ainsi que sur la réforme du système monétaire international.

➤ **Deuxième chapitre :**

Dans ce dernier, nous avons abordé le fonctionnement du FMI, son organisation et ses modalités de financement ainsi que la démarche d'élaboration de la conditionnalité et l'approbation du rééchelonnement des dettes.

➤ **Troisième chapitre :**

Ce chapitre met en évidence les différents accords qui ont été signés par l'Algérie et le FMI. Nous y abordons également la situation économique de l'Algérie ainsi que les mesures utilisées par le FMI afin de faire face à la dernière crise financière mondiale.

12- Définitions des concepts :

1- Système monétaire International : est un ensemble de règles, d'institutions, d'accord et de pratiques qui organisent les modalités de règlement des opérations commerciales et financières internationale¹.

2- Le Fonds Monétaire International : Le FMI est une organisation regroupant 188 pays. Il a pour mission de promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière, de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi et à la stabilité économique et de faire reculer la pauvreté².

3- La conditionnalité : est un ensemble flexible de mécanismes et de procédures régissant l'emploi des ressources du Fonds par un Etat membre³.

¹ Alain BEITONE, Christine DOLLO, Jean-Pierre GUIDONI, Alain LEGARDEZ ; **Dictionnaire des Sciences économiques**, Editeur Armand Colin, PARIS 1991, P. 309.

² Site officiel du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/glancef.pdf> vu le 22/02/2014 à 00^h :41.

³ Rachid BOUDJEMA, **le FMI en Question**, Atlas Editions, Alger, Mai 1995, P.90.

4- Rééchelonnement de la dette : est la négociation du service de dettes contractées au titre de crédits accordés ou garantis par des créanciers officiels. Les dettes en question sont des dettes à moyen terme et long terme dont le paiement vient à échéance dans les douze à dix-huit mois couvert pour un accord avec le FMI¹.

5- Programme d'ajustement structurel :

Un programme d'ajustement structurel est un programme de réformes économiques que le Fonds Monétaire International (FMI) ou la Banque Mondiale mettent en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique.

Il s'agit d'un ensemble de dispositions dont certaines agissent sur la conjoncture et d'autres sur les structures et qui résultent d'une négociation entre un pays endetté et le Fonds Monétaire International (FMI) pour modifier le fonctionnement économique du pays².

¹ Maamar BOUDERSA, **le FMI, ce monstre de paris**, Révolution Africaine, Alger, 1994, P.69.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Ajustement_structurel vu le 01/05/2014 à 22^h:30.

Chapitre 1

CHAPITRE 1 : LE SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

INTRODUCTION

L'histoire a montré que plusieurs types de systèmes se sont successivement appliqués (systèmes de taux de changes fixes, flottants), elle souligne également le rôle et la place des Institutions Financières Internationales (IFI). Le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale (ancienne Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, BIRD) occupent une position centrale dans le système monétaire mondial. Leur mission, définie par les accords de Bretton Woods (juillet 1944), consistait à assurer à l'économie mondiale la stabilité par le contrôle des changes fixes et la croissance par le biais des prêts pour reconstruire les pays ruinés par la deuxième guerre mondiale¹.

Donc, le système monétaire international a été mis en place pour gérer les transactions internationales, et garantir une certaine stabilité mondiale ; d'où une réelle évolution de ce système a été enregistrée.

Ce chapitre est structuré en quatre sections, la première portera sur la présentation du système monétaire international, et son évolution sera traitée à la seconde section ; on abordera les accords de Bretton Woods dans la troisième section et la quatrième section sera consacrée à la réforme du système monétaire international.

¹ DIEMER, *cours sur le système monétaire international*, UFM AUVERGNE, 2009, p.3.

**SECTION 1: PRESENTATION DU SYSTÈME MONÉTAIRE
INTERNATIONAL.**

Les échanges internationaux présentent certaines spécificités puisqu'ils s'effectuent entre des agents économiques résidant dans des pays où circulent des monnaies différents. De ce fait, le système monétaire international repose sur des règles, ses dernières doivent être respectées. Dans cette section nous allons aborder les différentes définitions relatives au système, ses fonctions et ses acteurs ainsi que ses caractéristiques.

1.1 DÉFINITIONS DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Frédéric TEULAN, à travers son ouvrage le système monétaire international le définit comme suit : « Le système monétaire international repose sur des règles qui sont directement issues des pratiques commerciales ou qui ont été imposées par les Etats. Ces règles doivent définir :

Un régime de change ; c'est –à-dire des principes qui assurent la convertibilité entre les monnaies ;

Un approvisionnement du monde en **liquidités** suffisamment abondantes pour faire face à la progression du commerce international ;

Un système de réserves donnant aux différentes nations parties prenantes à l'échange des moyens de paiement qui leur permettent de surmonter des déséquilibres temporaires entre les sorties et entrées de devises ;

Mécanismes de réajustement dans le cas de déséquilibre de la balance des paiements courants qui se maintiendraient sur le moyen et long terme¹ ».

¹ Frédéric TEULON, **Le système monétaire international**, Edition du Seuil, Février 1996, P.5.

Le dictionnaire des sciences économiques présente cette définition : « Un système monétaire international est un ensemble de règles, d'institutions, d'accords et de pratiques qui organisent les modalités de règlement des opérations commerciales et financières internationale.¹ »

Par ailleurs, Brahim GUENDOUIZI , présente une définition du SMI à travers son ouvrage intitulé Relations économiques internationales : « Le système monétaire internationale est constitué par l'ensemble des règles permettant de gérer, de contrôler ou d'émettre des formes monétaires de manière à assurer l'intégralité des fonctions de la monnaie internationale, et par les institutions destinées à faire respecter ou à mettre en œuvre ces règles² ».

1.2 FONCTIONS DU S.M.I

Les échanges internationaux nécessitent l'existence d'un système monétaire international cohérent et efficace ; d'où on peut lui reconnaître trois fonctions essentielles³ :

- Dégager des liquidités internationales nécessaires et suffisantes pour faciliter les transactions commerciales internationales ;
- La mise en œuvre d'un processus d'ajustement des balances de paiements ;
- Assurer une relative stabilité des taux de change.

¹ Alain BEITONE, Christine DOLLO, Jean-Pierre GUIDONI, Alain LEGARDEZ ; **Dictionnaire des Sciences économiques**, Editeur Armand Colin, PARIS 1991, P. 309.

² Brahim GUENDOUIZI, **Relations économiques internationales**, édition el Marrifa, Alger, 2008, P.79.

³ *Ibid.*

1.3 ACTEURS (AGENTS) DU S.M.I

Le système monétaire international regroupe un ensemble d'acteurs qui veillent au bon fonctionnement des opérations internationales. Ces acteurs sont :

1.3.1 LES BANQUES

Elles peuvent être centrales ou ordinaires ; les banques interviennent pour le compte de sa clientèle ; pour effectuer des opérations de paiement de commerce international et réalisations des opérations sur les devises.

1.3.2 LES MULTINATIONALES

Elles prennent position dans un sens ou dans un autre, pour sauvegarder leur prix de revient ; elles sont obligées de se garantir contre la fluctuation des devises et la hausse des matières premières et profitent des opportunités pour réaliser des acquisitions.

1.3.3 LES ORGANISMES FINANCIERS INTERNATIONAUX

Les actions des institutions internationales varient selon leurs objectifs et leurs volontés politiques exprimées durant leurs fonctionnements ;

Ces organismes visent à faciliter le fonctionnement des systèmes de paiement internationaux ; faciliter le développement et la croissance des pays membres ; et de favoriser le développement de la coopération économique internationale.

1.3.4 LES LIQUIDITÉS INTERNATIONALES

Consistent à l'ensemble des moyens de paiement internationaux (or, devises, instruments de réserve liés à l'FMI... etc.) dont disposent les États pour financer leur déficits de balance des paiements. La création d'une monnaie qui est apparue dans le SMI tels que les Droits de Tirage Spéciaux, liés à une certaine évolution du commerce mondial et à un contexte historique des échanges internationaux.

1.3.5 LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Il fera l'objet du deuxième chapitre ou il sera développé.

1.4 CARACTÉRISTIQUES DE LA MONNAIE INTERNATIONALE

La monnaie internationale se caractérise par ses fonctions qui sont¹ :

- Unité de compte, qui est la référence abstraite pour l'établissement de prix monétaires ; elle permet de mesurer la valeur des biens et services susceptibles d'être échangés.
- Moyen de règlement facilitant la circulation des biens et créances entre nations.
- Réserve de valeur car les transactions sont moins régulières entre les pays qu'entre les résidents d'un pays.

On peut dire, que la monnaie internationale se compose concrètement de plusieurs formes monétaires utiliser régulièrement dans les transactions, d'ailleurs, c'est comme la monnaie nationale ; Cette dernière est émise par la banque centrale et autres institutions ; alors qu'au niveau international il n'existe pas de banque centrale ni de régulation centralisée ce qui engendre la difficulté de gérer le système monétaire international.

¹ Michel LELART, **le système monétaire international**, fichier PDF, publié le 21/01/2005 à 16 :04 :23, P.3.

SECTION 2 : ÉVOLUTION DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le système actuel est le résultat d'une évolution historique, où à travers le régime des changes fixes de l'étalon-or la livre sterling s'est vu imposer, puis le dollar dans le cadre de l'étalon change-or. D'où ce système à la caractéristique d'une asymétrie en faveur des Etats-Unis qui bénéficient du privilège d'émission de la monnaie internationale ainsi que la concurrence de la convertibilité des monnaies entre elle.

Dans cette section nous allons essayer de cerner l'évolution du système monétaire international qu'il l'a connu depuis le début de la révolution industrielle et qui se caractérise par quatre périodes.

2.1 SYSTÈME ETALON-OR (GOLD SPECIE STANDARD)**2.1.1 PRÉSENTATION DU SYSTÈME ÉTALON-OR**

L'étalon-or est un système de change fixe dans lequel toutes les monnaies sont définies par leurs poids d'or, et convertibles en métal. La convertibilité est totale, ce qui entraîne une stabilité parfaite.

Ce système s'est imposé vers la fin de XIX^e siècle (1879) qui correspond à la domination économique mondiale de la Grande –Bretagne.

Il veillait à sauvegarder les équilibres économiques internationaux, réguler les flux de biens et de capitaux et l'ajustement quasi mécaniquement les balances des paiements.

2.1.2 CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME ETALON-OR

Le système d'étalon-or se caractérise par les éléments suivants¹ :

- Chaque devise était définie par rapport à un certain poids d'or ;

¹ Les Memos ECONOMIE, **Les relations économiques internationales**, Edition & Distribution El Dar Othmania, Alger, 2007, P.31-32.

- Tout possesseur de devises pouvaient obtenir des banques l'équivalent en or ;
- Les règlements internationaux s'effectuaient le plus souvent en or et les transferts d'or entre les pays étaient courants ;
- Chaque pays détenant des stocks d'or, un lien très étroit existait entre le stock d'or d'un pays et son commerce extérieur ;
- La frappe de l'or était libre et ne dépendait pas de l'Etat ;
- Le métal précieux était l'étalon de mesure de toutes les monnaies.

2.1.3 CAUSES D'ÉCHEC DU SYSTÈME ÉTALON-OR

- Le choc subi en 1914-1918 lors de l'entre-deux-guerres* ;
- Les décisions successives des différents gouvernements Britanniques, Américain, Allemand et Français à partir de 1920 ;
- L'abandon de la convertibilité interne et externe en Or accompagnée de la dévaluation de la livre en 1931¹.

Le système était en vigueur jusqu'en 1914 ; et la guerre de 1914-1918 a entraîné l'abandon de l'étalon-or, ce qui a engendré l'inflation européenne et provoqué un déficit extérieur ou l'Or européen afflua aux U.S.A.

Les stocks d'or mondiaux émigré vers les USA et il n'était plus possible de maintenir le système d'étalon-or, d'où on constate l'avènement du Gold Exchange Standard à partir de 1922.

* **L'entre-deux-guerres** : est la période (1913-1939) comprise entre la première et la seconde guerre mondiale.

¹ Jacques MISTRAL, « L'avenir du système monétaire international et la question de monnaie de réserve, Réflexion sur le dollar, euro, le renminbi et le DTS », **Revue IFRI**, le 03 /02/2011, P.10.

2.2 SYSTÈME D'ÉTALON DE CHANGE-OR (GOLD EXCHANGE STANDARD)**2.2.1 PRÉSENTATION DU SYSTÈME D'ÉTALON DE CHANGE-OR**

L'étalon de change –or est un système dans lequel la convertibilité est limitée, donc la stabilité n'est plus totale ;

Le système de l'étalon change-or s'était imposé au lendemain de la fin de la première guerre mondiale pour consolider les devises fortes ; et fut instauré par la conférence de Genève en 1922 ;

On constate que ce n'est plus l'or qui est le principal instrument de règlement des transactions entre les pays, mais des devises, qui sont elles-mêmes convertibles en or.

L'idée de départ de ce système était de permettre de rééquilibrer la situation, car on constatait une pénurie mondiale d'or et au déséquilibre dans la répartition des stocks d'or entre les pays ;

Le système de l'étalon de change-or se fonde sur le fait que certaines monnaies fortes peuvent jouer le rôle de l'or en tant qu'étalon ; réellement deux monnaies seulement pouvaient jouer ce rôle il s'agissait du Dollars et une moindre mesure de la Livre Sterling¹.

2.2.2 CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME D'ÉTALON DE CHANGE-OR

- L'adoption d'étalon de change-or à une domination géopolitique puisqu'il marque le passage de relais entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ;
- Les Etats-Unis fixaient les règles conformément à leurs intérêts ;
- La principale innovation du système était d'être en phase avec la nouvelle dynamique du capitalisme ;

¹Les Mémos, Op.cit., P.33.

- Deux conférences monétaires internationales étaient à l'origine de la généralisation du Gold Exchange Standard : la conférence de Bruxelles en 1920 et celle de Gênes de 1922 ;
- L'évolution imprévue du système a connu trois variantes¹ :

De 1920-1931 le gold exchange standard était devenu Sterling Standard,

De 1931 à 1945 correspondait à une période de contrôle des échanges car les pays Européens se préparaient à faire face au second conflit militaire mondiale ;

Après 1945, à travers les décisions prises lors de la conférence de Bretton-Woods en juillet 1944, le système d'étalon change-or fut rétabli, mais la Grande Bretagne était affaiblie par l'effort de guerre, et c'est les Etats Unis qui émergent tant que puissance économique mondiale.

2.3 ACCORDS DE BRETTON-WOODS

Ce point sera développé à travers la section 3 de ce chapitre.

2.4 SYSTÈME DES TAUX DE CHANGES FLOTTANTS

2.4.1 PRÉSENTATION DU SYSTÈME DES CHANGES FLOTTANTS

Mise en œuvre à partir de l'année 1970 ; le courant d'idées conservatrices durant un quart de siècle a mis fin aux idées Keynésiennes* et l'application d'idées et de politique Friedmanienne¹.

¹ B.GUENDOUZI. Op.cit., PP.84-85.

* Le **keynésianisme** est une théorie économique qui affirme que l'intervention active des gouvernements dans l'économie et la politique monétaire sont les meilleurs moyens d'assurer la croissance économique. Dans la théorie keynésienne, il incombe au gouvernement d'atténuer les irrégularités des cycles économiques. Une intervention de l'état se traduit par des programmes d'investissement massifs et un allègement de la fiscalité dans le but de stimuler la demande quand l'économie ralentit.

Ce système a permis de faire face avec la flexibilité à la succession incroyable de chocs auxquels a été soumise l'économie mondiale depuis 1971 : chocs pétrolier, l'inflexion des gains de productivités, la stagflation, les crises financières, l'effondrement du bloc soviétique, la crise asiatique...etc.

Suite à la conjoncture défavorable, les pays développés avaient décidé d'amender l'article IV des statuts du FMI relatif aux taux de change fixe, l'instauration d'une réforme monétaire internationale à travers les accords de la Jamaïque* en 1976, et la gestion concertée du taux de change par les différents pays².

Le flottement des monnaies était retenu comme solution à long terme aux troubles monétaires, où l'or fut démonétisé et il n'aura plus de prix officiel car c'est le marché qui le déterminera.

D'ailleurs, le taux de change d'une monnaie varie librement sur le marché des changes au gré des offres et des demandes de cette monnaie.

Dans ce système, La banque centrale n'est pas obligée d'intervenir pour vendre ou acheter sa propre monnaie ou des devises.

2.4.2 CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DES CHANGES FLOTTANTS

- Ils évitaient la spéculation ;
- L'autonomie des pays à mettre en œuvre leurs politiques monétaires ;

Inversement, quand l'économie va bien, l'état réduit ses dépenses et augmente les impôts afin de maîtriser l'inflation.

¹ MISTRAL, Loc.cit., P.13.

* **Accords de la Jamaïque** : conclus le 7 et 8 janvier 1978 à Kingston, s'appuyaient sur trois dispositions essentielles :

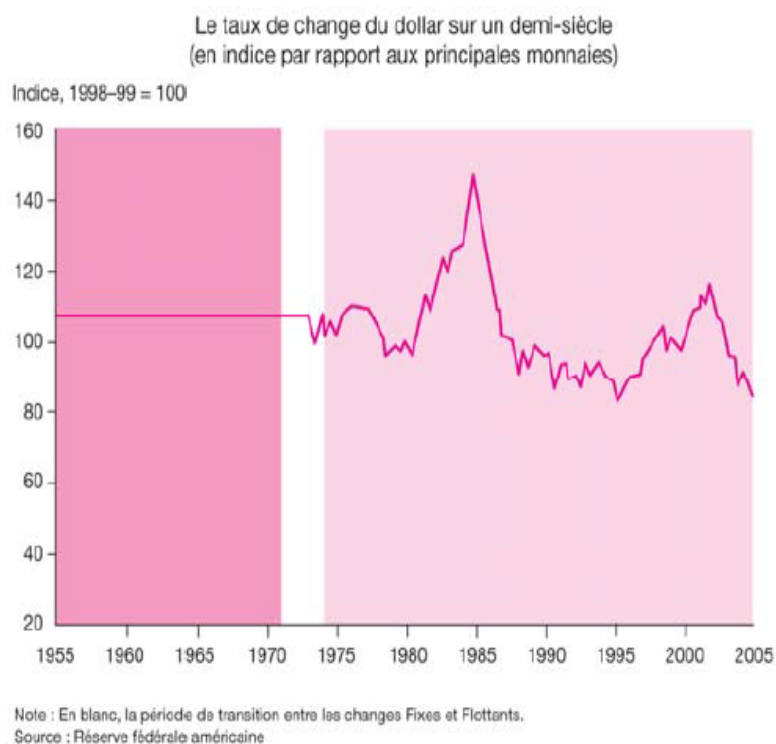
- L'abandon du système des taux de change fixes et légalisation du nouveau système des taux de change ;
- Le rôle de surveillance attribué au FMI ;
- L'élimination du rôle de l'or au sein du FMI.

² DIEMR, **économie générale, le financement de l'économie, le système monétaire international**, [fichier PDF], 06/12/2009, P.9.

- Ils suscitaient des mouvements de capitaux importants et rapides pour atteindre des montants très élevés.

Le graphique n°1, ci-après, montre que le taux de change était stable jusqu'à 1970, par la suite à partir de 1971 on remarque une fluctuation et instabilité du taux pour des raisons multiples c'est que le taux de change ne dépendait pas unique du pouvoir d'achats des monnaies, mais aussi des mouvements de capitaux, ainsi que la multitude de crises financières quand eu lui a partir des années 1980 (crise de la dette du Mexique en 1982, Krach Boursier en 1987, crise Asiatique en 1997, crise Argentine en 2000).

GRAPHIQUE N°1 : LE TAUX DE CHANGE DU DOLLARS SUR UN DEMI-SIÈCLE.



Note : en blanc, période de transition entre les changes fixes et flottants.

Source : Réserve fédérale américaine.

2.4.3 FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DES CHANGES FLOTTANTS

Plusieurs régimes de détermination des taux de changes ont été élaborés par le FMI¹ :

- **Régime des pays n'ayant pas de monnaie officielle distincte** : c'est une autre unité monétaire qui aura le cours légal ;
- **La caisse d'émission** : selon ce régime, un pays s'engage explicitement à échanger à un taux fixe des montants de monnaie étrangère en monnaie nationale ;
- **Régime de parité fixe** : à travers ce régime le pays rattache sa monnaie à un taux fixe par rapport à une grande monnaie (à titre d'exemple le dollar), ou à un panier de monnaies des principaux partenaires commerciaux ou financiers.
- **Régime de flottement indépendant** : le taux de change est déterminé par le marché ;
- **Régime de flottement dirigé** : les autorités monétaires interviennent activement sur le marché de changes sans préciser au préalable les objectifs de taux de change.

De ce fait, on peut dire que les changes flottants ont fait preuve, et que dans ce système il n'y a pas d'étalon de mesure invariable.

SECTION 3 : SYSTÈME DE BRETTON-WOODS.

Les accords de Bretton Woods ont dessiné les grandes lignes du système financier international en 1944. Visent à mettre en place une organisation monétaire mondiale et favoriser la reconstruction et le développement

¹ B.GUENDOUZI, Op.cit. ; PP.89-90.

économique des pays touchés par la guerre¹. Dans cette section nous allons présenter le système de Bretton Woods, voir le contenu de cet accord puis on portera ses limites et les raisons de son échec.

3.1 PRÉSENTATION DU SYSTÈME DE BRETTON-WOODS

La conférence de « Bretton Woods* » est l'une des conférences monétaires et financières la plus importante au monde. Elle s'est tenue du 1 au 22 juillet 1944 aux Etats Unis d'Amérique, elle réunit 44 nations, dans le but de poser les bases d'un nouveau système monétaire international plus stable².

Avant la fin de la seconde guerre mondiale, deux plans étaient élaborés à fin de réorganiser l'économie mondiale ; le premier plan était élaboré par la Grande-Bretagne sous la direction de John Maynard KEYNES, **le plan KEYNES** ; et le second plan par les Etats-Unis élaboré par Harry Dexter WHAITE, **plan WHAITE**.

L'élaboration des deux plans a permis la réalisation d'une base pour les travaux de la conférence, qu'abouti par la suite aux célèbres accords de Bretton-Woods, en juillet 1944.

3.1.1 LE PLAN KEYNES³

Visait à mettre en place un **organisme** qui **facilite les règlements internationaux**, en permettant une compensation des créances et des dettes

¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_de_Bretton_Woods vu le 12/02/2014 à 10^h:53.

* **Bretton Woods**: petit localité de l'Etat du New Hampshire. (Etats-Unis).

² http://www.memoireonline.com/05/08/1110/m_le-systeme-monetaire-international-smi0.html#_Toc169029486 vu le 22/12/2013 à 18 :53

³ Michel LELART, **les opérations du fonds monétaire international**, préface de Jacques de LAROSIERE, 2^{éd}, édition economica, Paris, 1988, PP.10-11.

entre les pays ; ou chaque pays devait avoir un compte auprès de cet organisme qui ferait la fonction de banque internationale, à ce stade , on distingue deux banques :

La banque de règlement ou de circulation : regroupe les pays qui pourraient régler les soldes de leur compte par un débit-crédit auprès de la chambre de compensation.

La banque d'émission ou de crédits : sont sollicitées par les pays qui sont en situation déficitaire, pour l'octroi d'un crédit.

Donc, ce jeu d'écriture engendrait une création de monnaie internationale.

Mais ce plan présentait des limites du fait qu'un pays ne pouvait obtenir de crédit qu'en fonction de sa quote-part, et cette dernière devait être révisée chaque année en fonction de l'évolution du commerce extérieur* de chaque pays et de son besoin de réserves.

3.1.2 LE PLAN WHAITE¹

Visait à mettre en place un **organisme qui facilite l'équilibre des balances de paiements**, en aidant à la stabilité des taux de change.

Sa fonction consistait à acheter et vendre aux différents pays la monnaie des uns et des autres, et non pas de prêter.

Ce Fonds de stabilisation devait avoir un compte dans chaque pays, et à chaque fois qu'il vendait une monnaie contre une autre, l'opération se ramenait à un débit et un crédit des deux comptes ouverts à son nom dans les pays concernés.

Donc, c'est les pays qui s'accordaient des crédits entre eux et avaient la position soit de créancier ou de débiteur par l'intermédiaire du Fonds.

* **L'évolution du commerce extérieur** : consiste au volume moyen des importations et exportations.

¹ M.LELART, Op.cit., P.11.

Mais ce plan à présenter certaines limites pour éviter l'accumulation de crédits, ou chaque pays ne pouvait obtenir une devise en cédant sa monnaie qu'en fonction de sa quote-part, celle-ci n'est pas seulement liée au commerce extérieur du pays mais aussi au niveau des réserves qui ne sont pas réviser automatiquement chaque année ; et le pays est sensé verser une fraction de sa quote-part en Or au Fonds.

Et Pour assurer le bon fonctionnement du système, deux institutions internationales complémentaires ont été mise en place : le Fonds Monétaire International(FMI), et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement(BIRD).

3.2 LE CONTENU DES ACCORDS DE BRETTON-WOODS

Les accords de Bretton-Woods reposent sur trois principes essentiels¹ :

- Permettre la conversion libre des monnaies entre elles ;
- Permettre aux pays dont la balance des paiements est déficitaire d'obtenir des crédits ;
- Assurer la stabilité des taux de change donc la stabilité du commerce international.

3.3 LES LIMITES DU SYSTÈME DE BRETTON-WOODS

Le système a connu une défaillance dans son fonctionnement ce qui a engendré par la suite son effondrement, parmi les éléments² marquant de cet échec on évoque:

¹ Les MEMOS, Op.cit., P.36.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_de_Bretton_Woods vu le 22/12/2013 à 21^h :43

- Aucun contrôle n'ayant été instauré par les accords de Bretton Woods sur la quantité de dollars américains émis, ce qui engendra à partir de 1958 la sur liquidité du dollar ;
- L'apparition d'un grand mouvement de spéculation, ce qu'a engendré la coopération et la prise de mesures communes par les grandes puissances économiques en 1961 pour contenir le cours d'or à 35 dollar et la création d'un « pool d'or * » ;
- Création de l'Euromarkets qu'a permis à tous investisseurs européens de se fournir en dollar sans contrôle des États Unis ;
- Suite à la spéculation excessive, le pool d'or a été supprimé en 1968 ;
- En 1971, la balance américaine se dégrade et se met en situation d'inflation importante, ce qu'a poussé le président Nixon à annoncer la suppression de la convertibilité du dollar en or le 15 août 1971.
- Les accords du Smithsonian Institute Washington tentent de remettre en place un système de change fixe, mais en février 1973, le dollar est de nouveau dévalorisé, cette dernière ainsi que la décision du président Nixon de laisser la monnaie flotter librement signent la fin du système de Bretton-Woods¹.

3.4 LE NOUVEAU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Les accords de Bretton Woods étaient basés sur des règles que les pays devaient respecter et qui constituaient pour eux des obligations et des contraintes².

* **Pool-d'or** : c'est un consensus entre les grandes puissances qui visait à vendre de l'or contre des devises chaque fois que le cours d'or dépassait 35 dollar.

¹ Local, **le système monétaire internationale de Bretton Woods**, [fichier PDF], publié le 04/04/2001 à 11 :44, P.2.

² [S.A.], le système monétaire internationale, [fichier PDF], publié le 21/05/2012 à 16 :26, P.7.

Suite à la révolution des accords de Bretton Woods à engendrer des procédures que le FMI doit faire appliquer et dicté les mesures que les pays doivent adopter.

Ce nouveau système comprend deux importants facteurs qui sont à la base le financement du développement et les répercussions de l'endettement international.

Donc, On passe d'une gestion de la conjoncture économique à une gestion de la structure des pays eux-mêmes pour éviter les cessations de paiement liée au pays en voie de développement.

SECTION 4 : RÉFORMES DU SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le système de Bretton Woods a connu une réelle évolution à travers le temps, ou il a été confronté à des situations très délicates suite aux différentes crises qu'il a rencontré à savoir, la crise du dollar en 1960, qui a nécessité l'élaboration de réforme afin de réajuster ce système et assure son bon fonctionnement.

Par ailleurs, l'apparition des grandes puissances émergentes, qui jouissent d'une forte croissance économique et de l'accroissement de leur poids au sein de l'économie mondiale à inciter le FMI à réformer et à réviser les quotes-parts afin de permettre aux pays émergents d'en bénéficier de leur position économique.

Cette section, nous permettra d'aborder la première proposition de réforme du système ainsi que la réforme des droits de vote.

4.1 LA PREMIÈRE PROPOSITION DE RÉFORME

Dans le cadre du système de Bretton Woods, chaque banque centrale nationale devait être en mesure d'échanger en or ou en dollar, toute somme de sa monnaie nationale qui lui serait présentée par un détenteur étranger.

Il y a lieu de rappeler qu'au début de ce système, le dollar se révéla trop rare pour assurer cette fonction, mais suite aux déficits américains enregistrés dès 1950, le dollar devient abondant, d'où certains pays demandèrent aux États-Unis la conversion de leurs dollars en or, ce qui provoqua une première crise du système en 1959.

Face à cette crise, l'économiste belge Robert Triffin propose une réforme du FMI. Selon lui le système monétaire de Bretton Woods est confronté à un dilemme, aujourd'hui connu sous le nom de dilemme (ou paradoxe) de Triffin car :

- Les États-Unis doivent fournir au reste du monde des quantités importantes de dollars afin de permettre l'essor du commerce mondial dont les règlements s'effectuent grâce à cette monnaie ;
- En même temps, ils se doivent de maintenir la valeur du dollar par rapport à l'or, ce qui revient au contraire à limiter l'émission monétaire.

Robert Triffin, constate que les emprunts accordés par le FMI sont insuffisants pour permettre aux banques centrales en difficulté de maintenir la parité officielle de leur monnaie sur le marché des changes. Il souhaite donc un renforcement du rôle de l'organisation en permettant des prêts plus importants qui seraient octroyés, non en monnaie nationale, mais dans une unité de compte commune et propre au FMI. Dans un tel système tous les pays devraient déposer une proportion uniforme de leurs réserves monétaires.

Ses dépôts seraient comptabilisés dans une unité commune qui ne serait pas le dollar mais qui serait aussi convertible en or. Cette nouvelle unité de compte sous le contrôle du FMI permettrait la stabilité du système monétaire international, et résoudrait la contradiction qui découle du rôle prépondérant du dollar américain.

Cette proposition célèbre ne sera pas retenue, bien que le diagnostic de Robert Triffin se révélera exact¹.

4.2 LA RÉFORME DES DROITS DE VOTE

En 2010, le FMI est réformé par consensus au sein du **G20*** entre les pays riches et émergents. 6 % des quotas du FMI (qui ouvrent des droits de vote) sont transférés aux pays émergents; d'où l'Europe perd en influence, cédant deux sièges (sur les vingt-quatre que compte le conseil d'administration du FMI), au profit des BRIC (Brésil, Chine, Inde et Russie) qui gagnent en puissance.

Ceci a permis à la Chine de devenir le 3^{ème} plus grand membre du FMI et aux quatre pays émergents (Brésil, Chine, Inde et Russie) d'être parmi les dix plus gros actionnaires du FMI.

A ce sujet, Le ministre des Finances Indien, Pranab Mukherjee, satisfait de la réforme, a déclaré : « *Nous [les pays émergents] réclamions que la quote-part reflète la réalité et les pouvoirs économiques actuels. [...] Les corrections ont maintenant été effectuées.*² »

Par ailleurs, l'Algérie a soutenu activement la réforme des quotes-parts au sein du conseil des Gouverneurs a entériné par Décret présidentiel n°11-266 du 02 aout 2011, l'amendement des Statuts du FMI contenu dans la résolution n°63-02 qui prévoit un relèvement des quotes-parts de 54 pays membres sous représentés, et par Décret Présidentiel n°11-267 du 02 aout 2011, l'amendement des mêmes statuts contenu dans la résolution n°63-03 qui prévoit la

¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Dilemme_de_Triffin vu le 09/05/2014 à 22^h:36.

* **G20** : Le Groupe des vingt (G20) est un groupe composé de dix-neuf pays et de l'union européenne dont les ministres, les chefs des banques centrales et les chefs d'États se réunissent régulièrement. Il a été créé en 1999 après la succession de crises financières dans les années 1990. La 1^{ère} réunion au sommet s'est tenue en 2010.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Pranab_Mukherjee vu le 09/05/2014 à 23^h:42.

diversification des ressources du Fonds et l'extension de son pouvoir d'investissement¹.

4.3 LA RÉFORME DES QUOTES-PARTS ET DE LA GOUVERNANCE

Il y a lieu, de souligner que les dix plus grands membres du FMI sont maintenant les Etats-Unis, le Japon, les quatre plus grands pays européens (Allemagne, France, Italie et Royaume-Uni) et les BRIC (Brésil, Chine, Inde, Russie).

Par ailleurs, les BRIC font partie des dix actionnaires principaux du FMI ; et que plus de 6% des quotes-parts sont transférés aux pays émergents et en développement dynamique. En revanche le pouvoir de vote est relatif d'où la participation des pays les plus pauvres sont préservés².

Donc, on estime qu'environ 80% du transfert vient d'une réduction des quotes-parts des pays avancés et de quelques pays producteurs de pétrole.

CONCLUSION

On peut dire que les transformations du capitalisme dans la première moitié du XX^e siècle, ont rendu l'étalon or obsolète, la libéralisation des mouvements de capitaux à précipiter la chute de l'étalon change-or et le déterminement des mécanismes de changes flottant³.

¹ Document interne au Ministère des Affaires Etrangères, Direction des Affaires Economiques et Financières Internationales.

² Bulletin du FMI en ligne, du 5 Novembre 2011.

³ Voir annexe n°1 relatif aux différentes dates d'évolutions du système monétaire international.

Et que le système monétaire international est en perpétuel changement qui se manifeste souvent par des crises, d'où les institutions de Bretton Woods, en particulier le FMI, est dans l'obligation de réformé en fonction des conjonctures.

Chapitre 2

CHAPITRE 2 : APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

INTRODUCTION

La création du FMI a été décidée lors de la conférence qui réunit quarante-quatre pays alliés à Bretton Woods du 1^{er} au 24 juillet 1944. Afin de régler toutes les questions relatives à l'organisation du Fonds, trente-huit pays se réunissent en assemblée inaugurale à Savannah, en Georgia du 09 au 18 Mars 1946. Et l'article XIII des statuts dictait que cette institution devrait être établie sur le territoire d'un membre dont sa quote-part est plus élevée.

Pour mieux cerner ce chapitre nous allons : présenter d'une manière générale le FMI dans la première section; ensuite on abordera son fonctionnement dans la deuxième section ; la section trois sera consacrée à la conditionnalité et en dernière section nous verrons le rééchelonnement des dettes.

SECTION 1 : PRÉSENTATION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le Fonds Monétaire International a connu une réelle évolution à travers le temps, ou il était dans l'obligation de revoir l'étendue de son champ d'intervention et mettre à niveau son rôle suite aux multiples événements que le monde a connu. Dans cette section nous essayerons de présenter le Fonds d'une manière explicite, à partir de sa définition et ses caractéristiques, son rôle ainsi que son domaine d'intervention.

1.1 PRÉSENTATION DU FMI¹

1.1.1 DÉFINITION DU FMI

« Le FMI est une organisation regroupant 188 pays. Il a pour mission de promouvoir la coopération monétaire internationale, de garantir la stabilité financière, de faciliter les échanges internationaux, de contribuer à un niveau élevé d'emploi et à la stabilité économique et de faire reculer la pauvreté² ».

1.1.2 STATUTS DU FMI

Les statuts du FMI comportent trente et un article qui définissent les objectifs et les règles de son fonctionnement ; à cet égard, on cite quelques articles qui composent ses statuts³ :

1.1.2.1 ARTICLE I : LE RÔLE DU FMI

Selon l'article I le rôle du Fonds se présente comme suit :

Le FMI est une institution chargée d'harmoniser le fonctionnement du système monétaire international, d'où il est chargé de favoriser les échanges d'informations entre les pays membres, et encourager la coopération des responsables monétaires afin de mettre des mécanismes de coopération internationale.

Le FMI doit faire respecter ce code de conduite car il vise à contribuer à l'extension du commerce international ce qui induit à la création d'emploi dans les pays membres.

¹ Pour plus d'illustration voir l'annexe n°2 : fiche descriptive du FMI.

² Site officiel du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/glancef.pdf> vu le 22/02/2014 à 00^h :41.

³ Patrick LENAIN, **Le FMI**, Casbah éditions, Alger, Janvier 1998, PP.14-15.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

Le Fonds doit contribuer à la mise en place d'un système de parité fixe et de la libre convertibilité des monnaies.

1.1.2.2 ARTICLE IV : RÉGIME DE CHANGES FIXES ET STABILITÉ DES CHANGES

Dans la version de 1945, les articles IV et XX stipulent que tous les pays membres doivent déclarer au Fonds une parité centrale pour leurs monnaies. Cette dernière doit être exprimée en Or, mais en réalité elle est exprimée souvent en dollar.

Les parités doivent être déposés au Fonds dans les trente jours qui suivent le début de ses opérations, après cette déclaration les Etats membres sont sensés maintenir le cours de leurs monnaies à l'intérieur d'une marge de fluctuation limitée à 1%.

Les pays membres peuvent modifier leurs parités à condition qu'ils obtiennent au préalable l'accord du Fonds. En cas contraire, ils seront soumis à des sanctions par le Fonds. Par ailleurs, chaque Etat membre est dans l'obligation de se soumettre à une consultation annuelle par le FMI afin d'évaluer sa politique économique.

1.1.2.3 ARTICLE VII : CONVERTIBILITÉ DES MONNAIES

Cet article dicte un autre devoir des pays membres vis-à-vis du Fonds, ou tous les membres sont sensés rendre leurs monnaies convertibles pour les opérations courantes à travers la suppression des restrictions à l'achat des devises étrangères. Mais une clause de sauvegarde (article XIV) est prévue afin de permettre aux états membres de maintenir un contrôle des changes en cas de difficultés de leurs balances des paiements.

1.1.2.4 ARTICLE V : DES FACILITÉS DE CRÉDIT

Cet article met en lumière la facilité accordée aux pays membres de bénéficier des ressources financières du Fonds.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

Ces crédits visent à aider les pays qui sont confrontés au déficit de leur balance pour qu'ils n'entreprennent pas des politiques néfastes pour la communauté internationale.

1.1.3 PHASES D'ÉVOLUTIONS DU FMI

On peut recenser l'évolution du FMI en quatre phases¹ :

1.1.3.1 PREMIÈRE PHASE

Va jusqu'à l'année 60, Elle est caractérisée par les difficultés du Fonds à étendre ses opérations, et sa vocation internationale tarde à s'affirmer pour des raisons diverges, à savoir :

- A travers l'esprit de Bretton Woods, on remarquait l'existence d'équité et d'égalité des pays dans les droits et obligations, ainsi que toutes les monnaies devaient être considérées comme légales ; et chaque pays avait la chance d'obtenir la monnaie du Fonds en cas de besoin pour effectuer des paiements ;
- Au lendemain de la guerre, les avoirs du Fonds en dollars dépassaient à peine 2 milliards ; alors que le dollar était le seul demandé ;
- En 5 avril 1948, une décision a limité l'usage des ressources du Fonds sauf en cas exceptionnel et pour des raisons imprévisibles, par les membres de l'European Recovery Program (les bénéficiaires du plan Marshall*) ;

¹ M. LELART, Op.cit. PP.12-14.

* **Le plan Marshall** 1947: le secrétaire d'Etat américain George Catlett Marshall propose un programme d'aide destiné à stimuler l'Europe après la seconde guerre mondiale. Mise en place dans le cadre de Truman. Cette aide est refusée par l'URSS, par contre, l'aide est très bien acceptée par l'Europe occidentale qui crée l'Organisation européenne de coopération économique pour se répartir l'aide.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

- Ainsi le plan Marshall se substituait au Fonds Monétaire pour aider la construction de l'Europe ; et ce n'est qu'à partir du 30 juin 1952 que les pays européens ont pu utiliser les ressources du Fonds ;
- Le 21 Aout 1948, La mise en place de l'Union Européenne des Paiements ;
- A partir de 1950, la balance des opérations américaines va devenir souvent déficitaire.

1.1.3.2 DEUXIÈME PHASE

Débute avec les années 60, Cette phase à enregistrer divers évènements à savoir :

- En 1952, Précision des mesures et modalités techniques des tirages et l'accroissement de l'activité du Fonds ;
- Le 5 janvier 1952, signature des Accords Généraux d'Emprunts, par une dizaine de pays, par lesquels ils s'engageaient chacun à prêter leur monnaie au Fonds, afin qu'il puisse financer les crédits d'un montant élevé en cas de besoin d'un des pays signataire.
- Le 15 février 1961 grâce au succès de l'UEP*, la plupart des monnaies européennes devenaient convertibles ;
- L'article VII des Accords originaux prévoyait que le Fonds pourrait augmenter ses ressources en empruntant leurs monnaies aux pays membres ;

* **UEP** : l'union Européenne des Paiements, est un accord de paiement fut mise en place le 1^{er} juillet 1950 dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), Elle avait pour objectif de faciliter la répartition des fonds à long terme dont les dons et aides américaines du plan Marshall aux pays européens. Elle prit fin en 1958.

1.1.3.3 TROISIÈME PHASE

Cette phase s'ouvre dès que le besoin d'une réforme du système monétaire international se fait sentir. Elle a enregistré divers évènements, entre autres :

- On remarque une multitude de réformes, ou les uns envisageaient de renforcer les pouvoirs du Fonds alors que d'autres prévoyaient de créer une nouvelle monnaie internationale ;
- Instauration des droits de tirages spéciaux (DTS) qui devaient permettre au Fonds d'étendre considérablement ses opérations, et offraient aux pays membres une nouvelle monnaie utilisable dans toutes leurs transactions avec le Fonds ;
- Dès 1974-1975, participation du Fonds au recyclage des capitaux qui se trouvaient déplacés suite à l'augmentation des prix du pétrole ;
- La prise en considération la situation particulière des pays en voie de développement par le Fonds et la mise en place des facilités réserver à ces pays en 1974 ;
- L'effondrement du système de Bretton Woods qu'a suscité une réforme complète et qu'a été négocié et abouti par la suite au deuxième amendement des accords de Bretton Woods ratifié au début de 1978.

1.1.3.4 QUATRIÈME PHASE

Cette phase, débute avec la ratification du deuxième amendement ; et s'accroît avec la prise de conscience des besoins des pays en voie de développement qui induit à une véritable mutation dans le rôle du Fonds.

Où ces pays sont devenus peu à peu les seuls à utiliser les ressources du Fonds, et la mise à leurs dispositions divers guichets de tirage pour bénéficier et accéder aux aides du Fonds.

Suite à l'endettement excessif de certains pays du tiers monde à amener le Fonds à jouer un rôle dans le rééchelonnement de la dette afin d'éviter l'effondrement du système bancaire internationale.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU FMI

- Le Fonds Monétaire Internationale est issu des accords de Bretton Woods et mis en rigueur le 27 décembre 1945 ; afin de mettre en place une économie mondiale solide ;
- Il détient une dimension universelle ; son siège est à Washington et il est gouverné par 188 Etats membres ;
- Il occupe une place centrale dans le système monétaire international et vise à prévenir des crises systémiques en encourageant les pays à adopter des politiques saines ;
- Les pays membres peuvent le solliciter l'aide du Fonds en cas de besoins de financement temporaire pour remédier au problème de balance de paiement¹.

1.3 MISSIONS DU FMI

Ce sont ses objectifs qui illustrent les missions du Fonds, donc ce dernier travaille pour la prospérité de tous en favorisant¹ :

¹ Direction des services multimédia du FMI, « Qu'est-ce que le fonds monétaire internationale ? », **Guide du FMI**, Washington, juillet 2004, P. 2.

- L'harmonisation du commerce mondiale ;
- La stabilité du système monétaire international et des changes ;
- Le renoncement aux dépréciations concurrentielles ;
- La résolution des problèmes de balance des paiements.
- Promouvoir une croissance économique durable, améliorer le niveau de vie et réduire la pauvreté ;
- Accorder des prêts aux pays en difficulté financière ;
- Conseiller les États membres pour leur politique économique ;
- Apporter une assistance technique et des offres de formation aux États membres dans le besoin.

1.4 RÔLE DU FMI

Le Fonds Monétaire International a plusieurs rôles² à savoir:

- Surveiller l'évolution de la politique économique et financière des États membres et leur donne des conseils en cas de besoin ;
- Accorder des prêts aux pays en difficulté de leur balance des paiements afin de les aider temporairement et pour fixer les politiques d'ajustement pour remédier à leurs problèmes ;
- Fournir à la banque centrale des pays membres et aux administrations publiques une assistance technique (statistiques) et une formation dans les domaines qui relèvent de sa compétence.

¹ Direction des services multimédia, Loc.cit., P.3.

² IS@DD, information sur le développement durable, <http://cms.unige.ch/isdd/spip.php?article21> vu le 24/02/2014 à 23^h:03.

SECTION 2 : LE FONCTIONNEMENT DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le FMI met en œuvre une panoplie de règle et de décision afin d'assurer son fonctionnement et de déterminer le droit de vote de ses membres à travers leurs quotes-parts.

Pour la jouissance de ses ressources, les pays membres sont sensés appliquer des programmes d'ajustements qui seront imposés par le Fonds.

Dans cette section nous essayerons de mettre en lumière l'organisation du Fonds, son financement et la démarche de détermination des quotes-parts.

2.1 LA STRUCTURE DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

À partir de l'organigramme présenté ci-dessous, Schéma n°1, nous allons essayer de développer les principaux organes du FMI¹.

1.2.1 LE CONSEIL DES GOUVERNEURS²

Le Conseil des gouverneurs est l'organe de décision suprême du FMI. Au niveau de ce conseil que tous les pays membres sont représentés.

Il est composé d'un gouverneur et d'un gouverneur suppléant pour chaque pays membre.

Le gouverneur est nommé par le pays membre; il s'agit le plus souvent du ministre des finances ou du dirigeant de la banque centrale.

Bien que le Conseil des gouverneurs ait délégué la plupart de ses pouvoirs au Conseil d'Administration du FMI, il conserve le droit d'approuver les augmentations de quotes-parts, les allocations de droits de tirages spéciaux

¹ Site officiel du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/governf.pdf> vu le 23/02/14 à 22^h24.

² *Ibid.*, P.2.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

(DTS), l'admission de nouveaux membres, le retrait obligatoire de membres et les amendements aux Statuts et à la Réglementation générale de l'institution.

1.2.2 LE COMITÉ MONÉTAIRE FINANCIER INTERNATIONAL (CMFI)

C'est un organe directeur du FMI, Il comprend vingt-quatre membres issus du groupe des 188 gouverneurs et représentent les pays membres, sa structure est similaire à celle du Conseil d'Administration.

Il se réunit deux fois par an : lors de réunion de printemps et de l'Assemblée annuelle du FMI et la Banque Mondiale.

Le comité est chargé :

- D'examiner les dossiers qui concernent l'ensemble de l'économie mondiale ;
- De conseiller le FMI pour l'orientation de ses travaux ;
- De publier un communiqué à la fin de chaque réunion ou il résume ses opinions et définit l'orientation du programme de travail du FMI sur une période de six mois allant jusqu'aux réunions de printemps ou à l'Assemblée annuelle qui suit.
- Le CMFI fonctionne par consensus et ne procède à aucun vote formel.

1.2.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Il est constitué de 24 membres, qui sont fixe et la composition du conseil sera revue tous les 8 ans. D'où les cinq administrateurs sont élus par les pays qui détiennent les cinq plus grandes quotes-parts (les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni) et les dix-neufs sont désignés par les pays membres.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

Il est chargé de gérer les affaires courantes du FMI, et d'examiner tous les aspects de son travail.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions généralement par consensus, mais des fois il procède à des votes formels.

Il procède à travers les discussions formelles à l'examinations préliminaire des questions complexes.

Le conseil publie un résumé qui présente la synthèse des avis exprimés lors du conseil.

1.2.4 LE COMITÉ MINISTÉRIELS

Il est composé de deux comités ministériels : le Comité Monétaire et Financier International (CMFI) et le Comité du Développement.

1.2.5 LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Il est composé de 25 membres, généralement ce sont des ministres des finances ou du développement.

C'est un comité conjoint, chargé de conseiller le conseil des gouverneurs du FMI et de la Banque Mondiale(BM) sur des questions relatives au développement des pays a marché émergeant et en développement.

Il représente l'ensemble des pays membres du FMI et de la BM ;

Il constitue l'instance ou se forgent les consensus intergouvernementaux relatifs au développement.

1.2.6 LA DIRECTION DU FMI

Le Directeur général du FMI est à la fois président du Conseil d'Administration et chef du personnel de l'institution. Il est assisté de quatre directeurs généraux adjoints.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

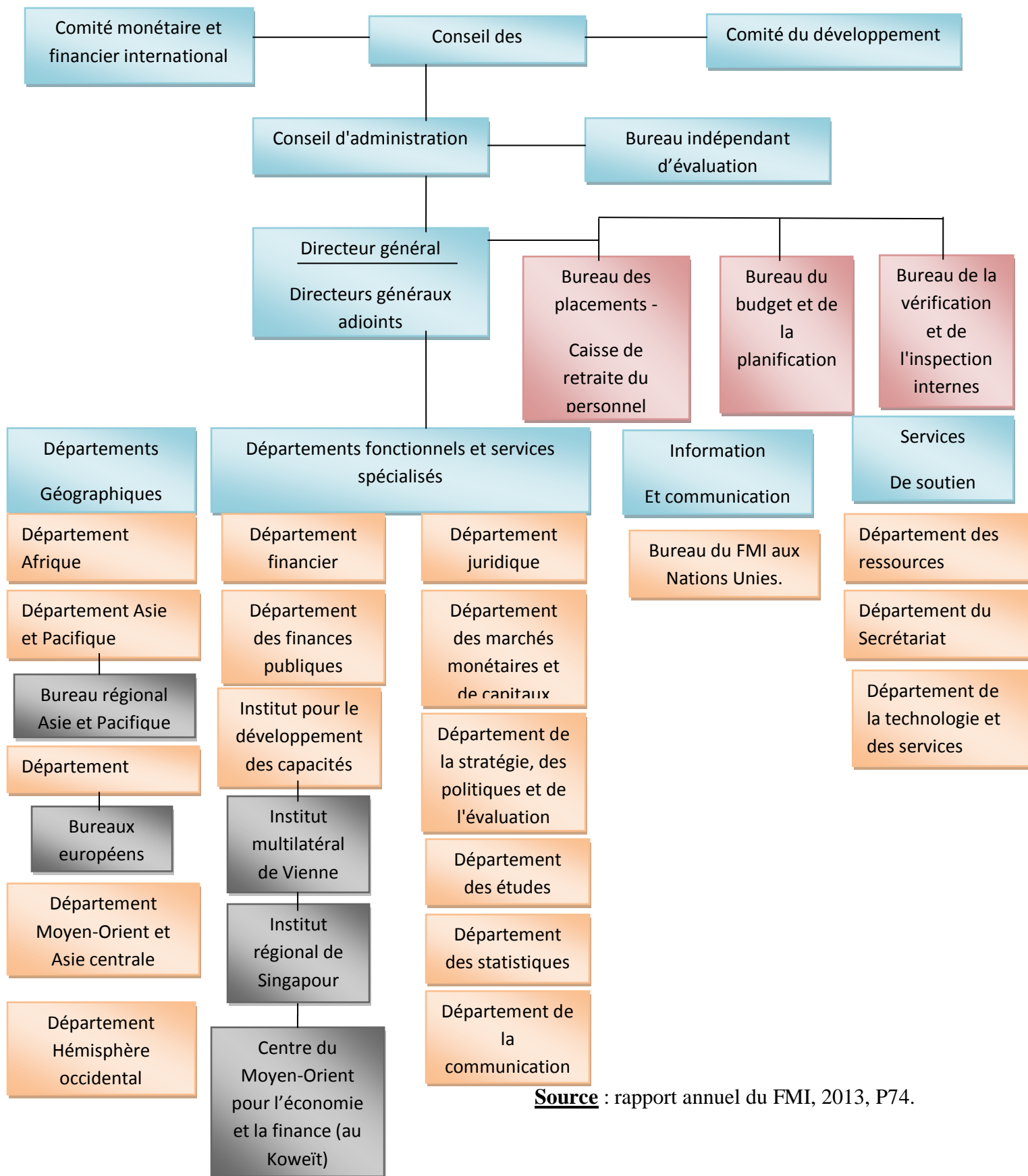
Le Directeur général est nommé par le Conseil d'Administration pour un mandat renouvelable de cinq ans.

Les gouverneurs et administrateurs du FMI peuvent proposer la candidature de ressortissants de n'importe quel pays membre de l'institution. Quoi que le Conseil d'administration peut choisir le Directeur général à la majorité des voix exprimées¹.

¹ Site officiel du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/governf.pdf> vu le 24/02/2014 à 00^h:25.

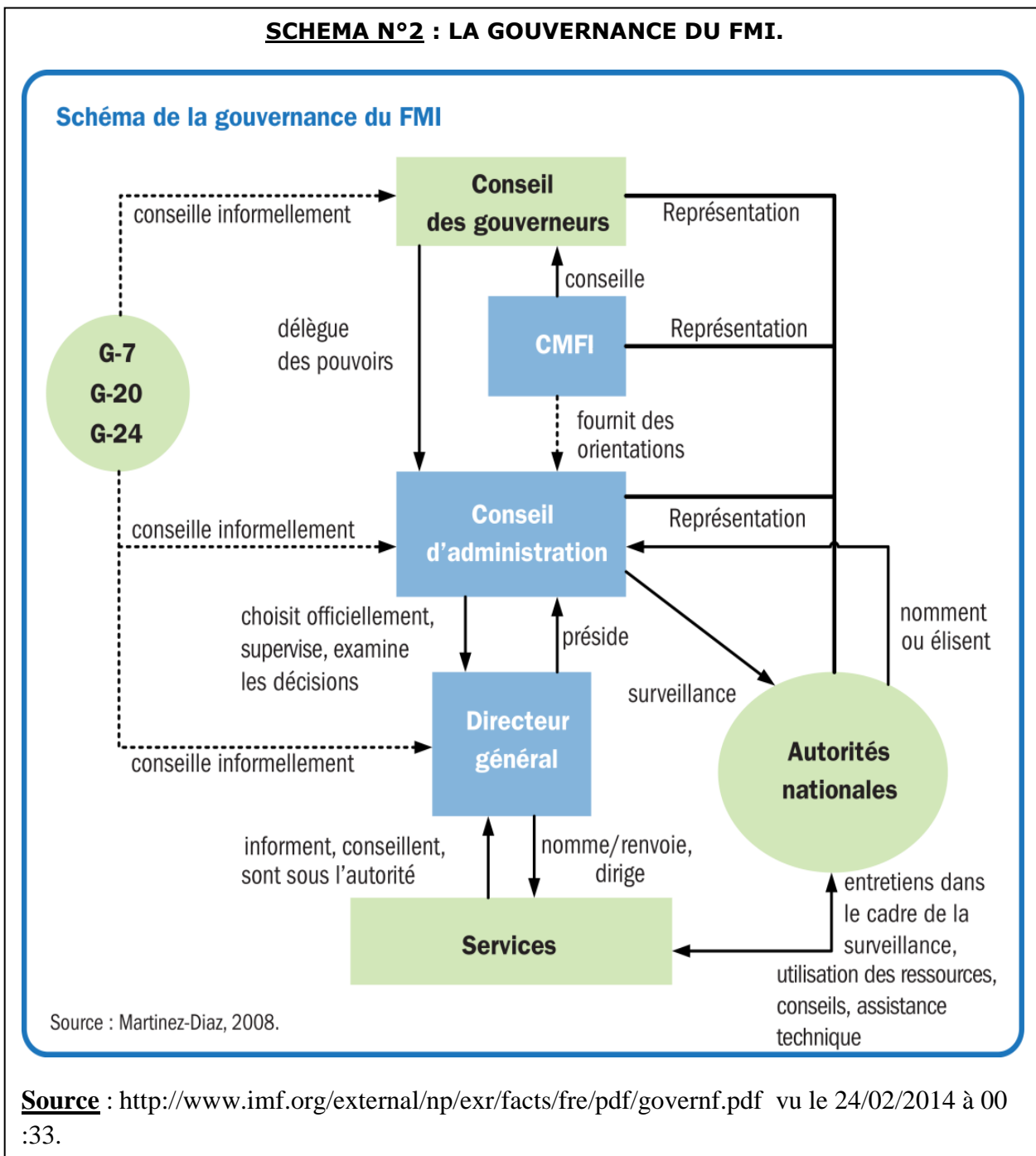
CHAPITRE 2: *APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).*

SCHEMA N°1 : L'ORGANIGRAMME DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL AU 1MAI 2013.



Source : rapport annuel du FMI, 2013, P74.

SCHEMA N°2 : LA GOUVERNANCE DU FMI.



Ce schéma explique clairement le déroulement de la gouvernance au sein du Fonds. Ou le Directeur Général représente le sommet du FMI, qui est chargé de diriger les services et de présider le CA; La gestion des affaires est à la charge du Conseil d'Administration sous la direction du DG, et le Conseil des Gouverneurs délègue tous le pouvoir au CA afin de conduire les opérations du FMI.

2.2 LES RESSOURCES DU FMI

Les ressources du Fonds reposent principalement sur les quotes-parts des pays membres, auquel s'ajoutent les ressources extraordinaires.

2.2.1 LES QUOTES-PARTS

« Les quotes-parts représentent une composante essentielle des ressources financières du FMI. Chaque pays membre se voit attribuer une quote-part en fonction de son importance relative dans l'économie mondiale.

La quote-part d'un pays membre détermine le montant maximum de ressources financières qu'il s'engage à fournir au FMI et le nombre de voix qui lui est attribué, et détermine le montant de l'aide financière qu'il peut obtenir du FMI¹ ».

2.2.1.1 FONCTIONS DES QUOTES-PARTS

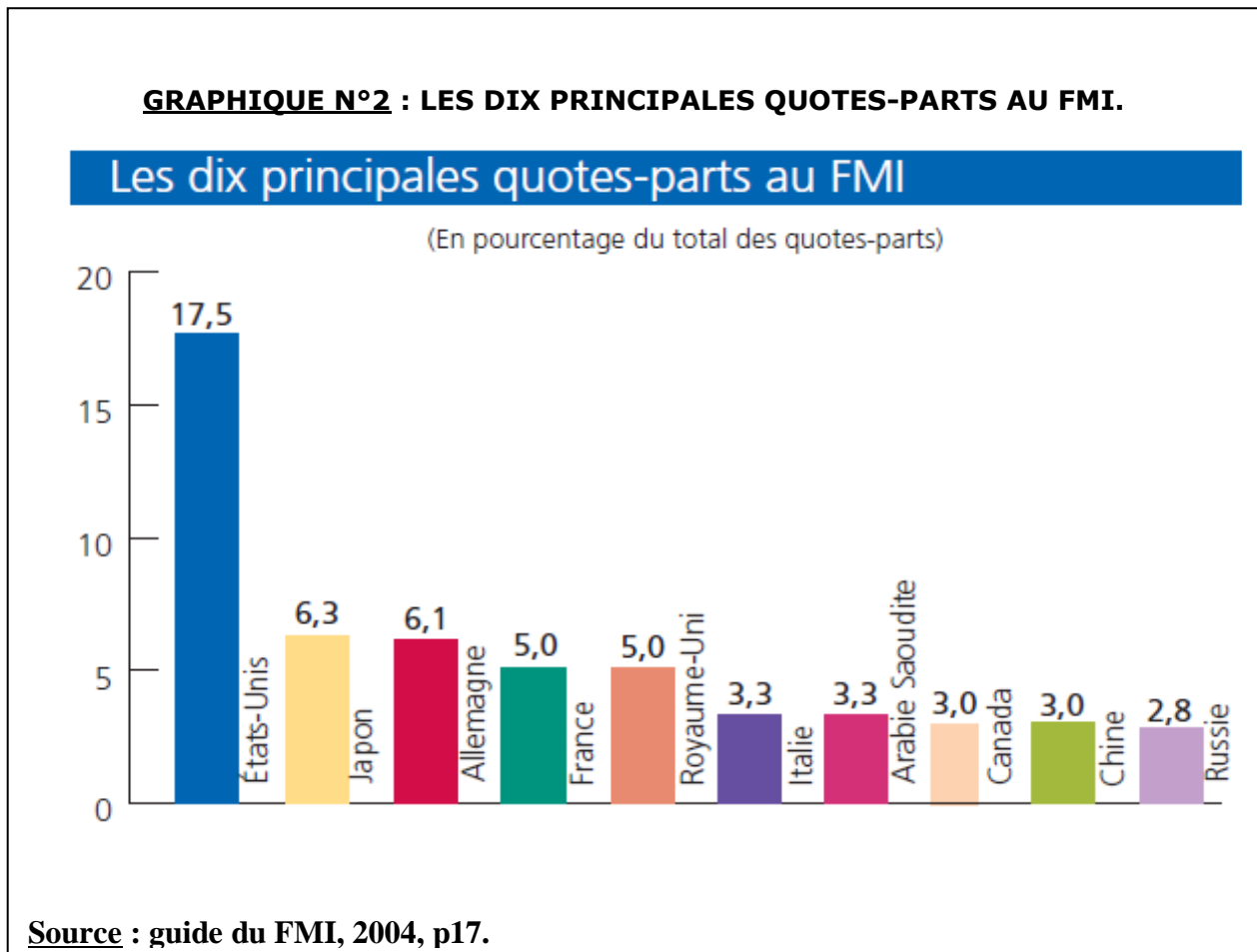
La quote-part est une créance qu'un pays membre détient sur le Fonds, en contre partie de sa souscription elle a une série de fonction² :

- Elle définit la participation des Etats membres aux activités du Fonds (révision de quote-part, nomination des administrateurs...);
- Elle détermine le montant des ressources ordinaires du Fonds ainsi que sa structure ou composition ;
- Elle permet la souscription des pays au FMI et l'acquisition du pouvoir de vote relatif ;
- Elle définit le montant de l'aide financière qu'un pays membre peut obtenir.

¹ Site officiel du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/quotasf.pdf> vu le 25/02/2014 à 21^h:28.

² Rachid BOUDJEMA, **le FMI en Question**, Atlas Editions, Alger, Mai 1995, P.51.

Donc on peut dire qu'il existe une relation étroite entre le montant des quotes-parts et la jouissance des faveurs du Fonds.



Ce graphique n°2, montre que les Etats-Unis détient la grande quote-part avec 17.5% suivit du Japon et L'Allemagne avec 6.3% et 6.1% respectivement, ensuite arrive en troisième position la France et Royaume-Uni avec 5%.

2.2.1.2 DÉTERMINATION DE QUOTES-PARTS DES PAYS MEMBRES

Le FMI fait appel à une formule de calcul des quotes-parts, qui est une moyenne pondérée en fonction du PIB(50%), du degré d'ouverture de l'économie à

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

(30%), des variations économiques (à 15%) et des réserves officielles de change (à 5%), afin de déterminer la position du pays membres¹.

Une fois que le pays devient membre du Fonds, une quote-part initiale lui est attribuer au caractéristique similaires à celle des anciens membres ;

Les quotes-parts sont libellées en droits de tirage spéciaux (DTS), qui représente l'unité de compte du FMI. Par ailleurs, lors de la souscription des pays membres 25% doivent être réglé en DTS ou dans une monnaie largement accepter et le solde est réglé en monnaie nationale du pays créancier.

La plus forte quote-part au FMI est celle des États-Unis, avec 42,1 milliards de DTS (environ 65 milliards de dollars), la moins élevée étant celle de Tuvalu, avec 1,8 millions de DTS (environ 2,7 8millions de dollars)².

Par ailleurs, l'Algérie à augmenter sa quote-part au FMI de 705,2 millions de DTS équivalent à plus d'un milliard de dollars, la portant de 1,25 milliard de DTS (environ 1,9 milliard de dollars) à 1,96 milliard de DTS (près de 3 milliards de dollars)³.

2.2.1.3 RÉVISIONS DES QUOTES-PARTS

Le conseil des gouverneurs du FMI procède à des révisions générales de quotes-parts à intervalles réguliers (généralement chaque 5ans). Toute modification des quotes-parts doit être approuvée par une majorité de 85% du total des voix attribuées, et la quote-part d'un pays membre ne peut être modifiée sans son consentement⁴.

¹ Site officiel du FMI, <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/pdf/quotasf.pdf> vu le 25/02/2014 à 21^h:36.

² *Ibid.*

³ Document interne de la Direction Générale des Relations Economiques et de coopérations Internationales, Ministère des Affaires Etrangères.

⁴ *Ibid.*

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

Lors d'une révisions générale, deux questions principales sont abordées : l'augmentation global et la répartition de cette augmentation entre les pays membres.

La révision des quotes-parts permet¹ :

- Au FMI d'évaluer l'adéquation des quotes-parts en regard des besoins de financement de la balance des paiements des pays membres et de sa propre capacité de répondre à ces besoins ;
- Aux pays membres d'accroître leurs quotes-parts qui tiendrait compte de l'évolution de leur position relative dans l'économie mondiale.

2.2.2 LES RESSOURCES EXTRAORDINAIRES

En plus des quotes-parts des pays membres et de leur révision périodique, le FMI met en œuvre certains mécanismes afin d'accroître ses avoirs en monnaie en vue de financer les transactions d'autres pays².

Les mécanismes utilisés par le Fonds sont³ :

- La vente d'or ou des DTS: ce procédé se réalise séparément ou simultanément lors de la révision des quotes-parts ;
- Recours aux emprunts auprès des Etats membres et de leurs banques centrales, par la signature des **Accords Généraux d'Emprunts*** (A.G.E) ;

¹ Document interne de la Direction Générale des Relations Economiques et Commerciales Internationales, Ministère des Affaires Etrangères.

²BOUDJEMA, Op.cit., P.61.

³ *ibid.*

* **A.G.E** : furent instauré en octobre 1962, ce sont des lignes de crédit ouvertes au profit du fonds et visent à en accroître ses ressources afin de financer les transactions des Etats membres sans porter préjudice à la stabilité du système monétaire international. Les A.G.E permettent au fonds d'élargir son action financière et préserver son stock d'or.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

- Le mécanisme pétrolier c'est un procédé que le Fonds utilise afin de contracté des emprunts auprès des pays membres exportateurs de pétrole qui jouissent de position favorable de leurs balance de paiements ;
- La mise en place d'un compte de subvention qui consiste à aider les pays les plus affecté financièrement par la prise en charge des couts du tirage.

Donc en générale, Les ressources du FMI son liées **aux quotes-parts** qui sont estimés d'environ 210 milliards de DTS (soit 300 milliards de dollars américains), ainsi qu'a la possibilité pour le FMI de recourir aux **emprunts** envers les grandes puissances économiques (ces crédits sont de l'ordre de 50 milliards de dollars).

2.3 LES MODALITÉS DE FINANCEMENT

2.3.1 LA DÉMARCHE D'EMPRUNT AUPRÈS DU FMI

La démarche d'emprunt auprès du Fonds se fait de la manière suivante :

Réalisation d'une demande d'un prêt par un pays membre ;

Puis le FMI lui octroi ce prêt sous forme d'un accord, ou il prévoit les politiques et les mesures spécifiques que le pays s'engage à mettre en œuvre afin de redresser sa balance des paiements ;

Après l'approbation de l'accord par le CA du Fonds, le prêt sera décaissé par tranches successives, au fur et à mesure d'application du programme¹.

2.3.2 LES FACILITÉS ET MÉCANISMES DE FINANCEMENT

Le FMI met à la disposition de ses pays membres une multitude de ligne de crédits, ces derniers ont connu une réelle évolution suit aux nouveaux besoins des Nations ; ils sont destinés à la résorption des déséquilibres des balances des

¹ Rapport annuel du FMI, 2009, P.34.

paiements¹. Donc l'existence de plusieurs facilités poussent les pays membres à choisir la facilité la mieux adaptée pour faire face aux problèmes².

Les facilités et mécanismes de financement³ sont :

- **Le système de la tranche de réserve** : consiste à réaliser des achats, où les tirages représentent 25% de la quote-part du pays demandeur qui sont réputés automatiquement, et le montant qui leurs correspond est soit en devise ou en DTS. le rachat ne doit pas dépasser trois ans.
- **Le système des tranches de crédit** : est destiné à la résorption des difficultés de balances de paiements.

Il est constitué de quatre tranches de crédit de 25% par rapport à la quote-part qui représente 100%. Le Fonds accorde ce système pour une durée d'une année mais accompagner d'un programme d'ajustement structurel que les pays bénéficiaires sont sensés l'appliqué afin d'apporter des corrections économiques pour rétablir les équilibres. Ce rachat se réalise dans un délai de trois ans.

- **La facilité de financement élargi** : représente une aide que le Fonds apporte à l'appui de réformes économiques structurelles appliquées par les pays membres qui rencontrent des problèmes de balance des paiements aigus et ne peuvent être résolu à court terme. Cette facilité est d'une durée de trois ans. Le montant représente 100% de la quote-part par an. Le pays bénéficiaire est soumis à la mise en œuvre d'un programme économique détaillé durant chaque année ainsi que son évaluation. Le rachat s'effectue dans un délai de cinq ans.

¹ B.GUENDOUZI, Op.cit., PP.121-122.

² Patrick LENAIN, **Le FMI**, 4^{ed}, Editions la Découverte, Paris, 2004, P.100-1001.

³ Voir annexe n°3 : tableau des facilités et mécanismes de financement du FMI.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

- **Le mécanisme de financement compensatoire :** représente une aide à moyen terme, il est accordé au pays ayant un déséquilibre temporaire soit une baisse de leurs recettes d'exportation ou la hausse des importations de céréales. le montant est estimé à 55% de la quote-part.
- **L'aide d'urgence :** c'est une aide qui est à moyen terme, accordé au pays ayant des difficultés de leurs balances des paiements suite à des catastrophes naturelles donc l'aide est destinée à financer des efforts de reprise ainsi que l'appui du programme d'ajustement ; soit en cas de conflits donc l'aide consistera à rétablir la stabilité macro-économique . le montant de cette aide est limité à 25% de la quote-part.
- **La facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance :** vise à aider les pays ayant des difficultés structurelles de balance des paiements, afin de favoriser une croissance durable pour faire reculer la pauvreté. Cette facilité est balancée entre 90% et 160% de la quote-part.

TABLEAU N°1: ACCORDS CONCLUS AU TITRE DES PRINCIPAUX MECANISMES PENDANT L'EXERCICE 2013. EN (MILLIONS DE DTS)

Pays membre	Type d'accord	Date d'entrée en vigueur	Montant approuvé
NOUVEAUX ACCORDS			
Bosnie-Herzégovine	accord de confirmation de 24 mois	26/09/2012	338,2
Jordanie	accord de confirmation de 36 mois	03/08/2012	1.364,0
Mexique	Ligne de crédit modulable de 24 mois	30/11/2012	47.292,0
Maroc	Ligne de crédit de précaution et de liquidité de 24 mois.	03/08/2012	4.117,4
Pologne	Ligne de crédit modulable de 24 mois	18/01/2013	22.000,0
TOTAL			75.111,6

Source : rapport annuel du FMI, 2013, P44.

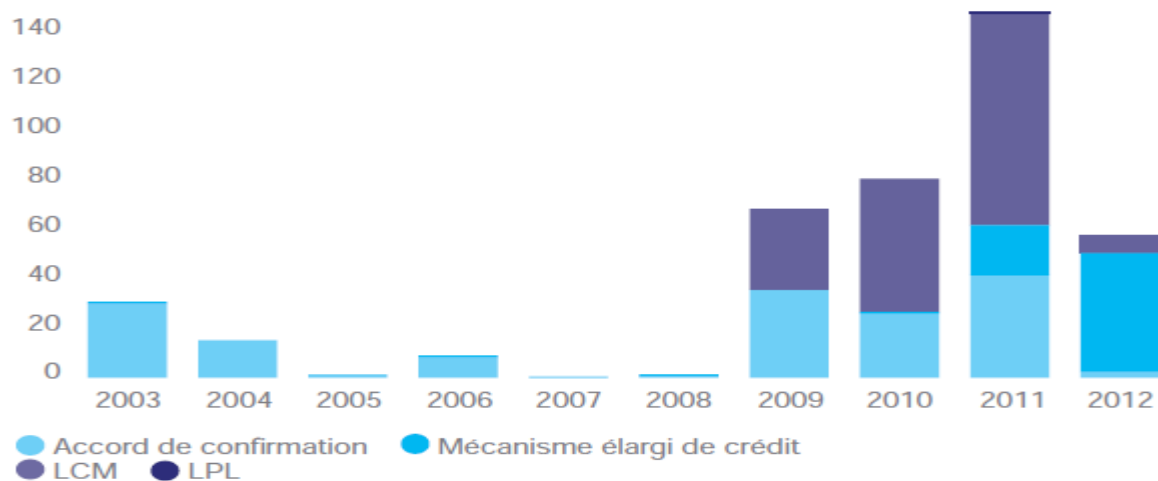
CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

Le tableau n°1, ci-dessus, résume les nouveaux accords conclus par quelque pays membre durant l'exercice de 2013, avec leur date d'entrée en vigueur ainsi que leurs montants.

GRAPHIQUE N°3 : ACCORDS APPROUVÉS PENDANT LES EXERCICES CLOS

LE 30 AVRIL, EXERCICES 2003–2012

(MILLIARDS DE DTS)



Source : rapport annuel du FMI, 2012, p.24.

LPL : Ligne de Précaution et de Liquidité; **LCM** : Ligne de Crédit Modulable.

ce graphique n°3, montre que les accords approuvés par le FMI durant l'exercice 2003-2012 comprenaient en grande partie des accords de confirmations, durant les années 2007 et 2008 l'octroi des prêts était très faible suite à la crise financière, alors qu'à partir de 2009 en remarque l'offre des lignes de crédit modulable et qui dépasse les 120 milliards de DTS en 2011, les Mécanismes élargis de crédits ont ressurgi en grande proportion pour l'année de 2011-2012 et l'introduction d'une maigre part de LPL.

2.4 LES DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)

Les DTS ont été créés en 1960 et entrés en vigueur en 1970. Leur création était de faciliter les paiements entre les banques centrales, ainsi que ceux de la BC et le FMI.

Leur objectif était d'accroître les liquidités internationales et devenir par la suite le principal instrument de réserve et de crédit.

La valeur d'un DTS était égale à celle du dollar, ou la parité 35 DTS représentait une once d'or. Suite au déclin du rôle de l'or, les DTS furent redéfinis en juin 1974 en tant que panier de 16 monnaies des pays qui réalisent au moins un pour cent du commerce mondial.

Suite à la complexité de calculer le taux d'intérêt du DTS par la moyenne des taux des seize monnaies composant le panier, le Fonds a décidé de retenir que les taux de cinq monnaies les plus représentatives à savoir le Dollar US, le Deutsche mark, la livre Sterling, le Yen, Franc Français.

Vue que la révision du panier se fait chaque cinq ans, lors de la révision de 2001, la décision prise était de remplacer le Deutsche mark et le Franc Français par l'EURO, donc (le dollar des Etats Unis, la livre sterling, l'euro et le yen) constituent le panier et sont utilisées comme monnaie de référence actuellement¹.

Donc l'unité de compte du FMI est le DTS, au 30 Avril 2013, 1 dollar US = 0,662691 DTS et que 1 DTS = 1,509 dollar².

¹ B.GUENDOUZI, Op.cit., PP.123-124.

² **Rapport annuel du FMI**, 2013, P.2.

SECTION 3 : LA CONDITIONNALITÉ.

Le principe de la conditionnalité fut introduire de manière implicite dans les politiques du prêt du Fonds¹. Dans cette section nous allons voir la mise en œuvre de ce principe ainsi que les mesures entrepris par le Fonds pour le redressement économique.

3.1 C'EST QUOI LA CONDITIONNALITÉ ?

La conditionnalité est « un ensemble flexible de mécanisme et de procédure régissant l'emploi des ressources du Fonds par un état membre »².

3.2 LA NATURE DE LA CONDITIONNALITÉ

La conditionnalité politique est en relation avec l'application de la démocratie et la lutte contre la corruption, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme³ ; de ce fait, Le FMI dicte divers conditions que les pays sont sensé mettre en œuvre afin de jouir de ses opérations; ainsi elles peuvent être:

- Une conditionnalité basée sur le domaine économique, qui réclame certains ajustements structurels contre l'octroi d'un prêt ;
- Une conditionnalité basée sur le respect des droits de l'homme ;
- Une conditionnalité basée sur la mise en place des accords d'associations⁴.

¹ BOUDJEMA .Op.cit. P.90.

² *Ibid.*

³ Chrisman CHAVAGNEUX, *L'avenir des institutions de Bretton Woods: Halifax ET après, Economie Internationale*, Paris, 1995, P.17.

⁴ Sarah BOCHUD, *Du processus de Barcelone à la politique européenne de voisinage : quelles avancées pour le commerce méditerranéen et le développement de la région ?*, travail de Master, Universities Friburgensis Département d'économie politique, Fribourg, le 26 novembre 2008, P.25.

3.3 LES RÈGLES DE LA CONDITIONNALITÉ

Afin d'en bénéficier des ressources du Fonds, un ensemble de règle doit être respecté, a cette égare, les principales règles de la conditionnalité se présentent comme suit :

- Une lettre d'intention pour les demandes des tirages sur les ressources du Fonds : elle contient le programme économique que le pays membre veut mettre en œuvre et pour lequel il demande le soutien du Fonds ; Elle contient aussi des engagements précis des pouvoirs publics concernant les mesures de redressement ce qui permet au Fonds de vérifier leur mises en œuvre.
- **Les documents-cadrant la politique économique** : comprennent la stratégie économique générale que les pouvoirs publics visent à la mettre en œuvre.

Leur objectif est de mobiliser des financements extérieurs, en prévenance de la communauté internationale en particulièrement le FMI et la BM y compris les créances privées et bilatéraux, sur la base de la stratégie de développement économique et de réforme structurelle.

- **Les critères de la réalisation** : représentent les objectifs fixés par trimestre sur la base des prévisions économiques réalisées conjointement entre le Fonds et les pays concernés.

Ces critères sont des limites à l'accroissement du crédit, au déficit budgétaire et à l'endettement extérieur, afin de garantir la conformité du programme aux objectifs initiaux. Le non-respect de ces limites induit à la suspension des décaissements du Fonds.

- **Les revues semestrielles des programmes** : représentent un calendrier de consultation entre les autorités du pays et les services du Fonds. Il a pour mission d'analyser la situation économique et d'évaluer jusqu'à quel point que le programme de stabilisation préconisé est mis en œuvre. Ces consultations se feront jusqu'à ce que les tirages soient rachetés entièrement.

3.4 LES RAISONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONDITIONNALITÉ

La conditionnalité s'instaure par ses éléments qui visent à structuré le déséquilibre de balance de paiements des pays membres, à relancer leur économie et assurer la stabilité macro-économique. Vu que Les ressources du Fonds:

- Sont consenties de manière temporaire ;
- Leurs utilisations exige des garanties appropriées ;
- Servent à résoudre les difficultés de balance de paiements.
- Permettent d'éviter l'application de mesures brutales qui infecteront la stabilité interne et internationale.

Donc la conditionnalité représente les obligations que les pays membres sont sensés respecter afin d'en bénéficier des ressources du Fonds lorsqu'ils seront confronté aux problèmes de balance de paiements¹.

3.5 LES MESURES DU FMI :

Le FMI prend des mesures multiples lors d'un redressement économique qui sont² :

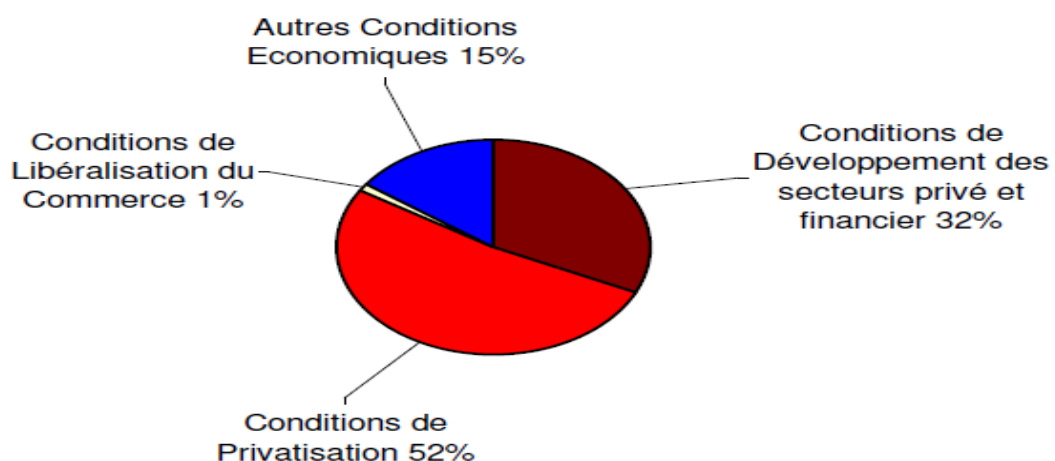
- **La dévaluation** : permet de résoudre le déficit de la balance commerciale.

¹ BOUDJEMA. Op.cit., P.93.

²http://www.memoireonline.com/05/08/1110/m_le-systeme-monetaire-international-smi0.html#_Toc169029486 vu le 22/12/2013 à 18^h:53

- **L'ajustement des dépenses publiques** : à travers deux méthodes :
 - a) **La politique des vérités des prix** : qui consiste à la suppression ou la réduction des subventions de certains produits.
 - b) **La privatisation* d'entreprises publiques** : permettre l'allègement des dépenses publiques et améliorer leurs performances.
- **L'intervention au commerce international**, afin de rétablir la compétitivité et la stabilité économique.
- **Règlement des dettes antérieurs et blocage des salaires** : permettent de freiner l'inflation et de favoriser les investissements.

GRAPHIQUE N°4 : REPARTITION DES CONDITIONS STRUCTURELLES DES REFORMES ECONOMIQUE DU FMI.

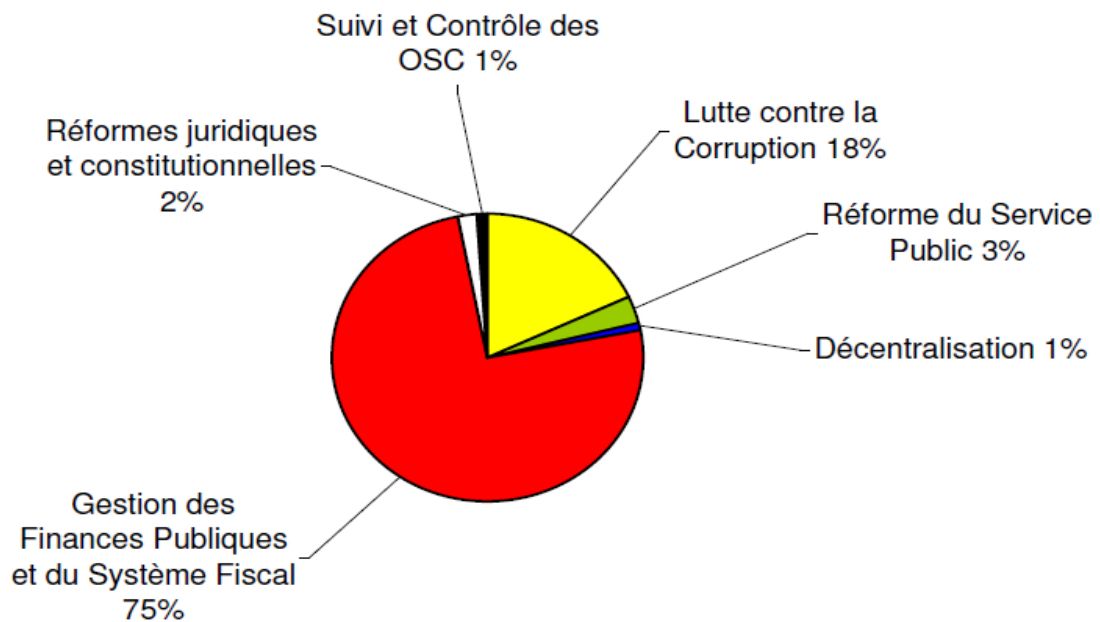


Source : Rapport eurodad, Décembre 2006, p.23.

Ce graphique n°4, montre que le FMI impose des réformes structurelles et politiques économiques très controversé au pays en développement ; ou la moitié représente des conditions de privatisation estimée à 52%, alors que 48% des conditions structurelles représentent des réformes économiques (libéralisations du commerce 1%, développement des secteurs privées et financier 32%, autres conditions 15%).

* **La privatisation** : concerne le secteur bancaire, et l'industrie énergétique.

GRAPHIQUE N°5 : REPARTITION DE CONDITION DE REFORME DU SECTEUR PUBLIC IMPOSE PAR LE FMI.



Source : Rapport eurodad, décembre 2006, P.25.

Ce graphique n°5, on remarque que les conditions imposé au secteur public par le Fonds, reposent en grande partie sur les réformes de la gestion des finances publiques et su système fiscal estimés à 75% et représentent environ deux tiers de toutes les conditionnalités de cette réforme. Et le un tiers restant comprend une variété de réformes imposé à des taux faibles estimé à 25%.(soit réformes juridiques et constitutionnelles 2%, Suivi et contrôle des OSC 1%, Lutte contre la corruption 18%, réforme du service Public 3%, et la Décentralisation 1%).

SECTION 4 : LE RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE.

Le FMI fournit ses points de vue concernant la situation financière des pays membres qui sont en crise d'endettement afin que le mécanisme de rééchelonnement de la dette soit appliqué par certaines institutions financières internationales. Dans cette section, nous essayerons de voir la démarche du rééchelonnement de la dette.

4.1 DEFINITION

Un rééchelonnement consiste à repousser dans le future les échéances d'un prêt; le rééchelonnement s'effectue moyennant une augmentation du taux d'intérêt appliqué aux sommes rééchelonnées, cela peut compenser la perte subie du fait du report des échéances dans le temps et même entrainer un gain pour le créancier¹.

Selon les trois organisations internationales à savoir l'OCDE, FMI et la BM le rééchelonnement « est la négociation du service des dettes contractés au titre de crédits accordés ou garantis par des créanciers officiels. Les dettes en question sont des dettes à moyen terme et long terme dont le paiement vient à échéance dans les douze à dix-huit mois couvert pour un accord avec le FMI². »

On remarque à travers cette définition que le champ d'application du rééchelonnement exclut les dettes à court terme ; et prend en considération les dettes à moyen et long terme dont les échéances sont supérieures à dix-huit mois.

Le traitement de la dette s'effectue par rééchelonnement, soit avec les créanciers publics (**Club de Paris**), soit avec les créanciers Privés (**Club de Londres**), Mais dans les deux cas, la réunion des clubs est conditionnée par un accord préalable avec le FMI, qui se fonde sur l'élaboration d'un programme économique et financier censé permettre le retour à la solvabilité³.

¹ Marc RAFFINOT, **Dettes extérieures et ajustement structurel**, EDICEFA, Paris, 1991, P.81.

² Maamar BOUDERSA, **le FMI, ce monstre de paris**, Révolution Africaine, Alger, 1994, P.69.

³ M. RAFFINOT, Op. cit., PP.80-81.

4.1.1 CLUB DE PARIS

Prend en charge les négociations du rééchelonnement de la dette extérieure publique*, ou il instauré des bases qui portent sur la période de consolidation, la date limite, le délai de grâce, la période de remboursement et l'étendue de l'accord, qui figurent dans le procès-verbal.

Le rééchelonnement ne prend effet qu'à la signature des accords bilatéraux d'application entre le pays débiteur et chacun des gouvernements créanciers. Par ailleurs, c'est lors de la négociation de ces accords bilatéraux que se détermine le taux d'intérêt applicable à la dette rééchelonnée¹.

4.1.2 CLUB DE LONDRES

Il traite la dette extérieure privée* ou commerciale financière et fait l'objet d'un traitement apart, réunissant les pays débiteurs avec les créanciers privés au Club de Londres. Les négociations avec ce Club sont subordonnées à la conclusion des accords avec le FMI et Club de Paris, c'est-à-dire les créanciers de ce Club, ne négocient qu'après la double caution du FMI et des Etats créanciers².

4.2 L'ÉLIGIBILITÉ AU RÉÉCHELONNEMENT

Afin d'être éligible au rééchelonnement du service de la dette extérieur, le pays débiteur doit remplir trois conditions :

* **La dette extérieure publique** : l'emprunteur est l'Etat ou un organisme dont l'Etat garantie sa dette.

¹ <http://unctad.org/fr/Docs/pogiddmfasm3r3.fr.pdf> vu le 08/03/2014 à 22^h :54.

* **La dette extérieure privée** : l'emprunteur est un organisme privé dont l'Etat ne garantit pas la dette.

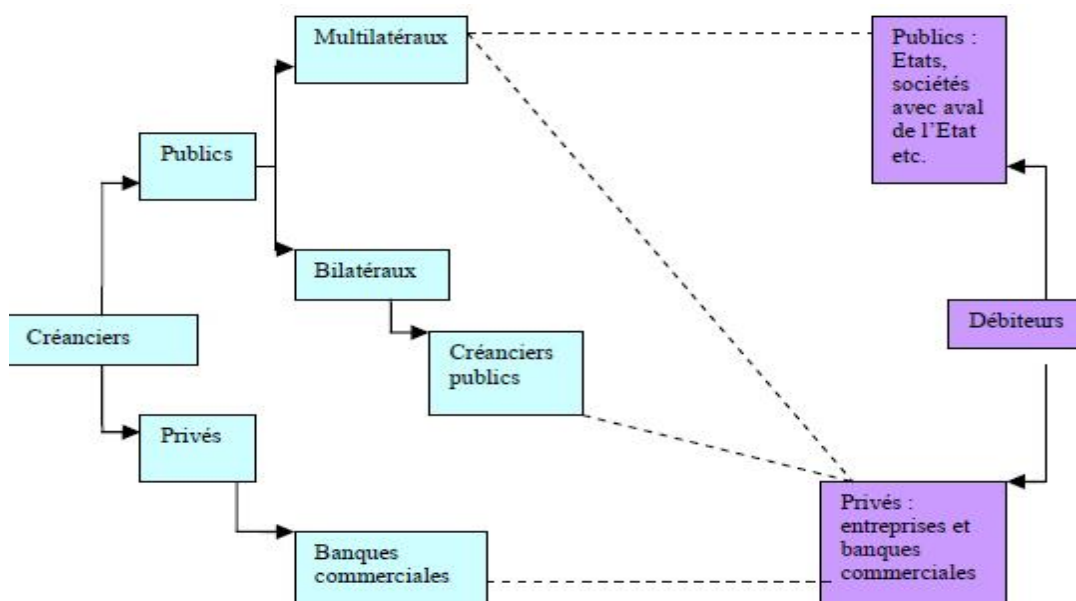
² http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2008.kasmi_d&part=149303 vu le 08/03/2014 à 23^h :25.

CHAPITRE 2: APERÇU DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI).

- Un déficit de la balance des paiements qui s'exprime sur le plan comptable et qui doit être considéré comme danger de ne pas respecter un certain nombre d'obligations ;
- La conditionnalité sous forme d'un accord de confirmation avec le FMI, étalé sur une période de 16 à 18 mois, en apportant une aide non considérable à la balance des paiements extérieurs, avec condition d'application d'un plan d'ajustement structurel préconisé dans sa conditionnalité ;
- Chaque créancier du débiteur doit accorder un allègement de la dette proportionnelle aux risques que représentent ses engagements. Ainsi chaque pays évalue ses risques concède à des rééchelonnements en conséquence.

Le graphique n°6, illustre clairement la procédure du rééchelonnement entre les créanciers et les débiteurs.

GRAPHIQUE N°6 : ILLUSTRATION DE LA PROCEDURE DU REECHELONNEMENT ENTRE LES CREANCIERS ET LES DEBITEURS.



---- : Le trait discontinu représente les dettes non éligibles au rééchelonnement.

Source: http://theses.univ-lyon2.fr/documents/getpart.php?id=lyon2.2008.kasmi_d&part=149303 vu le 08/03/2014 à 23^h:51.

4.3 LA MODALITÉ DU RÉÉCHELONNEMENT¹

La mise en œuvre d'un rééchelonnement passe par un avis du FMI et ensuite par l'organisation de créanciers au sein de groupes suivant certaines règles :

- **L'avis du FMI :**

Le FMI doit accorder des tirages dans les tranches supérieures de crédits en appuyant sur la conditionnalité. Celle-ci constitue un gage pour les créanciers officiels (Club de Paris et de Londres), dans la mesure où elle impose l'orientation que devrait appliquer le pays débiteur dans l'application de son plan de redressement. Elle constitue également une source importante d'information sur le pays débiteur².

- **L'organisation au sein des clubs de banques :**

Les banques internationales se réunissent à Paris sous la direction du Trésor français pour traiter des dettes garanties* et à Londres pour les dettes non garanties*.

Les banques principales prennent alors la direction des opérations et d'évaluation de la dette et la définition des dispositions du rééchelonnement.

¹ Pour mieux appréhender la démarche du rééchelonnement de la dette, il y a lieu de voir l'annexe n°4 : L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

² S.A. BOUKRAMI, **les mécanismes monétaires et financiers internationaux**, éd ENAL, Alger, 1986, P.157.

* **La dette garantie** : représente la dette extérieure publique qui est garantie par l'État et qui est constituée d'obligations extérieures à long terme des créanciers publics, dont le gouvernement national, les sous-divisions politiques et les organisations publiques indépendantes ainsi que des obligations extérieures des créanciers privés dont le remboursement est garanti par une entité publique.

* **La dette non garantie** : représente la dette extérieure privée, cette dernière est constituée d'obligations extérieures à long terme envers des créanciers privés dont le remboursement n'est pas garanti par une entité publique.

CONCLUSION

La place et le rôle du FMI qui est d'assurer une stabilité macro-économique et l'équilibre de la balance des paiements des pays membres et leur apporter son assistance technique, a fait l'objet de ce chapitre, quoique le Fonds veille à ce qu'il réalise ses objectifs à travers ses divers instruments mis en place, il reste défaillant sur divers axes, de ce fait on peut cerner ses limites d'actions à travers les points suivants :

- Le Fonds touche souvent la souveraineté des Etats suites aux conditions auxquelles étaient soumises pour en bénéficier de ses ressources ;
- Le Fonds ne pose que de faibles remèdes qui étalent en même temps ses contraintes faces aux modifications brutales et profondes de l'économie mondiale dans ses aspects commercial et financier ;
- Le FMI touche régulièrement les limites de ses capacités d'intervention, ce qui lui engendre un manque de moyens de se fait il s'ouvert à de nombreux pays pour des emprunts et l'accroissement des quotes-parts.

Chapitre 3

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

INTRODUCTION

L'Algérie a adhéré au FMI juste après son indépendance, en vertu de la loi¹ n° **63-320 du 31 aout 1963.**

Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'Algérie n'a jamais eu besoin de solliciter l'aide du Fonds. Toutefois, dès 1986, elle enregistra une baisse importante du prix du Baril du pétrole, ce qui a mené à la baisse des recettes générées par l'exportation des hydrocarbures et à un déficit de la balance commerciale. Elle s'est ainsi tournée vers l'endettement en sollicitant l'aide du Fonds afin de dépasser cette situation, et ce, à travers les différents accords qui ont été signés à partir de 1989 jusqu'à 1995 et la mise en œuvre d'un P. A.S.

Dès le début des années 2000, la situation économique et financière de l'Algérie s'est améliorée, suite à la hausse du Prix du Baril du pétrole et l'augmentation des recettes générées par l'exportation des hydrocarbures. Afin de tirer profit de cette situation avantageuse, l'Algérie a créé un Fonds de Régulation de Recettes (FRR) afin de mieux gérer ses ressources. Par ailleurs, elle a pu rembourser sa dette par anticipation et participer à l'emprunt lancé par le FMI. Ceci atteste de sa bonne santé financière et envoie un message politique fort au niveau international.

Dans la première section de ce chapitre, nous allons aborder les caractéristiques de l'économie algérienne. Dans la section suivante, nous allons nous pencher sur l'évolution de la dette algérienne.

¹ Voir l'Annexe n° 5 relative à la loi 63-320 du 31 aout 1963 autorisant l'adhésion de la République Algérienne démocratique et populaire à des accords internationaux.

La troisième section, quant à elle, traitera des accords signés par l'Algérie avec le FMI. La dernière section portera sur l'évolution des relations de l'Algérie avec FMI.

SECTION 1 : CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE.

Suit à son indépendance en 1962, l'Algérie se retrouva dans la nécessité de construire son économie en fonction des objectifs tracés dans le programme de Tripoli et la Charte D'Alger. Le choix du système socialiste va impliquer une économie planifiée où toutes les actions sont hiérarchisées et programmées.

Dans cette section, nous allons examiner les différentes étapes de l'évolution de l'économie algérienne en nous attardant sur les spécificités de chacune, et ce, à partir de l'indépendance de l'Algérie, en nous arrêtant sur deux phases cruciales qui sont celle de l'industrialisation et le passage à un libéralisme dicté par les conjonctures d'une économie locale déficiente et la conditionnalité de l'aide internationale.

1.1 LA PÉRIODE D'APRÈS INDÉPENDANCE, DE 1962 A 1970.

On peut y distinguer deux sous périodes :

1.1.1 LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE 1962 ET 1965

Dans cette période, l'économie algérienne fut caractérisée par « *la prise en main d'une économie embryonnaire délaissée par le départ précipité et massif des colons* »¹ ; et la naissance de l'autogestion caractérisée par des activités

¹ A. BENBITOUR, *l'Algérie au troisième millénaire*, éd. Marinoor, [S.L.], 1998, P.18.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

économiques prises en charge par les ouvriers agricoles et industriels. Néanmoins, ce système de gestion a montré certaines lacunes au niveau du secteur industriel, « *au moment où les usines d'une même branche sont entrées en autogestion, ces dernières se trouvaient à des niveaux de développement différents en ce qui concerne leur équipement et leur présentation du marché* »¹.

C'est à ce moment-là que sont nées les sociétés nationales et les entreprises publiques chargées d'organiser l'activité de tout un secteur ; ces sociétés nationales sont partagées en deux : la Société Nationale de Sidérurgie (SNS), spécialisée dans la sidérurgie et la métallurgie et la SONATRACH dans le secteur des hydrocarbures. Ces dernières constitueront par la suite les deux poutres maîtresses de l'industrialisation du pays.

1.1.2 LA PÉRIODE DE 1966 A 1969

Cette période a connu une mise en place des structures nécessaires à la planification du développement économique ainsi que la construction d'un Etat solide². Ainsi, les principaux événements qu'a connus cette période sont comme suit:

- Le lancement d'un pré-plan triennal, de 1967 jusqu'à 1969, en vue de la mise en place des moyens matériels pour la réalisation des plans qui suivront.
- En 1971, la nationalisation des secteurs minier et bancaire, ainsi que celui de la distribution des produits dérivés des hydrocarbures, dans un premier temps, préparera le terrain à la nationalisation totale des ressources sous-

¹ *Ibid.*, P.19.

²A. BENBITOUR, Op.cit., P.20.

terraines ; ce qui représente le passage de l'Algérie au modèle de développement basé sur l'industrie industrialisante.

1.2 LA PÉRIODE DES GRANDS DÉFIS : 1970-1979.

Cette période se spécifie par la mise en place d'une structure industrielle et par le parachèvement des institutions publiques. C'est dans cette période qu'un premier plan quadriennal (1970-1973), avait été élaboré, marquant ainsi, le début d'une application de la planification socialiste et l'émergence des piliers de la bureaucratie économique algérienne.

A partir de 1970, le système bancaire algérien connaîtra la mise en œuvre d'une gestion planifiée de l'économie. Il se composera de la Banque Centrale, du Trésor Public, la Banque Algérienne de Développement et des banques commerciales.

Au milieu des années 1970, les innovations technologiques connaîtront une accélération et un développement considérable, notamment dans les domaines de la biotechnologie, l'électronique, les nouvelles énergies et les métaux composites, destinées en premier lieu à des secteurs spécifiques tel que celui de la défense nationale et de la recherche scientifique médicale.

Ces nouvelles technologies investissant le champ économique et social, ont eu pour objectif l'introduction de transformations et la formation d'un nouveau système technico-industriel et économique en émergence¹.

¹http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_'l'Alg%C3%A9rie#Une_.C3.A9conomie_planifi.C3.A9e_.281962-1978.29 le 21/05/2014 à 18^h:50

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

En 1971, la restructuration du secteur agricole s'est faite à travers les différentes mesures prises pour le redynamiser, ainsi que la dissolution des coopératives et la prise en compte du secteur privé dans les programmes du développement.

Le secteur privé se développait autour des investissements publics¹. Jusqu'à 1973, la part de ce dernier dans la production était supérieure à celle des entreprises publiques.

Concernant le secteur extérieur, l'Algérie avait enregistré des déficits dans sa balance de paiements, sauf pour l'exercice 1974, car, en cette période, l'économie algérienne s'était orientée vers l'investissement suite à la nécessité d'importer des équipements, afin de répondre aux besoins locaux, due à l'absence du développement technologique;

Suite à la situation précaire des secteurs de l'agriculture et des industries légères, une augmentation de la demande des ménages a été enregistrée, se traduisant par une demande supplémentaire des importations de biens de consommation ainsi que celle des d'équipements nécessaires à l'investissement.

La politique adoptée, concernant le financement du commerce extérieur, était celle de mettre à profit la situation favorable des marchés pétroliers et financiers. La rente de l'exportation des hydrocarbures et l'endettement extérieur ont constitué la manne financière pour financer les importations².

Le tableau n°2 recense l'évolution et la réalisation des projets d'investissement durant la décennie allant de 1967 à 1979, relatifs aux secteurs, entre autres, celui de l'agriculture et de l'industrie, estimés en millions de dinars. On

¹ M. LAKEHAL, **Algérie de l'indépendance à l'Etat d'urgence**, éd. L'Harmattan, [S.L.], 1992, P.118.

²http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_l'Alg%C3%A9rie#Une_.C3.A9conomie_planifi.C3.A9e_.281962-1978.29 le 21/05/2014 à 18^h:50

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

remarque que durant la période 1970-1973, les réalisations ont dépassé les objectifs tracés, dans les différents domaines. En revanche, pour la période comprise entre 1974 et 1977, les réalisations ont dépassé les objectifs attendus dans le secteur de l'industrie, nonobstant, dans les autres secteurs, les objectifs préconisés n'ont pas été atteints.

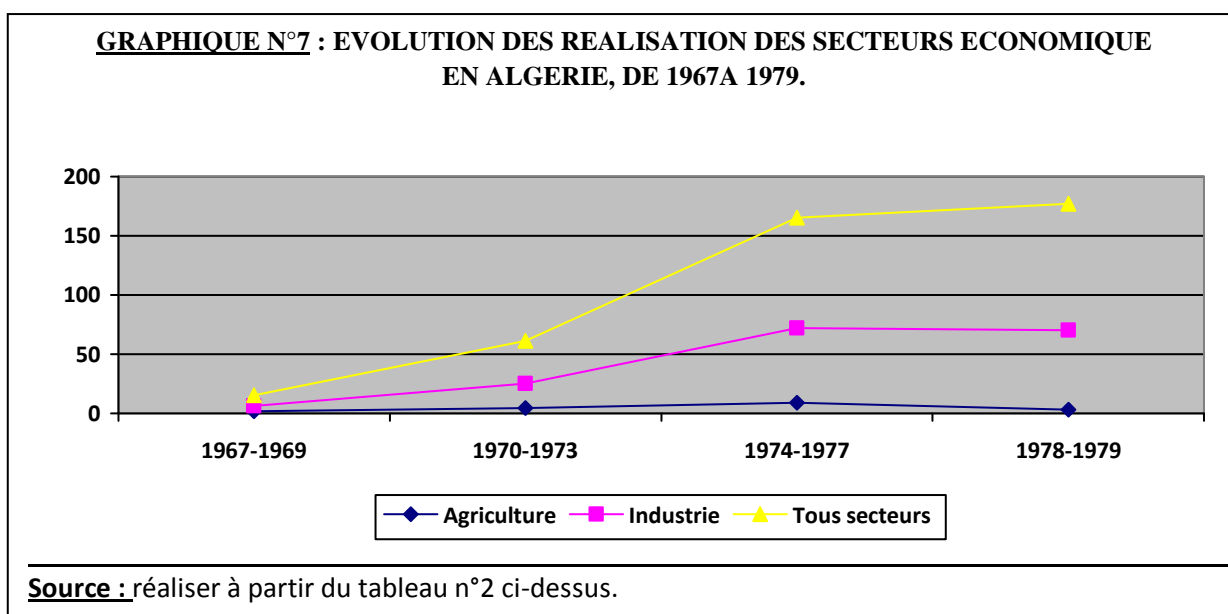
TABLEAU N°2 : LES INVESTISSEMENT DURANT LA PERIODE 1967-1979.

EN MILLION DE DINARS.

Désignation	1967-69	1970-1973		1974-1977		1978-1979
	Réalisation	Objectifs	Réalisations	Objectifs	Réalisations	Réalisations
Agriculture	1,605	4,140	4,350	12,005	8,913	3,259
Industrie	4,750	12,400	20,803	48,000	63,100	66,864
Tous secteurs	9,121	27,740	36,297	110,210	93,200	106,759

Source : Hocine BENISSAD, « la réforme économique en Algérie : ou l'indicable ajustement structurel », Mai 1991, P.17.

Le graphique n°7, illustre l'évolution des réalisations dans les différents secteurs économiques durant la période 1967 à 1979.



1.3 LA PÉRIODE DU LIBÉRALISME OBLIGATOIRE 1980-1986.

Cette période s'est caractérisée par une stabilité de la situation économique du pays, due à la situation favorable des marchés pétroliers. Ainsi, l'Algérie entreprendra une nouvelle politique économique, visant à couvrir en priorité les besoins en matière de produits de première nécessité, à réduire la dépendance extérieure dans les domaines de la technologie, au financement des approvisionnements, à relever les recettes des hydrocarbures pour garantir le financement externe et prendre en charge le secteur privé local¹.

Il a été enregistré un accroissement remarquable des ressources externes, à la faveur de la hausse du taux de change du dollar américain par rapport aux monnaies de référence du commerce extérieur algérien et par conséquent, les recettes d'exportations ont plus que doublées entre 1978 et 1980.

En outre, nous constatons un ralentissement du rythme des investissements, car ces derniers ont été orientés vers les secteurs de l'habitat et de l'Hydraulique. De ce fait, la part des investissements des entreprises publiques est passée de 56% en 1980 à 24% en 1984, notamment ceux liés aux infrastructures qui sont passés de 30% en 1980 à 55% en 1984. La part de l'agriculture est stabilisée autour de 3 à 4%.

par-ailleurs, la politique budgétaire a connu un changement important, en passant d'une situation nettement excédentaire (le solde budgétaire positif représentait 28% et 30% des recettes, et ce, respectivement en 1980 et en 1981), à une situation déficitaire dans les années 1983 et 1984. Cela s'explique par

¹ A.BENBITOUR, Op.cit., P.66.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

l'augmentation des dépenses d'équipement, ce qui représente une forme de financement des investissements réalisés¹.

SECTION 2 : GENESE ET ÉVOLUTION DE LA DETTE ALGÉRIENNE.

L'Algérie a traversé une situation très délicate sur les plans sociale et économique, en 1986, elle se retrouve en situation de crise suite à l'effondrement du prix des hydrocarbures, ce qui a engendré l'écroulement des finances publiques et au déficit de la balance des paiements. Face à cette situation, la dette extérieure s'accroît et l'Algérie ne pourra pas honorer ses engagements, et c'est ainsi qu'elle envisagea d'entreprendre des solutions, à savoir, le reprofilage d'abord et le rééchelonnement de la dette extérieure, par la suite. Dans cette section, nous allons remonter à la naissance de la dette algérienne, avant 1986, à l'accroissement de la dette extérieure de 1986-1991, puis au reprofilage de 1991-1992 et le rééchelonnement de la dette extérieure².

2.1 NAISSANCE ET ÉVOLUTION DE LA DETTE AVANT 1986

Dans les années soixante, l'endettement extérieur ne comprenait que les seuls crédits de l'Organisme français de Coopération Industriel (O.C.I), s'y ajoute quelques prêts gouvernementaux de pays de l'Est³.

¹ http://www.algeria-watch.org/farticle/analyse/benderra_2002.htm vu le 21/05/2014 à 19^h:49

² http://www.algeria-watch.org/farticle/analyse/benderra_2002.htm vu le 21/05/2014 à 19 : ^h49.

³ Conseil National Economique et Social. « La Dette des Pays du Sud de la Méditerranée : Obstacle au Partenariat Euro-Méditerranéen ». **Séminaire d'Annaba**, 4-6 Décembre 1999, P.99.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Au début des années soixante-dix, il va s'ajouter un prêt du Fonds Koweïtien de Développement Economique et Sociale, de nature commerciale, alloué par les pays fournisseurs d'équipements et les services qui s'y attachent, dans le cadre de projets industriels ;

En 1971, le stock de la dette extérieure était de 3335 millions de dollars US¹.

En 1974, il eut la mobilisation du premier emprunt sur le marché international des capitaux ;

Entre 1975-1976, il fut enregistré une augmentation sensible des mobilisations de crédits extérieurs pour les besoins des différents investissements, dans un moment où les recettes d'exportations passent de 1765 millions de dollars, en 1974, à 5022 milliards de dollars en 1975 et à 5589 en 1976.

Le stock de la dette était inférieur à 5 milliards de dollars en 1974, alors qu'il atteignit 9,5 milliards de dollars en 1976 ;

Le recours aux financements extérieurs croit de près de un milliard de dollars US en 1977 et de près de deux milliards en 1978. Un fait qui a amené l'Algérie à lancer le plan VALHYD (valorisation des hydrocarbures), prévoyant l'intensification des exportations d'hydrocarbures, en particulier du gaz naturel². Le stock de la dette dépasse les 15 milliards de dollars US.

En 1979, il sera question de la diminution du recours aux crédits extérieurs suite à la forte augmentation des recettes d'exportation des hydrocarbures, néanmoins, cela n'empêchera pas le stock de la dette de dépasser 19 milliards de dollars US, dans la même année³ ;

¹ *Ibid.*

² Conseil National Economique Social, Loc.cit., P.100.

³ *Ibid.*

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

En 1980, les recettes extérieures accroîtront, suite au deuxième choc pétrolier et à la mobilisation des encours d'un montant de 3,4 milliards de dollars US.

L'accélération des remboursements fera passer les recettes nettes de la dette de l'échelle de 5,5 milliards de dollars US en 1978 à 11,5 en 1980, et les encours s'y afférant seront de l'ordre de 9,5 milliards de dollars, en 1981.

De 1981 à 1984, les réserves baisseront pour se stabiliser au montant de 9,5 milliards de dollars US au même temps ou le pays mobilise pour 10,3 de dollars US d'emprunts.

Au titre des intérêts, la ponction se situe au niveau de 10 à 11% des recettes à l'exportation de 1979 à 1985, sauf en 1981 où elle avoisine 9%¹;

On peut dire que l'Algérie a subi de plein fouet l'instabilité des prix des hydrocarbures et celle des taux d'intérêts et en 1985 s'y ajoute l'effet du taux de change².

2.2 FOISONNEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE 1986-1991

Suite à la chute du prix du brut en 1986, a engendré une baisse des recettes extérieures du pays de plus de 5,6 milliards de dollars US ainsi que la dépréciation de la monnaie américaine ;

Entre 1984 et 1986, le stock de la dette extérieure a augmenté de 7 milliards de dollars US engendré par la chute du dollar US ;

¹ CNES, Op.cit., P.101.

² *Ibid.*

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

En 1986, les réserves de change baissent de plus d'un milliard de dollars, ce qui engendrera la fragilité et la résistance des banques internationales à accorder des prêts libres, ce qui pousse le pays à mobiliser des crédits commerciaux pour toute importation afin de ne pas entamer davantage ses réserves de change¹ ;
Vue que l'Algérie a besoin d'importer aussi bien des équipements, des matières et semi-produits que de produits finis et de large consommation, donc elle recourt aux financements dont la durée n'excède pas 18 mois ;

De 1986 à 1989, les recettes extérieures fluctuent entre 8,5- 10,5 milliards de dollars US, après avoir dépassé 15 milliards de dollars US en 1981 et 14,7 en 1985² ;

Dès 1988, l'accélération des remboursements en principal des crédits contractés, ou les crédits à court terme mobilisés en 1986 sont remboursables dès 1988, ceux mobilisés 1987 le sont dès 1989 ; Mais le pays accumule des dettes ou le stock de dette extérieure augmente de plus de 10 milliards de dollars US entre 1985 et 1989 ;

Cela n'a pas empêché le pays de continuer à faire bonne figure du bon payeur, mais sa s'est répercutée sur son économie ou :

- Il a réprimé ses importations et privant l'appareil de production d'intrants indisponibles ;
- Il a perturbé les circuits et les mécanismes d'importation, en raison des délais nécessaires à la négociation et la mise en place de financement pour des produits qui sont traités habituellement cash ;

¹ CNES, « La Dette Extérieure des pays du Sud de la Méditerranée : Obstacle au Partenariat Euro-Méditerranéen ». **Rapport de la 15^{ème} Session Plénière**, Mai 2000, P.47.

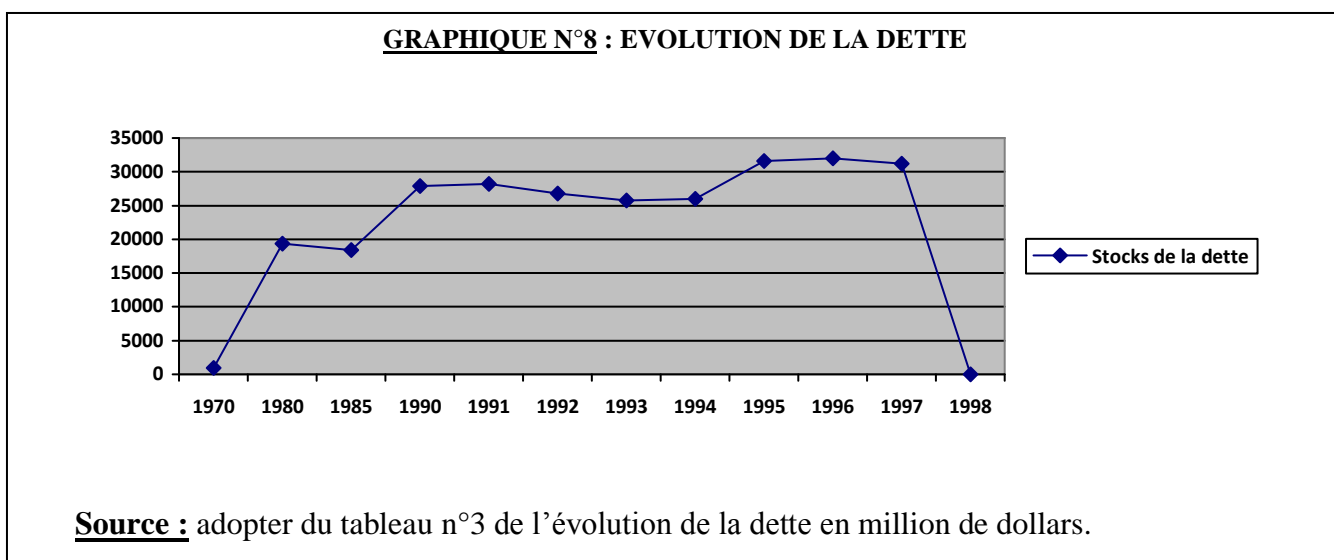
² *Ibid.*, P.48.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

- Il a ruiné son crédit et payé des surcouts visibles et non visible liées à la contraction du champ des partenaires et aux pratiques tellement douteuses que certaines banques ont refusé d'y associer leur nom¹.

le tableau²n°3, qui récence l'évolution de la dette ,en annexe n°7, montre que la dette algérienne s'est constitué essentiellement dans la décennie 70 a moins de 1 milliard de dollars, et atteint en 1980 un montant de 19 365 milliards de dollars suite au développement intense et à l'industrialisation ; et s'alourdie considérablement à la deuxième moitié de la décennie 1980 ou elle passe de 18 374 à 27 858 milliards de dollars suit à la chute du prix du baril en 1986 qui était à moins de 10 dollars.

Et le graphique n°8, schématise l'évolution de stock de la dette à l'aide des données du tableau n°3.



¹ CNES, Loc.cit., PP.48-49.

² Pour plus de détail voir l'annexe n°7.

2.3 LE REPROFILAGE* DE 1991-1992

L'Algérie a subi une augmentation cumulée de son stock de dette pendant la période 1985-1992 de l'ordre de 6,185 milliards de dollars US suite à la variation du cours de cette monnaie ;

Le poids de la dette asphyxie le pays qui doit consacrer en 1991 près de 21% de son PIB au service de la dette ;

Malgré tous ces efforts et ces sacrifices, le pays ne peut plus assurer sa liquidité extérieure ; ce qui a poussé le pays à chercher des refinancements nouveaux auprès des créanciers publics et privés (BM, FMI, CEE), d'où il y a eu le **reprofilage** bilatéral avec **l'Italie** pour un montant de **2,4 milliards** de dollars pour la période de 1991-1992 ; et le reprofilage auprès des banques commerciales internationales dirigé par le **Crédit Lyonnais** pour un montant de **1,4 milliards** de dollars entre Octobre 1991 et Mars 1993¹.

TBLEAU N°4 : LES IMMOBILISATIONS DE CREDITS PAR SOURCE DE FINANCEMENT.

En millions de dollars.

Désignations	1988	1989	1990	1991	1992
1-Crédits gouvernementaux et institutions publics.	1258	778	1355	799	850
2- Banques Mondiale	170	204	300	347	320
3-Autres Crédits Multilatéraux	319	230	343	427	110
4- Marchés financiers.	928	423	133	837	1863
5-crédits acheteurs d'autres crédits commerciaux.	2588	3076	4099	3326	3676
6-Crédits fournisseurs	418	702	424	264	250
Total	5681	5413	6654	6000	7069

Source : Journal Officiel N°26 du 26avril1993.

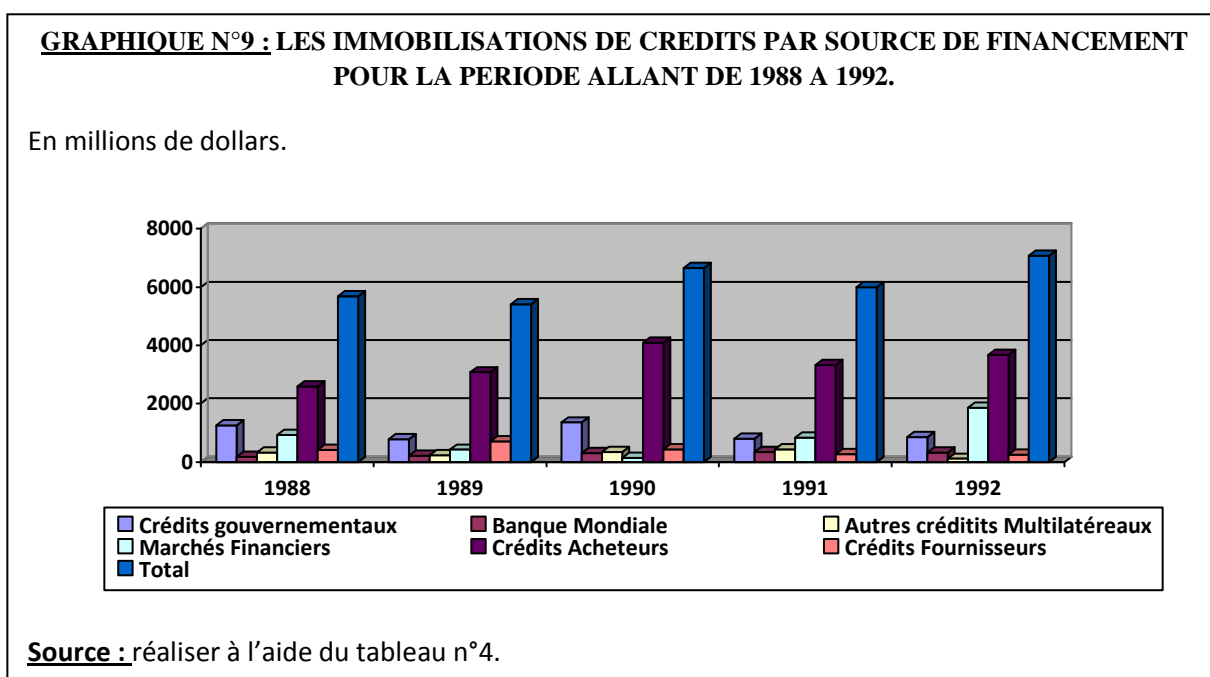
* **Le reprofilage** : consiste à mobiliser des crédits nouveaux pour soutenir les banques.

¹ Conseil National Économique et Social, Loc.cit., P.103.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le tableau n°4, montre que l'Etat à mobiliser des crédits extérieurs auprès de différentes sources de financements internationales ; et que les fournisseurs, acheteurs et marchés financiers qui représentent les crédits d'origine privés sont dominants et que leurs conditions d'octroi sont plus difficiles (délais de remboursement court 3à 5ans et taux d'intérêts élevé). Mais cela n'a pas amélioré la situation extérieure mais plutôt l'effet de reprofilage a accentué l'endettement extérieur, vu que les engagements entrepris pour le paiement de la dette sont de plus en plus élevé.

Le graphique n°9, illustre clairement l'évolution des immobilisations de crédits par sources de financement pour la période allant de 1988à 1992.



On peut dire que le reprofilage à montrer ses limites, ce qui a poussé les autorités algériennes à entreprendre une autre mesure qui est le rééchelonnement de la dette extérieure.

2.4 LE RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE

Le rééchelonnement de la dette est conditionné par l'indispensable accord avec l'FMI qui engage le pays à mettre en œuvre un programme de stabilisation et d'ajustement, avant de passer au rééchelonnement auprès de Club de Paris et de Londres ;

2.4.1 LE RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE PUBLIQUE

Le rééchelonnement de la dette extérieure publique auprès du Club de Paris porte sur un montant de 12.8 milliards de dollars et qui se répartie en deux :

Le premier rééchelonnement que l'Algérie avait obtenu du Club de Paris, suit aux multiples négociations avec les autorités algériennes et les créanciers* publics, en **Juin 1994**, portant sur **5,3** milliards de dollars ; il concerne¹ :

- Le principal* et les intérêts exigibles non payés au 31 Mars 1994 ;
- Le principal venant à échéance entre le 1 Juin 1994 et le 31 Mai 1995 ;
- Les intérêts exigibles entre le 1 Juin et le 31 Octobre 1994.

Il y a lieu de préciser, que sur les 5,3 milliards de dollars, 2,7 milliards de dollars ont été consacré à l'importation des produits de bases, et 2 milliards de dollars à l'importation de produits de consommation².

Donc les décisions prises par le Club de Paris sont¹ :

* **Les principaux créanciers** sont par ordre d'importance : la France, les Etats –Unis, l'Italie, l'Allemagne et le Japon.

¹ Abdelkrim NAAS, **le système bancaire Algérien : de la décolonisation à l'économie de marché**, Edition INAS, Paris, 2003, P.223.

* **Le principal** : signifie le capital d'une dette.

² Blandine HENNION, « Polémique à Alger sur l'aide financière le Club de Paris à rééchelonner Vendredi la dette publique de l'Algérie », **Journal Libéralisation, rubrique économie**, 24 /08/ 1995, France.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

- Le rééchelonnement porte sur une période de quinze ans pour les 5 milliards de dollars ;
- Les échéances de la dette tombent entre le 1 Juin 1995 et le 31 Mai 1996 ;
- Le paiement des 5 milliards sera étalé jusqu'à 2009 avec une période de grâce de 4ans ; d'où l'Algérie commencera à effectuer ses remboursements par des versements semestriel qu'à partir de Juin 1998.

Le nouveau ou le deuxième rééchelonnement de la dette publique, portant sur **7.5** milliards de dollars est obtenu du Club de Paris² en **Juillet 1995**, après une intense négociation entre l'Algérie et ses créanciers ; qui porte sur³ :

- Le principal venant à échéance entre le 1 Juin 1995 et le 3 Mai 1996 ;
- Les intérêts exigibles entre le 1 Juin et le 31 Mai 1996.

Les dettes rééchelonnées sont remboursable en 25 versements semestriels sur la période 1999-2011⁴.

2.4.2 LE RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE PRIVÉE

La dette Algérienne de créanciers privés s'élève à 4,7 milliards de dollars⁵ ; L'Algérie entame des négociations avec ses créanciers privées* afin d'obtenir un

¹ [S.A.], « L'Algérie obtient le rééchelonnement de sa dette », **l'Economiste**, premier quotidien économique du Maroc, Edition N°133, du 09/06/1994.

² [S.A.], « Club de Paris : l'Algérie rééchelonne sa dette », **l'Economiste**, Edition N°190, du 27/07/1995, Maroc.

³ A. NAAS, Op. cit., P.224.

⁴ *Ibid.*

⁵ AFP, « L'Algérie espère un rééchelonnement de sa dette privée avant le printemps », **Journal Libéralisation**, rubrique économie, 14 /02/ 1995, France.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

rééchelonnement de sa dette privée, suite à ses multiples négociations, l'Algérie a pu obtenir du Club de Londres un rééchelonnement de 2,2 milliards de dollars de sa dette privée¹ en Juin 1996 ; auquel s'ajoute un autre accord de 1 milliard de dollar ; soit un montant total de 3,2 milliards de dollars pour ces deux accords.

Le différé de remboursement de ces deux accords est d'une durée de seize ans assortie d'un délai de grâce de six ans et demie².

TABLEAU N° 5 : EVOLUTION DE LA DETTE EXTERIEUR 1994-1998.

En milliards USD.

Désignations	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Encours dette extérieure	26,4	29,5	31,6	33,7	31,2	30,5
Service dette extérieure*	9,1	4,5	4,2	4,3	4,5	5,2
Service de la dette/ exportations biens et services	82,8%	47,2%	38,8%	30,7%	31,7%	47,5 %

Source : NAAS Abdelkrim, le système bancaire algérien, 2003, P.225.

Ce tableau, montre que : le service de la dette extérieure à nettement diminuer à partir de 1994, suite à la division de cette dette durant le quadriennale de l'ajustement structurel ; l'encours de la dette extérieure a connu sous l'effet du rééchelonnement une forte augmentation estimé à 30% entre 1993 et 1996.

* **Les créanciers privés sont** : la société générale, le comité des banques créancières de l'Algérie, la Chase Manhattan Bank, la long Term crédit Bank of Japan, l'Union des banques arabes et françaises et la Japan Leasing corp.

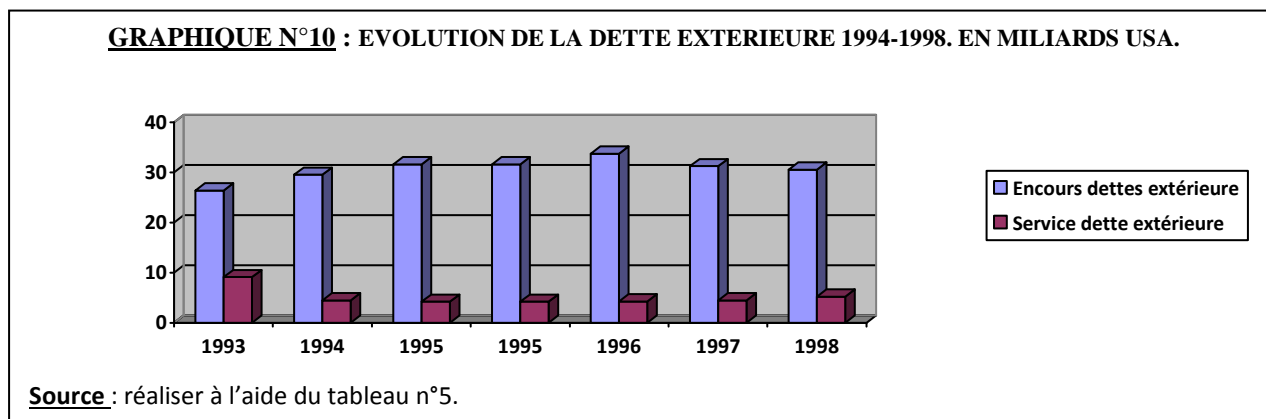
¹http://www.lesechos.fr/28/06/1996/LesEchos/17178-026-ECH_algerie--reechelonnement-de-la-dette-privee.htm vu le 01/04/2014 à 16^h :07.

² *ibid.*

* **Services de la dette** : somme à déboursier chaque année pour honorer sa dette. Le service de la dette est composé du principal à rembourser et des intérêts.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le graphique n°10, illustre clairement l'évolution de la dette extérieure durant la période, allant de 1994 à 1998.



SECTION 3 : ACCORDS DE L'ALGÉRIE AVEC LE FMI.

Dès les années quatre-vingt, la majorité des pays en voie de développement ont été soumis au Programme d'Ajustement Structurel (PAS), et qui représente l'une des formes de thérapie du Fonds Monétaire International afin de sortir d'une économie planifier et accédé au marché ouvert ;

L'Algérie a mis en place le programme d'ajustement structurel dans des conditions économiques et financières très difficiles, à cet effet, l'Algérie signe quatre accords avec le FMI depuis 1989 jusqu'à 1995.

Cette section fera l'objet du P.A.S et des accords avec le FMI : accord de Stand-by du 30 Mai 1989 ; Accord de Stand-by du 3 Juin 1991 ; Accord de Stand-by du Mai 1994 et en fin l'Accord de Facilité de Financement de 1995.

3.1 PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

3.1.1 PRÉSENTATION DU P.A.S

Un programme d'ajustement structurel est un programme de réformes économiques que le Fonds Monétaire International (FMI) et/ou la Banque

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Mondiale (BM) mettent en place pour permettre aux pays touchés par de grandes difficultés économiques de sortir de leur crise économique¹.

Il s'agit d'un ensemble de dispositions dont certaines agissent sur la conjoncture et d'autres sur les structures et qui résultent d'une négociation entre un pays endetté et le Fonds Monétaire International pour modifier le fonctionnement économique du pays. Le FMI conditionne son aide par la mise en place de réformes qu'il considère longtemps, car les crédits sont débloqués par tranches successives à mesure que le programme d'ajustement structurel est mis en place².

3.1.2 CONTENU DU P.A.S

Ce programme représentait pour l'Algérie un ensemble de réformes qui portaient sur la restructuration de l'économie, à savoir³ :

- La stabilisation, à travers les politiques monétaire et budgétaire, vise l'assainissement de la dette interne et externe et le rétablissement durable des grands équilibres macroéconomiques ;
- La privatisation a pour but d'élargir la sphère productive privée ;
- La libéralisation des prix et du commerce extérieur, afin de réaliser la transition vers l'économie de marché ;
- Création d'un organisme d'assurance appelé CAGEX, qu'a pour rôle de couvrir les risques des produits exportés ;

¹ Afin de mieux comprendre le P.A.S., voir l'annexe n°1 qui présente la grille d'analyse des P.A.S.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Ajustement_structural vu le 01/05/2014 à 22^h:30.

³ A. NAAS, Op. Cit, P.224.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

- Dévaluation du dinar algérien : en 1994, deux dévaluations ont été opérées ; la première est effectuée en avril 1994 et porte une dévaluation de 50% de valeur du dinar par rapport au dollar américain qui passe de 24 à 36 DA. La deuxième s'est réalisée en Septembre 1994, où le dollar américain est coté 41 DA.
- La réforme du système bancaire et libéralisation de la banque centrale du trésor public ;
- La réduction des dépenses publiques à travers la suppression de toutes les subventions des prix des produits nécessités sauf pour le lait et la semoule ;
- Le gel des salaires des fonctionnaires ainsi que la réduction des effectifs par la mise en retraite ou la suppression des emplois instables.

3.2 PREMIER ACCORD STAND-BY DU 30 MAI 1989

Cet accord est conclu avec le FMI en fin Mai 1989, accompagné d'une facilité de financement compensatoire pour 560 milliards de dollars au total¹ ; ce type d'accord est destiné à une stabilisation conjoncturelle à court terme limité à une année ; Ses conditions sont les suivantes² :

- La politique monétaire est appelée à être plus austère* ;
- La suppression du déficit budgétaire ;
- La poursuite du glissement du dinar ;
- L'introduction de la flexibilité des prix.

¹ Ahmed BENBITOUR, « La situation économique et financière de l'Algérie en juin 1995 (3), Les accords passés avec le FMI », *Journal Liberté*, Jeudi 11 /10/ 2012.

² Houcine BENISSAD, *l'ajustement structurel*, Ed : office des publications universitaires, Alger, 1999, P.59.

* **Austère** : signifie difficile.

3.3 DEUXIÈME ACCORD DE STAND-BY DU 3 JUIN 1991

C'est un crédit conditionnel pour 400 milliards de dollars¹ ; il est d'une durée de dix mois ;

La conditionnalité du FMI se durcit, cet arrangement stipule :

- Une libéralisation du commerce extérieur ;
- Un renchérissement sensible du loyer de l'argent renforcé par un contrôle quantitatif du crédit ;
- Une dépréciation rapide du taux de change devait être suivie soit d'une forte dévaluation soit de la mise en place d'un marché libre du dinar ;
- Une réforme du mode de fonctionnement du système financier impliquant une indépendance de la banque centrale vis-à-vis du trésor public visant à crédibiliser les mesures de stabilisation ;
- Une plus grande libéralisation des prix qui impliquerait de moindres subventions budgétaires voir leur suppression ;
- Une réforme du système fiscal et douanier² ;

On peut dire que ce programme a été en grande partie respecté ; à cet effet, un ensemble de décisions ont été mises en œuvre à savoir :

- Une libéralisation partielle du commerce extérieur ;
- La loi sur la monnaie et le crédit signée en Avril 1990 instaure l'autonomie de la banque centrale vis-à-vis du trésor public ;

¹ A. BENBITOUR, Loc.cit.,

² H. BENISSAD, Op.cit., P.60.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

- Le cours du dinar glisse rapidement et d'une manière continue ;
- Un bon nombre de produits est soumis au régime des prix libres.

3.4 TROISIÈME ACCORD STAND-BY DE MAI 1994

Cet accord intervient dans des conditions particulières avec l'application d'Etat d'urgence, on a appelé cet accord «La thérapie du choc » ; en effet en 1993, l'économie Algérienne connaît une grave crise des paiements extérieurs suite à la baisse du prix du baril du pétrole qui est passé de 24,3 dollars US en 1990 à 17,5 dollars US en 1993¹ ;

Cet accord est d'une durée d'un an conclu en Mai 1994, accompagnée d'une facilité de financement compensatoire pour 1 milliard de dollars au total et qui est a servi au rééchelonnement de la dette extérieure au Club de Paris et Club de Londres² ;

Les négociations ont été dans un contexte extrêmement défavorable d'une cessation de paiement précédé d'une rupture de dialogue avec le FMI et BIRD ; d'où l'Algérie demande l'aide du FMI avec lequel elle passera deux accords :

- **Le premier accord** est de confirmation, d'une durée de 12 mois conclue en Avril 1994 ; qui est accompagné d'un rééchelonnement de la dette avec quatre actions majeures :
 - Au niveau des prix, le principe de la liberté des prix est retenue y compris pour les produits de base et les médicaments ;
 - La dépréciation du cours de dinars est continue ou il subit une dévaluation de 50% ;

¹ A. NAAS, Op.cit. P.220.

² A. BENBITOUR, Loc.cit.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

- Libéralisation total du commerce extérieur en Algérie depuis 1995, ou les restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation sont presque supprimées ;
- La maîtrise des flux monétaire à travers le contrôle quantitatif du crédit¹.

L'Algérie obtient un nouveau appui du FMI par le biais d'un programme économique à moyen terme de trois années.

- **Le deuxième accord** est d'une durée de trois ans, signé en Mai 1995, et accompagné d'un accord de rééchelonnements avec les pays créanciers (Club de Londres et Club de Paris).

3.5 ACCORD DE FACILITÉ DE FINANCEMENT ÉLARGIE 22 MAI 1995- 21 MAI 1998.

Cet accord porte sur trois ans et soutient les options du rééchelonnement² ;

Il prévoit la poursuite des actions de stabilisation et la prise en charge des problèmes structurels du système productif selon les termes et les conditions marquant l'ajustement³ ;

3.5.1 LES RÉFORMES STRUCTURELLES

Elles ont pour but d'harmoniser le cadre institutionnel avec les exigences d'une économie de marché, réhabilité les entreprises publiques et relancer la production hors hydrocarbures, donc les mesures d'appuis déployés sont :

¹ Hocine BENISSED, *Le plan d'ajustement structurel*, Automne 1997, P. 111.

² A. BENBITOUR, Loc.cit.

³ H. BENISSAD, *L'ajustement structurel : l'expérience du MAGHREB*, OPU, 1999, P.64.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

- La promulgation d'ordonnance pour la privatisation des entreprises publiques au profit du capital national ou étranger et des travailleurs ;
- La diversification des exportations et la mise en place de compagnie d'assurance à l'exportation;
- Introduction de nouveaux produits financiers à titre d'exemple le factoring et le leasing ;
- Remplacement des Fonds de participation par des holdings ;
- La recapitalisation des banques ;
- La mise en œuvre par l'Etat d'un programme de redressement et redéploiement ;
- La demande d'adhésion de l'Algérie à l'OMC ainsi que l'ouverture en 1997 des négociations avec l'Union Européenne en vue de conclure un accord bilatéral de libre-échange.

3.5.2 LES ACTIONS STABILISATRICES

Ces actions se présentent comme suit :

- Mise en place d'une nouvelle législation véhiculant la démonopolisation d'activités productives à titre d'exemple la production d'électricité...etc. ;
- En 1995, une ordonnance a été promulguée afin de réglementer les marchés de concurrences, ou les subventions ont connu une restriction en ce qui concerne les denrées alimentaires et autres ;
- Le taux de change se stabilisera grâce aux forces du marché.

La finalité de ces actions est d'effacer le déficit budgétaire mais aussi de réalisation d'une épargne publique à travers la diminution des dépenses

d'équipements, la disparition des subventions des prix et la maîtrise de la masse salariale.

SECTION 4 : EVOLUTION DE POSITION DE L'ALGÉRIE FACE AU FMI.

Depuis l'éclatement de la crise économique mondiale en 2008, le FMI s'est mobilisé sur plusieurs fronts pour venir en aide à ses 188 pays membres : il a augmenté et déployé sa capacité de prêt, mis à profit son expérience internationale pour proposer des solutions aux autorités nationales et procédé à des réformes internes pour mieux répondre aux besoins des pays¹.

4.1 LE BOULEVERSEMENT DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE MONDIALE

En 2008, l'économie mondiale a basculé dans la récession*. La crise financière a débuté en 2007 aux États-Unis sur le marché de subprime² ; il s'agit de titres hypothécaires à haut risque. Aux États-Unis, les créanciers ont fait des prêts sans une certaine garantie que les emprunteurs détiennent la capacité financière de rembourser leurs dettes. Au moment où la crise se déclenche, l'endettement des ménages entraîne alors des faillites puis la baisse du prix de l'immobilier faisant suite aux nombreuses saisies³.

Les conséquences de cette crise désastreuse se sont fait sentir à travers toute l'économie mondiale, à savoir : la baisse du financement des organismes de prêts hypothécaires causée par le risque sur le marché ; la méfiance des banques

¹ Site officiel du FMI : <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/changingf.htm> vu le 03/04/2014 à 22^h :20.

* **La récession** : est un phénomène de ralentissement du rythme de la croissance économique.

² Olivier REDOULES, *l'économie mondiale en 2008 : du ralentissement à la récession, Vue d'ensemble*, [Fichier PDF], Publié le 11/06/2009, P .9.

³ Olivia POUANI, « Crise économique de 2008 aux Etats-Unis: causes-conséquences-solutions », *Journal Horizon Economique*, du 18 /09/2011.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

et la pratique des taux élevés en raison des emprunts à risques ; la faillite de plusieurs institutions financières ; licenciement de près de 103 000 employés du secteur financier aux Etats-Unis en début de 2008 ; la chute des ventes dans le domaine d'automobile ainsi que le licenciement et la fermeture des usines d'automobile ;

Par ailleurs, l'effet de cette crise se propage sur le monde entier et frappe en plein fouée l'Europe ; ou on remarque la chute des marchés boursiers, la hausse du taux de chômage, les licenciements et fermetures successives des usines un effet domino pouvait être remarqué suite à la chute et la détérioration du marché boursier à savoir la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie et autres.

L'effet de cette crise est toujours en coure et les pays affectés n'arrivent toujours pas à faire face à ses conséquences.

4.2 LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'ALGÉRIE DURANT LA CRISE ÉCONOMIQUE MONDIALE DE 2008

L'Algérie a pu enregistrer une nette amélioration de sa situation financière suite à la hausse continue du prix de baril du pétrole, ce qui lui a permis la mise en œuvre de certains dispositifs et la prise de diverses mesures afin de mieux gérer ses ressources, de ce fait :

En 2000, l'Algérie créer un Fonds de régulateur des Recettes (FRR),¹ afin de placer ses réserves, et représente le deuxième plus gros détenteur de recettes de change dans la région Maghreb-Moyen-Orient avec un montant qui s'élève à 205,2 milliards de dollars à la fin de 2012;

¹<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/04/19/20002-20120419ARTFIG00705-le-fmi-engage-les-negociations-pour-doper-ses-moyens.php> vu le 22/12/2013 à 21^h:30

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

En 2006, l'Algérie a procédé à l'annulation du portefeuille de prêts avec le Fonds Monétaire International en vue de son remboursement par anticipation, et depuis l'annulation des reliquats de prêts, aucun engagement n'a été contracté entre l'Algérie et le FMI ¹;

L'Algérie a pu dépasser l'impact négatif de l'évolution des exportations en 2009 engendré par la crise financière internationale de 2008, où le volume de recettes à vite repris suite à la conjoncture pétrolière favorable avec un prix moyen annuel qui atteint respectivement 112,94 et 110,99 dollars le baril du pétrole en 2011 et 2012².

On peut dire que l'Algérie a renforcé, d'une manière soutenue, la stabilité macroéconomique ces dernières années ; ce qui lui a permis de participer à l'emprunt lancé par le FMI avec un montant de 5 Milliards de dollars, et atteste sa bonne santé financière.

Il y a lieu de souligner que les performances économiques algériennes ont enregistré une nette amélioration du Produit Intérieur Brut (PIB) hors hydrocarbure en 2013 estimé à 6%³.

Le tableau n°6, montre clairement l'évolution et la croissance du PIB et du PIB hors hydrocarbure en %.

¹ Document interne au Ministère des Affaires Etrangères, Direction Générale des Relations de Coopération Economique Internationale.

² CNES, « l'Etat économique et social de la nation 2011-2012 », **Rapport Mai 2013**, P.8.

³ APS, « Algérie-FMI : le chef de la mission du FMI se félicite des performances économiques de l'Algérie en 2013 », **Journal EL Moudjahid**, Rubrique Nation, Samedi 05 /04/ 2014.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

TABLEAU N° 6: EVOLUTION DE LA CROISSANCE DU PIB ET PIB HORS HYDROCARBURES.

En pourcentage (%).

Désignations	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PIB en %.	2,4	2,1	4,1	6,8	5,2	5,1	2	2,98	2,4	2,4	3,3	2,4	2,6
PIB hors hydrocarbures en %.	1,5	4,5	4,2	5,9	5,9	4,7	5,6	6,3	6,1	9,3	-	5,2	5,5

Source : CNES, Rapport sur l'Etat économique et social de la nation 2011-2012, Mai 2013, P.93.

4.3 LES MESURES DU FMI FACE À LA CRISE MONDIALE

Afin de faire face à la crise économique mondiale de 2008, le FMI a mis en œuvre différentes mesures¹ :

- **Création d'un pare-feu* contre les crises** : afin de répondre aux besoins de financement sans cesse croissants des pays touchés par la crise financière et promouvoir la stabilité économique et financière mondiale, à travers l'augmentation des souscriptions de quotes-parts des pays membres qui constituent la principale source de financement et concluant des accords d'emprunts temporaire atteignant un apport total de 461 milliards de dollars ;
- **Augmentation des prêts de crise** : Le FMI a entièrement remanié sa panoplie d'instruments de prêt pour mieux l'adapter aux besoins des pays en accordant une plus large place à la prévention des crises, et il a rationalisé les conditions applicables à ses concours, il a mis largement

¹Site officiel du FMI : <https://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/changingf.htm> vu le 03/04/2014 à 22^h :30.

* **Pare-feu** : représente des mesures mises en place permettant de faire respecter la politique entreprise afin d'assurer une protection et une sécurité.

plus de 600 milliards de dollars de prêts à la disposition de ses pays membres depuis le début de la crise ;

- **Aide aux populations les plus pauvres :** par la refonte sans précédent de ses moyens d'intervention auprès des pays à faible revenu et a quadruplé les ressources consacrées aux prêts concessionnels ;
- **Approfondissement des analyses et des conseils du FMI :** Le FMI est fortement sollicité pour son suivi, ses prévisions et ses conseils, qui reposent sur une perspective mondiale et l'expérience des crises précédentes ;
- **Refonte des instruments de prêt :** pour mieux aider les pays à traverser la crise économique mondiale, le FMI a renforcé sa capacité de prêt et a approuvé une refonte majeure des modalités de ses concours en offrant des montants plus élevés et en adaptant les conditions aux divers atouts et à la situation particulière des pays bénéficiaires, on cite attire d'exemple lancement de la ligne de crédit modulable en avril 2009, ligne de précaution et de liquidité... etc.
- **Lancement d'un appel d'emprunt international afin d'aider les pays en situation de crises :** FMI a lancé, dans le cadre du renforcement de ses ressources, un emprunt auprès des pays membres disposant d'une viabilité financière externe solide¹.

¹ http://www.mf.gov.dz/article/2/A-la-Une/326/index.php?mod=voir_cat&motcle=accord stand-by 30 Mai 1989 vu le 31/03/2014 à 14^h52.

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Cet appel a permis de rassembler près de 461 milliards de dollars supplémentaire aux réserves du Fonds (s'élèvent à environ de 480 milliards de dollars en 2012)¹ ; ente autres :

- Le Japon à prêter 60 Milliards de dollars ;
- L'Allemagne à prêter 54,7 milliards de dollars ;
- La Chine à prêter 43 milliards de dollars
- La France à prêter 41,1 milliards de dollars ;
- L'Algérie à décider d'apporter la même somme que la Turquie et la Finlande avec un montant de 5 milliards de dollars,
- La République Tchèque 2 milliards de dollars.

4.4 LES SPÉCIFICITÉS DU PRÊT AVANCÉ DE LA PART DE L'ALGÉRIE AU FMI

L'Algérie, est dotée d'une viabilité qui s'apprécie dans le contexte d'une gestion macroéconomique saine. A cet égard, elle décide de participer à l'emprunt lancé par le FMI avec un montant de 5 milliards de dollars.

De ce fait s'est 5 milliards de dollars sont places sous forme d'accord d'achat de titres libellés en Droits de tirage spéciaux (DTS).

4.4.1 LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

La participation à cet emprunt constitue à une opération qui s'inscrit dans le cadre de la gestion rationnelle des réserves de change, et constitue une bonne opportunité pour l'Algérie de diversifier ses placements sous deux angles.

¹<http://economie.jeuneafrique.com/regions/international-panafricain/13642-quand-lalgerie-prete-au-fmi.html>
vu le 12/02/2014 à 11^h:46

CHAPITRE 3 : L'ALGÉRIE ET LE FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL.

Le premier, concerne la qualité de l'emprunt puisque le FMI est une institution financière multilatérale et de premier ordre, il permet un niveau de sécurité élevé des placements.

Le deuxième angle repose sur le point monétaire vu que les titres sont libellés en DTS, ce qui élargira la composition par devises des réserves de change, atténue les risques de change et constitue un élément positif qui contribue à la stabilité des taux d'intérêt du DTS et lui confère un rendement équivalent, voir supérieur à celui d'un marché¹.

4.4.2 LES AUTRES CARACTÉRISTIQUES

Ce prêt, place l'Algérie parmi les pays créanciers du FMI et son acquisition des titres DTS participe positivement à l'image du pays au sein de la communauté internationale et contribue au renforcement des relations institutionnelles avec le FMI².

On peut dire que, le placement au niveau du FMI c'est un placement qui est sûr et qui peut être disponible et en découle un rendement mieux que sur un marché, d'autant plus qu'il y a un message politique fort derrière, ce qui lui permettra de rentrer dans l'histoire du FMI d'une part.

D'autres part, vu que l'Algérie est connue comme créancier du FMI, elle pourra en tirer profit, qui consistera à avoir un traitement de faveur de la part du FMI ; Et si elle, se trouve, un jour, dans une situation critique, elle aura plus de facilité et moins de conditionnalité pour accéder à un prêt, une assistance technique remarquable et les futures demandes d'aides seront donc plus satisfaisantes.

¹ http://www.mf.gov.dz/article/2/A-la-Une/326/index.php?mod=voir_cat&motcle=accord stand-by 30 Mai 1989 vu le 01/05/2014 à 17^h:23.

² *Ibid.*

CONCLUSION :

Après avoir vécu une période de pré-ajustement, de l'indépendance jusqu'au début de la décennie 1980, et avoir signé plusieurs accords de différents types avec le FMI, la situation de l'Algérie n'a guère changé ou évolué, mais au contraire, elle demeure de plus en plus grave.

Tous ces accords n'ont fait profit qu'aux bailleurs de fonds du FMI tel que le Club de Paris et Club de Londres, au détriment du peuple algérien qui vit jour le jour une crise économique multidimensionnel, touchant à sa dignité, fossoyant son vrai visage de bon citoyen et détourne complètement son sort.

En 2000, le pays à commencer à retrouver une aisance financière avec l'augmentation continue du prix du baril, qui lui a permis d'accroître ses réserves et participer par la suite, en 2012, à l'emprunt lancé par le FMI avec un montant de 5 milliards de dollars , cela marque le passage de l'Algérie d'un pays emprunteur, dépendant financièrement du FMI à un pays prêteur, ce qui a permis de mettre en évidence sa bonne santé financière.

Conclusion générale

CONCLUSION GÉNÉRALE :

Cette recherche a montré que malgré que le rôle du FMI qui est d'assurer une stabilité macro-économique et l'équilibre de la balance des paiements des pays membres et leur apporter son assistance technique, il reste défaillant sur divers axes.

Et que notre travail a consisté à mettre en évidence l'évolution des relations entre le Fonds Monétaire International et l'Algérie, et ce, en répondant à la problématique qui traitait de la nature de ces relations.

En guise de réponse provisoire à cette problématique, nous avons posé trois Hypothèses.

-La première hypothèse proposait que *les institutions monétaires internationales issues des Accords de Bretton Woods, ont pour objectif d'assurer une stabilité monétaire et financière des Etats.*

Cette hypothèse a été vérifiée, car nous avons vu au long de notre exposé que les différents types de systèmes monétaires internationaux se sont successivement appliqués à mettre en évidence le rôle et la place des Institutions Financières Internationales, à savoir la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International dont les missions étaient définies dans les accords de Bretton Woods, en Juillet 1944. Un rôle qui consistait à assurer une stabilité de l'économie mondiale via le contrôle des changes fixes et de la croissance via les prêts attribués afin de permettre la reconstruction des pays ruinés par la Deuxième Guerre Mondiale.

- La deuxième hypothèse qui affirmait que *le rôle du Fonds Monétaire International consistait à aider les pays en développement pour qu'ils puissent faire face au déséquilibre de la balance de paiement, ainsi que ceux en situation de crise.*

Cette hypothèse a été infirmée, vu que les pays qui enregistrent des déficits dans leur balance commerciale sont soumis à des conditions dictées par le Fonds. Généralement ces conditions exigent une quasi-cessation de paiements extérieurs et ce qui n'aide guère à l'amélioration de leur situation économique, et les enfonce dans une crise multidimensionnelle.

Ainsi, le FMI ne pose que des solutions précaires sous des contraintes qui la plupart du temps répondent aux modifications brutales et profondes de l'économie mondiale et rendent son champs d'intervention limité, ce qui engendre un manque de moyens, ce qui l'amène à solliciter de nombreux pays pour des emprunts et l'accroissement des quotes-parts.

-La troisième hypothèse portait sur un éventuel changement de statut de l'Algérie qui est passée de pays récipiendaire de crédit à un pays donateur, pourvoyeur de crédit au Fonds Monétaire International.

Cette hypothèse est vérifiée puisque l'Algérie à partir des années 1986, s'est retrouvée dans une situation d'endettement qui l'a mise dans l'obligation de solliciter l'aide du Fonds; donc l'Algérie était en position d'emprunteur vis-à-vis du Fonds. En revanche, après la hausse sensible des prix du pétrole sur le marché mondial à la fin des années 1990, l'Algérie avait renforcé, d'une manière soutenue, sa stabilité macroéconomique, en ce moment même où est apparue la dernière crise économique et financière mondiale, dans ce contexte, le FMI n'arrivait plus à faire face aux demandes de ses pays membres. Ce dernier lancera donc un appel d'emprunt international, ce qui poussa l'Algérie à participer à l'emprunt s'élevant à 5 milliards de dollars, elle devint donc dans la position d'Etat prêteur. Ce qui lui permet d'imposer des réformes au sein de cette organisation afin de d'assurer une meilleure représentation des pays en développement et une participation active dans la prise de décision.

De ce qui précède, nous pouvons soutenir que :

- Le FMI demeure une institution monétaire qui évolue en fonction des mutations qui surviennent sur la scène internationale ;
- A plusieurs reprises cette organisation a été mise à mal en raison de son incapacité à réagir face aux différentes crises financières et économiques mondiales ;
- Cette organisation essuie des critiques quant à sa mauvaise gouvernance qui demeure inclusif ou les pays les plus puissants essayent de maintenir un certain monopole sur les décisions prises eu égard à leur poids et à leur détention du plus grand nombre des quotes-parts ;
- Cependant, l'émergence de nouveaux pays ayant un potentiel économique en progression, tels que l'Algérie, a permis d'imposer des réformes au sein de cette organisation afin d'assurer une meilleur représentation des pays en développement et une participation active dans la prise de décision ;
- L'Algérie durant les années quatre-vingt-dix, se trouvait en situation d'emprunteur du FMI. En cette période elle fut soumise aux conditions du Fonds en tant que bailleur de fonds ;
- A partir des années deux milles, l'économie Algérienne s'améliore suite a la hausse des prix du baril de pétrole ce qui a permis aux autorités algériennes de procéder à l'annulation des portefeuilles de prêts avec le FMI, par anticipation, en 2006.
- Dans ces deux dernières décennies, l'Algérie a renforcé, d'une manière soutenue, sa stabilité macroéconomique, ce qui lui a permis de participer à l'emprunt lancé par le Fonds avec un montant de 5 milliards de dollars. Cela met en évidence l'évolution de la position de l'Algérie, qui est passé de pays emprunteur du Fonds à un pays prêteur bailleur de fonds.

- Ce nouveau statut de l'Algérie participe à l'amélioration de l'image pays vis à vis de la communauté internationale et contribue au renforcement des relations de ce dernier avec le FMI.

Afin de mieux consolider la relation entre l'Algérie et le FMI, nous proposons un ensemble de recommandations :

- l'Algérie devrait bénéficier de l'expertise du FMI afin de réformer son système financier, notamment son système bancaire, dans le but rendre ses relations avec le FMI, plus au moins homogènes, que ceux qu'il entretient avec les pays développés et émergents.
- Veiller à renforcer la coopération, la concertation et la coordination avec les différents départements ministériels concerné afin d'assurer la meilleur représentation des intérêts de notre pays au sein du FMI.
- Veiller afin que les recommandations dictées par le Fonds soient en faveur du pays.
- Orienter les relations entre l'Algérie et le FMI vers le plan économique plutôt que sur le plan politique.

Liste bibliographique

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE :

I-En Français :

a. Journaux officiels :

1- Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique. « **Loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit** ». Alger. 18 avril 1990.

2-Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique. «**Loi n°63-320 autorisant l'adhésion de la République Algérienne Démocratique a des accords internationaux** ». Alger. 6 Septembre 1963.

b. Les livres :

1- AGLIETTA Michel- MOATTI Sandra. **Le FMI de l'ordre monétaire aux désordres financier**. Edition economica. Paris. 2000.

2- BENBITOUR Ahmed. **L'Algérie au troisième millénaire**. Edition Marinoor.1998.

3- BENISSAD Mohamed El Houcine. **L'Algérie restructuration et réforme économique (1979-1993)**. OPU. Alger. 1994.

4- BENISSAD Mohamed El Houcine. **La réforme économique en Algérie : ou l'indicible ajustement structurel**. OPU. Alger. 1991.

5- BOUDJEMA Rachid. **Le F.M.I. en questions**. Editions Atlas. Alger. Mai 1995.

6- BOURGET.J – ZENOU.Y. **Monnaies et systèmes monétaires dans le monde au 20^e siècle**.7^{ème}éd. Edition Bréal. Paris. Janvier1990.

7- DJEFLAT Abdelkader. **L'Algérie des principes de novembre à l'ajustement structurel**. CODESRIA. Paris. 1999.

- 8- EICHENGREEN Bany. **L'expansion du capital une histoire du système monétaire international.** Traduit par David JESTAZ. Edition l'harmattan.1997.
- 9- FAUGERE Jean-Pierre - VOISIN Colette. **Le système financier et monétaire international, crise et mutations.** 3^{ème} éd. Editions Nathan. France.1994.
- 10- GUENDOUI Brahim. **Relations économiques internationales.** Editions el Maarifa. Alger. 2008.
- 11- LELART Michel. **Les opérations du fonds monétaire international.** Préface de Jaque de LAROSIER.2^{ème} éd. Edition economica. 2008.
- 12- LELART Michel. **Le système monétaire international.** 6^{ème} éd. Edition La découverte. Paris.2003.
- 13- LELART Michel. **Le fonds monétaire international.** 2^{ème}éd. Editions Dahlab. Paris. Juin 1995.
- 14- LENAIN Patrick : **le FMI.**4^{ème} éd. Edition La découverte. Paris.2004.
- 15- LES MEMOS Economie. **Les relations économiques internationales.** Edition & Distribution El Dar Othmania. Alger. 2007.
- 16- NAAS Abdelkrim. **Le système bancaire Algérien: de la décolonisation à l'économie de marché.** Edition INAS. Paris. 2003.
- 17- RAFFINOT Marc. **Dette extérieure et ajustement structurel.** Edition EDICEFA. Paris. 1991.
- 18- TEULON Frédéric. **Le système monétaire international.** Edition du seuil. Paris. Février. 1996.

c. Articles de Revus et journaux :

- 1- MISTRAL Jacques. « l'avenir du système monétaire international et la question des monnaies de réserve Centre des Études économiques Réflexions sur le dollar, l'euro, le renminbi et le DTS ». **Revue Ifri**. 03/02/2011. 59 pages.
- 2- Banque de France. « Qu'est-ce que l'étalon-or ? ». **Focus.n°5**. 22 novembre 2010. 4 pages.
- 3- Fonds Monétaire International. « Perspectives de l'économie mondiale, espoirs, réalités risques ». **Catalogue**. Avril 2013. 213 pages.
- 4- DEBLOCK.C –BRUNO. H. « Bretton Woods et l'ordre économique international d'après-guerre ». **Revue intervention économique**. N°26 automne 1994-hiver 1995. P. 9-42.
- 5- **Guide du FMI**. Juillet 2004. Washington.
- 6- Organisme de Coopération et de Développement Economiques. « Financement et dette extérieure des pays en développement ». **Revue OCDE**. Paris. Etude 1992.
- 7- 4- Fonds Monétaire International. « Perspectives de l'économie mondiale, espoirs, réalités risques ». **Catalogue**. Avril 2013. 213 pages.
- 8- APS. « Algérie-FMI : le chef de la mission du FMI se félicite des performances économiques de l'Algérie en 2013 ». **Journal EL Moudjahid**, Rubrique Nation. Samedi 05 avril 2014.
- 9- BENBITOUR Ahmed. « La situation économique et financière de l'Algérie en juin 1995 (3), Les accords passés avec le FMI ». **Journal Liberté**. Jeudi 11 Octobre 2012.

- 10- [S.A.]. « Club de Paris : l'Algérie rééchelonne sa dette ». **L'Economiste**.
Edition N°190 du 27/07/1995. Maroc.
- 11- HENNION Blandine. « Polémique à Alger sur l'aide financière le Club de
Paris à rééchelonner Vendredi la dette publique de l'Algérie ». **Journal
Libéralisation**, rubrique économie. 24 juillet 1995. France.
- 12- AFP. « L'Algérie espère un rééchelonnement de sa dette privée avant le
printemps ». **Journal Libéralisation**, rubrique économie. 14 Février 1995.
France.
- 13- [S.A.]. « L'Algérie obtient le rééchelonnement de sa dette ». **L'Economiste**, premier quotidien économique du Maroc. Edition N°133
du 09/06/1994.

d. Communications :

- 1- Conseil National Economique et Social. « La Dette des Pays du Sud de la
Méditerranée : Obstacle au Partenariat Euro-Méditerranéen ». **Séminaire
d'Annaba**, 4-6 Décembre 1999. 101 pages.

e. Thèses et Mémoire :

- 1- KASMI Djamila épouse BELKACEM. « **Diagnostic économique et
financier des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel de
l'économie algérienne** ». Thèse de doctorat en science économique.
Université Lumière Lyon 2, soutenu publiquement le 06 novembre 2008.
- 2- BOCHUD Sarah. « **Du processus de Barcelone à la politique européenne
de voisinage : quelles avancées pour le commerce méditerranéen et le
développement de la région ?** ». Travail de Master. Universities
Friburgensis. Département d'économie politique. Fribourg. Le 26 novembre
2008.

3- BENANI Lemya. « **La conduite de la politique économique en Algérie** ». Mémoire de Master en Science politique. Ecole Nationale Supérieure de Sciences Politiques. Département Sociologie Politique et Relations Internationales. Spécialité Affaires Economiques et Internationales, soutenu publiquement en Janvier 2014.

f. Rapports :

1- Conseil National Economique et Social. « Rapports sur la Conjoncture Economique et sociale de l'Année 1995 ». **Rapport de la 5ème-6ème Session Plénières**, N°1. 133pages.

2- CNES. « La Dette Extérieure des pays du Sud de la Méditerranéen : Obstacle au Partenariat Euro-Méditerranéen ». **Rapport de la 15ème Session Plénière**, Mai 2000. 178 pages.

3- CNES. « L'Etat économique et sociale de la nation 2011-2012 ». **Rapport**. Mai 2013. 96 pages.

5- Fonds Monétaire International. « Promouvoir une économie mondiale plus sure et plus stable ». **Rapport annuel**.2013. 84 pages.

6- Fonds Monétaire International. « Un élan collectif pour Soutenir la reprise mondiale ». **Rapport annuel**.2012. 76 pages.

7- Fonds Monétaire international. « Vers une croissance équitable et équilibré ». **Rapport annuel**.2011. 76 pages.

8- Fonds Monétaires International. « Pour une reprise mondiale équilibré ». **Rapport annuel**.2010. 88 pages.

9- Fonds Monétaire International. « La riposte face à la crise mondiale ». **Rapport annuel**.2009. 88pages.

11- Eurodad. « La conditionnalité de la Banque Mondiale et du FMI : une injustice pour le développement ». **Rapport d'eurodad**. Décembre 2006. 36 pages.

g. Sites internet:

European Network on Debt and development: **www.eurodad.org**

Institut Français des Relations Internationales: **www.ifri.org**

Office National des Statistiques : **www.ons.dz**

Organisation de Coopération et de Développement Economiques :
www.oecd.org

Site officiel de la Banque Mondiale : **www.banquemondiale.org**

Site officiel du Fonds Monétaire International: **www.ifm.org**

Site du journal officiel : **www.joradp.dz**

Site officiel du Ministère des Finances : **www.mf.gov.dz**

www.lemondediplomatique.fr

www.WiKiMemoires.com

www.wikipedia.org

II-En arabe :

أ- الكتب :

1- قادري عبد العزيز. الآليات و السياسات، FMI ، دراسة في القانون الدولي الاقتصادي: صندوق النقد الدولي. دار هومة. الجزائر. 2005.

2- مصطفى عبد الله أبو القاسم خشيم. مبادئ القانون الدولي: الاشخاص، ط1، المكتبة الوطنية للبحث و التطوير، ليبيا، 2004.

ب-الدوريات:

- 1- المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي. « رأي المجلس الوطني الاقتصادي و الاجتماعي حول ملف "ا- الجزائر 2013"». م // رأي / ا / 09/03 . مارس 2009.

Annexes

Annexe n°1 : Des chiffres et des dates.

- 35 \$ l'once d'or : parité dollar-or dans le cadre du système de Bretton Woods.
- 70 % : part du stock d'or mondial détenu par les États-Unis après la guerre ; 25 % en 2004.
- 3 200 milliards de dollars : volume quotidien des échanges sur le marché des changes en 2005 selon la Banque des règlements internationaux.
- 1821 : adoption par la Grande-Bretagne de l'étalon-or.
- 1914 : fin de l'étalon-or.
- 1922 : conférence de Gênes mettant en place un étalon de change-or (*Gold Exchange Standard*).
- 1944 : conférence de Bretton Woods créant un *Gold Exchange Standard* fondé sur le dollar ; création du FMI.
- 1971 : inconvertibilité du dollar.
- 1976 : conférence de Kingston, qui officialise l'abandon des changes fixes.
- 1982 : crise de la dette du Mexique.
- 1985 : accords du Plaza visant à stopper la hausse du dollar.
- 1997 : crise financière en Asie du Sud-Est.
- 1999 : introduction de l'euro.
- 2000 : crise financière en Argentine.
- 2007 : crise financière dans l'immobilier aux États-Unis.

Source : <http://www.monde-diplomatique.fr/index/syet/mondialisation> vu le 22/12/2013 à 21^h30.

Annexe n°2 : Fiche descriptive du FMI.

Le FMI en quelques chiffres

Nombre de pays membres : 188 pays

Siège : Washington, États-Unis

Directrice Générale : Christine LAGARDE élu le 05 juillet 2011 pour un mandat de 05 ans.

Conseil d'administration : 24 administrateurs représentant des pays et groupes de pays

Effectifs : environ 2.670, originaires de 154 pays

Total des quotes-parts : 360 milliards de dollars (au 6 septembre 2013)

Complément de ressources promis ou engagé : 1.000 milliards de dollars

Encours des prêts (au 6 septembre 2013) : 233 milliards de dollars, dont 162 milliards non tirés

Principaux emprunteurs (montants convenus au 6 septembre 2013) : Grèce, Portugal, Irlande

Crédits de précaution les plus importants (montants le convenus 6 septembre 2013) : Mexique, Pologne, Maroc, Colombie

Consultations au titre de la surveillance : achevées pour 128 pays au cours de l'exercice 2011 et pour 117 pays au cours de l'exercice 2012

Assistance technique : prestations dans les pays pour l'exercice 2011 = 198,2 personnes-année

Transparence : en 2011, environ 90 % des rapports des services du FMI et des documents de politique générale relatifs à l'article IV et à des programmes ont été publiés

Objectifs : l'article premier des Statuts du FMI énonce les objectifs fondamentaux suivants :

- promouvoir la coopération monétaire internationale;
- faciliter l'expansion et la croissance équilibrées du commerce mondial;
- promouvoir la stabilité des changes;
- aider à établir un système multilatéral de paiements;
- mettre ses ressources (moyennant des garanties adéquates) à la disposition des pays confrontés à des difficultés de balance des paiements.

Source : <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/glance.htm> vu le 22/12/2013 à 19^h:00

Annexe n°3 : tableau des facilités et mécanismes de financement du FMI.

Facilité ou mécanisme	But	conditions	Echelonnement et suivi
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT			
Accords de confirmation (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Mécanisme élargi de crédit (MEDC) (1974) (Accords élargis)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de quatre ans maximum prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
Ligne de crédit modulable (LCM) 2009.	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux macroéconomiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à la fin de la première année.
Ligne de précaution et de liquidité (LPL) 2011.	Instrument pour les pays ayant des paramètres fondamentaux et des politiques économiques sains.	Solidité du cadre d'action, de la position extérieure et de l'accès aux marchés, y compris robustesse du secteur financier	Accès élevé en début de période, sous réserve de revues semestrielles (pour les accords de un à deux ans).

Facilité ou mécanisme	But	conditions	Echelonnement et suivi
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
Instrument de financement rapide(IFR) (2011)	Aide financière décaissée rapidement à tous les pays membres qui ont un besoin urgent de balance des paiements.	Faire des efforts pour venir à bout des difficultés de balance des paiements (peut comporter des actions préalables).	Achats directs sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un programme à part entière ou de procéder à des revues.
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU RELEVANT DU FOND FIDUCIAIRE POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE			
Facilité élargie de crédit (FEC) 2010.	Aide à moyen terme aux pays qui ont des difficultés prolongées de balance des paiements.	Adopter un programme FEC sur 3 ou 4 ans reposant sur un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) préparé par le pays selon un processus participatif et comportant des mesures macroéconomiques, structurelles et de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
Facilité de crédit de confirmation (FCC) (2010)	Pour les besoins immédiats de balance des paiements et à titre de précaution.	Adopter un programme de 12 à 24 mois.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues (si effectués).
Facilité de crédit rapide (FCR) (2010)	Aide décaissée rapidement en cas de besoin urgent de balance des paiements lorsqu'un accord dans les tranches supérieures de crédit n'est pas nécessaire ou réalisable.	Aucun programme prévoyant des revues ou une conditionnalité ex post n'est nécessaire.	En principe, un décaissement unique.

Source : Rapport FMI 2013.P.42.

Annexe n°4 : L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

Première étape.

- Le Club de Paris procède à un rééchelonnement de flux aux conditions de Naples, c'est-à-dire du service de la dette admissible arrivant à échéance au cours de la période de consolidation de trois ans, la réduction pouvant atteindre 67 % de la valeur actuelle nette des échéances de la dette admissible.
- Les autres créanciers bilatéraux et les créanciers commerciaux accordent des conditions au moins comparables.
- Les institutions multilatérales continuent d'appuyer l'ajustement dans le cadre de programmes soutenus par le FMI et la Banque mondiale.
- Le pays établit de bons antécédents pendant une première période triennale (les antécédents antérieurs peuvent être pris en compte).

Prise de décision.

Rééchelonnement final.

• L'opération réalisée par Les créanciers du Club De Paris sur le stock de la Dette aux conditions de Naples (la réduction peut Atteindre 67 % de la valeur actuelle de la dette admissible) et les Conditions comparables Accordées par les autres Créanciers bilatéraux Et les créanciers Commerciaux sont Jugées suffisantes pour Que la dette du pays soit Tolérable à la fin du Processus — le pays n'est Pas admis à bénéficier De l'Initiative en faveur Des PPTE.

Pays admissibles

• L'opération consentie par le Club de Paris sur le stock de la dette (conditions de Naples) n'est pas jugée suffisante pour que la dette totale du pays devienne tolérable à la fin du processus — le pays demande à bénéficier d'une aide supplémentaire dans le cadre De l'Initiative et le FMI et la Banque mondiale déterminent s'il est admissible à recevoir cette aide.

Deuxième étape.

- Le Club de Paris réduit la dette à des conditions plus Concessionnelles que celles de Naples (la réduction Peut atteindre 80 % de la valeur actuelle de la dette).
- Les autres créanciers bilatéraux et les créanciers Commerciaux accordent des conditions au moins Comparables.
- Les donateurs et les institutions multilatérales Accroissent leur aide au moyen de mesures temporaires.

Fin du processus.

- Tous les créanciers coordonnent leur action de Manière à fournir des concours suffisants pour ramener La dette du pays à un niveau tolérable.
- Le Club de Paris réduit encore le stock de la dette, la Réduction pouvant atteindre 80 % de la valeur actuelle Nette de la dette admissible.
- Le stock de la dette bénéficie de conditions au moins Comparables de la part des autres créanciers bilatéraux Et des créanciers commerciaux.

Cas limites.

- Dans les cas limites, C'est-à-dire lorsqu'une Opération sur le stock de La dette aux conditions de Naples risque de ne pas Être suffisante pour que L'endettement soit Tolérable à la fin du Processus, le pays Bénéficiera de nouveaux Rééchelonnements de flux Aux conditions de Naples.
- Si, à la fin du processus, La situation est meilleure Que prévu, ou correspond Aux prévisions, le pays Bénéficiera d'une Opération sur le stock de la Dette aux conditions de Naples que lui accordera Le Club de Paris, ainsi Que de conditions Comparables de la part Des autres créanciers Bilatéraux et des Créanciers commerciaux.
- Si, à la fin du processus, La situation est plus Mauvaise que prévu, le Pays pourra bénéficier, Dans le cadre de l'Initiative En faveur des PPTE.

Annexe n°5 : Loi n°63-320 du 31 août 1963 autorisant l'adhésion de la République Algérienne démocratique et populaire à des accords internationaux.

878

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE 6 Septembre 1963

LOIS

Loi n° 63-320 du 31 août 1963 autorisant l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à des accords internationaux.

L'Assemblée nationale constituante a délibéré et adopté,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, promulgue la loi dont la teneur suit :

Vu les statuts du Fonds monétaire international ;

Vu les statuts de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ;

Vu les statuts de l'Association internationale de développement ;

Vu la demande d'affiliation aux trois institutions précitées, déposée le 26 octobre 1962 par les représentants du Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire.

Article 1^{er}. — Est autorisée l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à l'accord relatif au Fonds monétaire international signé à Bretton-Woods le 22 juillet 1944.

Art. 2. — Est autorisée l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à l'accord relatif de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement signé à Bretton-Woods le 22 juillet 1944.

Art. 3. — Est autorisée l'adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à l'accord du 31 décembre 1960 relatif à la création de l'Association internationale de développement.

Art. 4. — Le ministre des finances est autorisé à verser au Fonds monétaire international, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'Association internationale de développement, par les moyens de trésor, le montant de la souscription du Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, à ces trois institutions ainsi que toutes sommes dues par le dit Gouvernement, conformément à leurs statuts.

Art. 5. — Seront versées au Trésor algérien les sommes payées par ces trois institutions, conformément aux dispositions de leurs statuts ou de leurs annexes.

Art. 6. — Le ministre des finances est autorisé à créer et à remettre au Fonds monétaire international, à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'association de développement, en conformité des statuts et aux lieux et place de toutes sommes en monnaie algérienne, des bons ou obligations du Trésor sans intérêts et payables à vie.

Art. 7. — Le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et l'Association internationale de développement bénéficieront du statut des immunités et des privilèges prévus respectivement à l'article IX de l'accord relatif au Fonds monétaire international, à l'article VII de l'accord relatif à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et à l'article VIII de l'accord relatif à l'Association internationale de développement.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Alger, le 31 août 1963.

Ahmed BEN BELLA.

Loi n° 63-321 du 31 août 1963 relative à la protection sociale des anciens moudjahidines.

L'Assemblée nationale constituante a délibéré et adopté,

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I

Article 1^{er}. — La République algérienne démocratique et populaire proclame sa reconnaissance envers les anciens moudjahidines qui ont assuré la libération de la Patrie.

Art. 2. — Le moudjahid est le combattant en uniforme qui, entre le 1^{er} novembre 1954 et le 1^{er} janvier 1962, a pris volontairement les armes pour libérer la Patrie.

Les fidayine et moussebilline ayant participé effectivement à la lutte armée durant la période considérée sont assimilés aux moudjahidines en uniforme.

Est également assimilé au moudjahid le combattant blessé au cours de sa participation volontaire à la lutte armée entre le 2 janvier 1962 et 1^{er} juillet 1962.

Art. 3. — La qualité de moudjahid se prouve par une attestation délivrée par une Commission communale formée exclusivement d'anciens moudjahidines et comprenant :

- un délégué du Front de libération nationale ;
- un délégué de l'Armée nationale populaire ;
- un délégué de l'Association des anciens moudjahidines ;
- un délégué de la municipalité.

Art. 4. — Le postulant moudjahid qui n'a pas obtenu cette attestation peut se pourvoir contre la décision de rejet dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification par lettre recommandée adressée à M. le ministre des anciens moudjahidines et victimes de la guerre.

Art. 5. — Le moudjahid titulaire de l'attestation prévue à l'article 3 ci-dessus a droit à la carte d'ancien combattant délivrée par le ministre des anciens moudjahidines et victimes de la guerre.

Art. 6. — Est déchu de la qualité de moudjahid, par la Commission prévue à l'article 3 ci-dessus, celui qui a déserté les rangs de l'A.L.N. ou collaboré avec l'ennemi.

Art. 7. — La décision de déchéance est susceptible de recours dans les formes prévues par l'article 4.

TITRE II

Art. 8. — Le moudjahid devant être le militant d'avant-garde, la nation lui fournira tous les moyens susceptibles de lui permettre de compléter sa formation intellectuelle, technique et politique.

Il est prioritaire pour l'admission à tous les stages de formation professionnelle.

Art. 9. — Suivant ses capacités, le moudjahid a priorité absolue pour le recrutement aux emplois dans les services publics et semi-publics.

Art. 10. — Pour les concours d'admission ou promotion dans les emplois administratifs et techniques, le moudjahid est dispensé de la production des diplômes universitaires requis.

Art. 11. — Tout moudjahid admis dans la fonction publique ou semi-publique, bénéficie d'une ancienneté égale au double des années passées dans les rangs de l'A.L.N.

Les années de détention sont comptées comme des années de maquis.

Art. 12. — Dans le secteur privé industriel, commercial et agricole, il est réservé aux moudjahidines au moins 10 % des emplois dans chaque entreprise.

Art. 13. — A titre d'entreprises pilotes et sans préjudice de la réforme agraire, des exploitations agricoles seront créées sous la forme collective et dont la gestion sera confiée aux anciens moudjahidines.

Annexe n°6 : La grille d'analyse des Programmes d'Ajustements Structurels.

I-Politiques monétaire et financière :

- 1-Limitation des plafonds d'expansion des crédits.
- 2-Réduction des taux de croissance des liquidités.
- 3-Réformes du Taux d'intérêt.
- 4- Répartition adéquate du crédit au secteur privé.
- 5- Mesures de Mobilisation de l'Épargne (réforme du système bancaire).
- 6- Objectifs concernant les réserves étrangères nettes.
- 7- Autres mesures (allocation sélective de crédit).

II-Politiques concernant le secteur public :

- 1-Restiction des dépenses courantes du gouvernement central (gel ou réduction des salaires, dépenses en biens et services et subventions).
- 2- Diminution et contrôle des investissements et des subventions au secteur public.
- 3-Réforme du système fiscal (IRG, réduction temporaire de certaines taxes...etc.).
- 4-Réforme des tarifs douaniers (droit préférentiel à l'import et à l'export).

III- Politiques concernant la dette extérieure :

- 1-Contrôle du niveau et des échéances de la dette extérieure.
- 2-Autres politique de la gestion de la dette (allègement, rééchelonnement, taux d'intérêt préférentiel...etc.).

IV-Echanges et politique commerciale :

- 1-Libéralisation et réformes du taux de change.
- 2-Libéralisation ou réforme du système commercial.
- 3-Clauses standards et autres.

V-Prix et salaires :

- 1-Politique de restriction des salaires.
- 2-Réformes de l'échelle des salaires ou politique des salaires.
- 3-Système flexible de fixation des prix.

Suite de l'annexe n°6

4-Réduction des distorsions des prix-couts.

5-Révision/ augmentation sectorielle des prix (agriculture et industrie).

6-Augmentation des prix de l'énergie.

7- Révision du système de contrôle des prix.

VI- Autres mesures d'ajustement structurel :

1-Développement et restructuration d'un sous-secteur.

2-Déplacement des ressources du secteur public vers le secteur privé.

3-Amélioration de la gestion dans son ensemble.

4- Planification des investissements et procédure d'excursion.

5- Révisions des certaines mesures prises.

Annexe n°7 :

Tableau n°3 : évolution de la dette.

Unité= Millions dollars US.

Années	Stock dette (1)	Remboursement principal (2)	Service dette (3)	Total Export (4)	% 1/4	% 3/4
1970	940	35	45	1 340	70	3,4
1980	19 365	2 529	4 041	14 963	129	27,3
1985	18 374	3 504	5 041	03 070	130	35,8
1990	27 858	6 779	8 804	13 780	202	63,9
1991	28 199	7 220	9 168	13 206	213	69,4
1992	26 813	7 202	9 303	13 067	205	71,2
1993	25 757	7 362	9 146	11 894	217	76,9
1994	26 000	3 130	4 520	-	-	47,1
1995	31 600	2 474	4 244	-	-	38,8
1996	32 000	2 025	4 278	-	-	30,9
1997	31 222	2 354	4 465	-	-	30,3
1998	-	3 205	5 180	-	-	47,5

Source : Rapport du CNES de la 15^{ème} Session Plénière, sur La Dette Extérieure des pays du Sud de la Méditerranéen : Obstacle au Partenariat Euro-Méditerranéen Mai 2000, P.

Table des matières

Table des matières :

Remercîments.

Dédicaces.

Liste des schémas.

Liste des tableaux.

Liste des graphiques.

Liste des annexes.

Liste des abréviations.

Introduction Générale i

Chapitre 1 : le système monétaire international. 1

Introduction..... 1

Section 1: présentation du système monétaire international. 2

1.1 Définitions du Système Monétaire International 2

1.2 Fonctions du S.M.I 3

1.3 Acteurs (agents) du S.M.I..... 4

1.3.1 Les banques..... 4

1.3.2 Les multinationales 4

1.3.3 Les organismes financiers internationaux 4

1.3.4 Les liquidités internationales..... 4

1.3.5 Le fonds monétaire international 5

1.4 Caractéristiques de la monnaie internationale 5

Section 2 : évolution du système monétaire internationale..... 6

2.1 Système étalon-or (Gold Specie Standard) 6

2.1.1 Présentation du système étalon-or 6

2.1.2 Caractéristiques du système étalon-or 6

2.1.3 Causes d'échec du système étalon-or 7

2.2 Système d'étalon de change-or (Gold Exchange Standard)..... 8

2.2.1 Présentation du système d'étalon de change-or..... 8

2.2.2 Caractéristiques du système d'étalon de change-or 8

2.3 Accords de Bretton-Woods	9
2.4 Système des taux de changes flottants	9
2.4.1 Présentation du système des changes flottants	9
2.4.2 Caractéristiques du système des changes flottants	10
2.4.3 Fonctionnement du système des changes flottants	12
<i>Section 3 : Système de Bretton-Woods.</i>	12
3.1 Présentation du système de Bretton-Woods	13
3.1.1 LE PLAN KEYNES	13
3.1.2 LE PLAN WHAITE	14
3.2 Le contenu des accords de Bretton-woods.....	15
3.3 Les limites du système de Bretton-Woods	15
3.4 Le nouveau système monétaire international	16
<i>Section 4 : Réformes du Système Monétaire International.</i>	17
4.1 La première proposition de réforme.....	17
4.2 la réforme des droits de vote	19
4.3 La réforme des quotes-parts et de la gouvernance.....	20
<i>Conclusion</i>	20
Chapitre 2 : Aperçu du Fonds Monétaire International (FMI).	22
<i>Introduction</i>	22
<i>Section 1 : présentation du Fonds Monétaire International.</i>	22
1.1 Présentation du FMI	23
1.1.1 Définition du FMI.....	23
1.1.2 Statuts du FMI.....	23
1.1.2.1 Article I : le rôle du FMI.....	23
1.1.2.2 Article IV : régime de changes fixes et stabilité des changes	24
1.1.2.3 Article VII : Convertibilité des monnaies	24
1.1.2.4 Article V : des facilités de crédit.....	24
1.1.3 Phases d'évolutions du FMI	25
1.1.3.1 Première phase	25

1.1.3.2 Deuxième phase	26
1.1.3.3 Troisième phase.....	27
1.1.3.4 Quatrième phase	27
1.2 Caractéristiques du FMI.....	28
1.3 Missions du FMI.....	28
1.4 Rôle du FMI.....	29
Section 2 : Le fonctionnement du Fonds Monétaire International.	30
2.1 La structure du Fonds Monétaire International	30
1.2.1 Le conseil des Gouverneurs	30
1.2.2 Le Comité Monétaire Financier International (CMFI).....	31
1.2.3 Le conseil d'Administration (CA).....	31
1.2.4 Le Comité ministériels	32
1.2.5 Le Comité du développement	32
1.2.6 La Direction du FMI.....	32
2.2 Les ressources du FMI	36
2.2.1 Les Quotes-parts	36
2.2.1.1 Fonctions des quotes-parts.....	36
2.2.1.2 Détermination de quotes-parts des pays membres	37
2.2.1.3 Révisions des quotes-parts	38
2.2.2 les ressources extraordinaires	39
2.3 les modalités de financement.....	40
2.3.1 La démarche d'emprunt auprès du FMI.....	40
2.3.2 Les facilités et mécanismes de financement	40
2.4 Les droits de tirages spéciaux (DTS).....	44
Section 3 : LA conditionnalité.	45
3.1 C'est quoi la conditionnalité ?.....	45
3.2 La nature de la conditionnalité	45
3.3 Les règles de la conditionnalité	46
3.4 Les raisons de mise en œuvre de la conditionnalité.....	47

3.5 Les mesures du FMI :.....	47
Section 4 : Le rééchelonnement de la dette.....	49
4.1 DEFINITION.....	50
4.1.1 Club de Paris.....	51
4.1.2 Club de Londres.....	51
4.2 L'éligibilité au rééchelonnement.....	51
4.3 La modalité du rééchelonnement.....	53
Conclusion.....	54
Chapitre 3 : l'Algérie et le Fonds Monétaire International.....	55
Introduction.....	55
Section 1 : caractéristiques de l'économie Algérienne.....	57
1.1 La période d'après indépendance, de 1962 à 1970.	57
1.1.1 La période comprise entre 1962 et 1965.....	57
1.1.2 la période de 1966à 1969.....	58
1.2 La période des grands défis : 1970-1979.	59
1.3 La période du libéralisme obligatoire 1980-1986.	62
section 2 : Genèse et évolution de la dette algérienne.	63
2.1 Naissance et évolution de la dette avant 1986.....	63
2.2 Foisonnement de la dette extérieure 1986-1991.....	65
2.3 Le reprofilage de 1991-1992.....	68
2.4 Le rééchelonnement de la dette.....	70
2.4.1 Le rééchelonnement de la dette extérieure publique.....	70
2.4.2 Le rééchelonnement de la dette extérieure privée.....	71
Section 3 : Accords de l'Algérie avec le FMI.	73
3.1 Programme d'Ajustement Structurel.....	73
3.1.1 Présentation du P.A.S.....	73
3.1.2 Contenu du P.A.S.....	74
3.2 Premier accord Stand-by du 30 Mai 1989.....	75
3.3 Deuxième accord de Stand-by du 3 Juin 1991.....	76

3.4 Troisième accord Stand-by de Mai 1994	77
3.5 Accord de Facilité de Financement Elargie 22 Mai 1995- 21 Mai 1998.....	78
3.5.1 Les réformes structurelles	78
3.5.2 Les actions stabilisatrices	79
<i>Section 4 : Evolution de position de l'Algérie Face au FMI.</i>	80
4.1 Le bouleversement de la situation économique et financière mondiale.....	80
4.2 la situation économique de l'Algérie durant la crise économique mondiale de 2008.....	81
4.3 les mesures du FMI face à la crise mondiale	83
4.4 Les spécificités du prêt avancé de la part de l'Algérie au FMI.....	85
4.4.1 Les caractéristiques techniques et financières	85
4.4.2 Les autres caractéristiques	86
Conclusion :.....	87
Conclusion Générale.....	88
Liste bibliographique :.....	92
Annexes.	